

**UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE
OUEST AFRICAINE**

La Commission



**RAPPORT SEMESTRIEL D'EXECUTION
DE LA SURVEILLANCE MULTILATERALE**

Juin 2006

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	4
1. ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL.....	5
1.1 PRODUCTION.....	5
1.2 PRIX ET INFLATION.....	6
1.3 EVOLUTION DES TAUX D'INTERET ET DES MARCHES DE CHANGES.....	7
1.4 EVOLUTION DES COURS DES MATIERES PREMIERES.....	8
2. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DES ETATS MEMBRES.....	10
2.1. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU BENIN.....	10
2.1.1 PRODUCTION.....	10
2.1.2 PRIX ET INFLATION	12
2.1.3. FINANCES PUBLIQUES ET DETTE PUBLIQUE	12
2.1.4. COMMERCE EXTERIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS	13
2.1.5. SITUATION MONETAIRE	14
2.1.6 ETAT DE LA CONVERGENCE	15
2.1.7 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	16
2.2. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU BURKINA FASO.....	18
2.2.1 PRODUCTION.....	18
2.2.2. PRIX ET INFLATION	20
2.2.3. FINANCES PUBLIQUES ET DETTE PUBLIQUE.....	20
2.2.4. COMMERCE EXTÉRIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS	21
2.2.5. SITUATION MONETAIRE	22
2.2.6. ETAT DE LA CONVERGENCE	23
2.2.7. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	24
2.3 SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE LA COTE D'IVOIRE	25
2.3.1 PRODUCTION.....	25
2.3.2. PRIX ET INFLATION	26
2.3.3 FINANCES PUBLIQUES ET DETTE PUBLIQUE.....	27
2.3.4 COMMERCE EXTERIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS	28
2.3.5 SITUATION MONETAIRE	30
2.3.6 ETAT DE CONVERGENCE	30
2.3.7 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	32
2.3 SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE LA GUINEE- BISSAU	33
2.4.1 EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE	33
2.4.2 ETAT DE LA CONVERGENCE	36
2.4.2.1. SITUATION DE LA CONVERGENCE EN 2005.....	36
2.4.2.2. PERSPECTIVES ECONOMIQUES 2006-2008.....	37
2.4.3 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	41
2.5 SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU MALI.....	43
2.5.1 PRODUCTION.....	43
2.5.2 PRIX ET INFLATION	45
2.5.3 FINANCES PUBLIQUES ET DETTE PUBLIQUE.....	45
2.5.4 COMMERCE EXTERIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS	47
2.5.5 SITUATION MONETAIRE	48
2.5.6 ETAT DE LA CONVERGENCE	49
2.5.7 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	50
2.6 SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU NIGER.....	52
2.6.1 PRODUCTION.....	52
2.6.2 PRIX ET INFLATION	54

2.6.3	FINANCES PUBLIQUES ET DETTE PUBLIQUE	54
2.6.3	COMMERCE EXTERIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS	56
2.6.4	SITUATION MONETAIRE	57
2.6.5	ETAT DE LA CONVERGENCE	57
2.6.7	CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	59
2.7	SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU SENEGAL	61
2.7.1	PRODUCTION.....	61
2.7.2	PRIX ET INFLATION	62
2.7.3	FINANCES PUBLIQUES ET DETTE PUBLIQUE	63
2.7.4	COMMERCE EXTERIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS	64
2.7.5	SITUATION MONETAIRE	64
2.7.6	ETAT DE LA CONVERGENCE	66
2.7.7	CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	67
2.8.	SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DU TOGO.....	68
2.8.1	PRODUCTION.....	68
2.8.2	PRIX ET INFLATION	70
2.8.3	FINANCES PUBLIQUES ET DETTE PUBLIQUE.....	70
2.8.4	COMMERCE EXTERIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS	72
2.8.5	SITUATION MONETAIRE	73
2.8.6.	ETAT DE LA CONVERGENCE	73
2.8.2	CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	75
3.	SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE L'UNION	77
3.1.	PRODUCTION.....	77
3.2	PRIX ET INFLATION.....	78
3.3	FINANCES PUBLIQUES ET DETTE PUBLIQUE.....	78
3.4	COMMERCE EXTERIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS.....	80
3.5	SITUATION MONETAIRE	81
3.6.	ETAT DE LA CONVERGENCE.....	82
3.7	CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	84
4.	ORIENTATIONS DE POLITIQUE ECONOMIQUE POUR LES ETATS MEMBRES DE L'UNION AU TITRE DE L'ANNEE 2007	87
4.1	RENFORCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES.....	87
4.2	L'ATTENUATION DE LA VULNERABILITE DES ECONOMIES NATIONALES FACE A LA MONTEE DES PRIX DES PRODUITS PETROLIERS	89
4.3	LA POURSUITE DES EFFORTS EN VUE D'ASSURER UN MEILLEUR CLIMAT DE L'INVESTISSEMENT DANS LES ETATS MEMBRES.....	91

INTRODUCTION

L'activité économique des Etats membres de l'Union s'est déroulée en 2005 dans un environnement économique international marqué par une décélération de l'activité dans maintes régions du monde et une orientation à la hausse du niveau général des prix. Le taux de croissance de l'économie mondiale est estimé à 4,8 % contre 5,3 % en 2004. Ce ralentissement est consécutif à une consommation moins vigoureuse en rapport avec les tensions inflationnistes induites par le marché pétrolier. En liaison avec la hausse des prix, les banques centrales ont maintenu l'orientation restrictive de leur politique monétaire. Pour 2006, la persistance des cours élevés du pétrole devrait être compensée par un redressement graduel de l'investissement. La croissance du PIB s'établirait à 4,9 %.

Au niveau de l'Union, l'activité économique tirée par le secteur primaire, a amorcé un net redressement. Le taux de croissance du PIB est estimé à 4,3 % contre 3,0 % en 2004 malgré la faiblesse des cours des matières premières exportées, en particulier le coton, la lenteur du processus de normalisation dans certains Etats et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des réformes recommandées par le Conseil des Ministres. En 2006, le taux de croissance serait de 3,8 %.

L'inflation s'est établie à 4,3 % dans l'Union. La norme communautaire de 3 % a été dépassée par la plupart des pays. Les tensions inflationnistes sont en rapport avec le renchérissement des produits alimentaires consécutif à la baisse de la production vivrière au cours de la campagne 2004/2005 et la flambée des prix des produits pétroliers. En 2006, l'inflation serait maîtrisée sous l'hypothèse d'une bonne campagne agricole dans les pays de l'Union.

La situation des finances publiques ne s'est pas améliorée sensiblement en 2005. Des tensions de trésorerie ont persisté et ont débouché sur des accumulations d'arriérés de paiement. Les contreperformances au niveau des finances publiques et les tensions inflationnistes ont dégradé l'état de convergence en 2005. De bonnes perspectives sont annoncées pour 2006.

Le présent rapport procède à l'évaluation des performances économiques et financières des Etats membres et de l'Union ainsi qu'à celle de l'état de convergence en 2005. Il fournit des indications sur les prévisions pour l'année 2006, à la lumière de l'évolution de la conjoncture, puis, propose aux Etats membres de l'Union, des orientations de politique économique pour l'année 2007. Le programme pluriannuel de la Guinée Bissau et le programme minimum de convergence de la Côte d'Ivoire sont également examinés dans le cadre du rapport.

Le rapport s'articule autour des points suivants :

- L'environnement international,
- La situation économique et financière des Etats membres de l'Union,
- La situation économique et financière de l'Union,
- Les propositions d'orientations de politique économique pour l'année 2007.

1. ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL¹

En 2005, la croissance mondiale a légèrement fléchi en s'établissant à 4,8 % contre 5,3 % en 2004. Ce ralentissement de l'activité économique mondiale, s'est déroulé dans un contexte de tensions inflationnistes induites par le niveau élevé des prix de l'énergie qui a conduit la plupart des banques centrales à maintenir une orientation restrictive de leur politique monétaire.

Pour 2006, l'impact de la persistance des cours élevés du pétrole sur la croissance devrait être atténué par un redressement graduel de l'investissement. La croissance du PIB mondial s'établirait à 4,9 %. Toutefois, le déficit croissant du compte des transactions extérieures courantes des États-Unis et les cours élevés du pétrole constituent des facteurs de risque pour la croissance économique mondiale.

1.1 PRODUCTION

Aux États-Unis, le taux de croissance du PIB s'est établi à 3,5 % en 2005 contre 4,2 % en 2004. Au cours du premier trimestre 2006, l'activité économique est demeurée vigoureuse grâce notamment à la bonne tenue de la consommation et des investissements des entreprises. En liaison avec la baisse des dépenses des ménages et l'orientation restrictive de la politique monétaire, le taux de croissance s'établirait à 3,4 % en 2006. L'effort de reconstruction consécutif au passage des ouragans constituerait un facteur de soutien à l'investissement des entreprises.

Au Japon, à la faveur de la bonne tenue de la demande, le taux de croissance du PIB s'est stabilisé autour de 2,8 % en 2005 contre 2,7 % en 2004. En 2006, la vétusté des biens d'équipement induirait une recrudescence des investissements de remplacement. Quant au marché du travail, il devrait être favorable aux revenus des ménages et par conséquent à la consommation. En 2006, le taux de croissance s'établirait au même niveau qu'en 2005.

Dans la zone Euro, le taux de croissance s'est établi à 1,3 % en 2005 contre 2,1 % en 2004. En 2006, l'activité économique, soutenue par la demande mondiale serait plus vigoureuse en dépit de la faiblesse de la demande intérieure. La bonne tenue de la demande mondiale continuerait de soutenir les exportations de la zone euro ce qui contribuerait positivement à la croissance. Ainsi, le taux de croissance du PIB s'établirait à 2,0 %.

En France, les résultats du quatrième trimestre 2005 confirment à nouveau la solidité de la demande des ménages et des entreprises. Cependant, leurs décalages par rapport aux autres demandes intérieures européennes ont été plus profitables aux importations qu'à la production nationale. La croissance de l'activité économique a ralenti en 2005 pour se situer à 1,5 % contre 2,1 % en 2004. Pour le premier semestre 2006, les perspectives de demande en provenance des principaux partenaires de la France restent bien orientées. Ainsi, sur l'année 2006, le taux de croissance s'établirait à 2,0 %.

En Allemagne, la consommation des ménages est restée le chaînon manquant de la reprise de l'activité, en raison d'une progression très modérée du revenu des ménages. En dépit de bonnes performances des exportations, le taux de croissance du PIB s'est établi

¹ Les données sur la production et les prix sont celles du World Economic Outlook paru en avril 2006

à 0,9 % contre 1,6 % en 2004. En 2006, à la faveur de la reprise dans le secteur de la construction et du soutien ponctuel de la coupe du monde de football à la consommation des ménages, le PIB progresserait au même rythme que celui de la zone Euro. Les exportations resteraient le principal moteur de la croissance.

Dans les pays émergents d'Asie, l'activité continue d'être tirée par l'économie chinoise dont la croissance est restée très soutenue en 2005 sur un rythme proche de 9,0 %. La croissance du PIB en Chine et en Inde a été principalement tirée par la demande intérieure ainsi que l'augmentation rapide de l'excédent des transactions courantes en Chine. Dans la zone, le taux de croissance s'est établi à 8,6 % en 2005 contre 8,8 % en 2005. En 2006, le redressement du secteur des technologies de l'information, soutiendrait une accélération de l'activité dans le reste de la région, bien que la croissance de l'investissement ne se soit pas encore redressée nettement. Au total, dans la zone, le taux de croissance se situerait à 8,2 % en 2006 contre 8,6 % en 2005.

En Amérique latine, en dépit du ralentissement de la croissance dans les grands pays de la zone, la croissance du PIB est restée vigoureuse (4,3 % en 2005), grâce à la flambée des cours des produits de base. L'incertitude politique demeure un sujet de préoccupation et bon nombre de pays resteraient vulnérables à une détérioration soudaine de l'environnement extérieur. Le taux de croissance se situerait au même niveau qu'en 2005, soit à 4,3 %.

En Afrique au sud du Sahara, la croissance du PIB est estimée à 5,5 % en 2005 et devrait s'établir à 5,8 % en 2006, soit le taux le plus élevé depuis plus de trente ans. Cela tient, en grande partie, à l'accélération de la croissance dans les pays producteurs de pétrole. Dans les pays importateurs de pétrole, la croissance du PIB n'a ralenti que modérément, grâce à la hausse des cours des produits de base hors combustibles, en particulier des métaux.

1.2 PRIX ET INFLATION

Les conséquences du relèvement des prix du pétrole, si elles sont tangibles, restent modérées, notamment dans les pays industrialisés où les prix à la consommation ont augmenté de 2,3 % en 2005 contre 2,0 % en 2004. Par contre, dans les pays en développement, les tensions inflationnistes persistent avec un taux d'inflation qui s'est situé à 5,4 % en 2005 contre 5,7 % en 2004. Pour 2006, des risques inflationnistes pourraient être amplifiés par la faiblesse des capacités de production et les incertitudes géopolitiques au Moyen-Orient.

Aux Etats-Unis, les pressions inflationnistes restent faibles, en liaison avec les gains importants de productivité et les pressions concurrentielles fortes qui ont conduit les producteurs à ne pas répercuter la hausse des prix des produits pétroliers sur les prix à la consommation. En 2005, les prix à la consommation ont augmenté de 3,4 % contre 2,7 % en 2004. En 2006, les pressions inflationnistes demeureraient en raison des taux d'utilisation des capacités des producteurs encore élevées. Le taux d'inflation s'établirait à 3,2 %.

Au Japon, l'indice des prix à la consommation a poursuivi sa tendance à la baisse, se repliant de 0,1 % en décembre 2005, après un recul de 0,3 % en septembre 2005. Au total, sur l'année 2005, des signes de sortie de la période de déflation sont perceptibles.

Les prix à la consommation ont baissé de 1,3 % en 2005 contre 1,2 % en 2004 et remonteraient à 0,6 % en 2006.

Dans la Zone Euro, malgré la hausse des prix de l'énergie, l'inflation est restée relativement basse autour de 2,2 % en 2005 contre 2,1 % en 2004. Les principales raisons sont la faiblesse de la demande domestique et une progression modérée des salaires. L'inflation sous-jacente demeure faible, sauf dans certains pays comme l'Allemagne qui a instauré des taxes supplémentaires. En 2006, le taux d'inflation se stabiliserait à 2,1 %.

En France, comme dans la zone euro, l'année 2005 s'est caractérisée par le décrochage de l'inflation sous-jacente : l'IHPC, hors produits frais et énergie a cru en glissement sur l'année de 1,9 % en 2005, contre 2,3 % en 2004. Cette évolution s'explique par les signes de tensions sur le marché des biens et services, d'une part, et du travail, d'autre part, qui restent modérés, le taux d'utilisation des capacités de production, inférieur à 84,6 %, sa moyenne à long terme et le taux de chômage qui a décliné à partir de mai, atteignant 9,6 % en décembre 2005. Après un début d'année marqué par un regain des prix de l'énergie, l'inflation s'établirait à 1,7 % en 2006.

Dans les pays émergents d'Asie, les pressions inflationnistes persistent dans la plupart des pays du fait principalement de la hausse des prix de l'énergie. La plus importante hausse a été observée en Indonésie et aux Philippines. Au total sur l'année 2005, le taux d'inflation s'est situé à 3,6 % contre 4,2 % en 2004. En 2006, en liaison avec la hausse des prix des produits pétroliers, il remonterait pour se situer à 3,9 %.

En Amérique Latine, le taux d'inflation s'est établi à 6,3 % en 2005 contre 6,5 % en 2004. Ce niveau élevé du taux d'inflation résulte des fortes augmentations de prix de la zone du MERCOSUR (7,1 % pour l'ensemble de la zone et 9,0 % pour l'Argentine). Pour l'année 2006, le taux d'inflation prévu s'établirait autour de 5,8 %.

En Afrique au sud du Sahara, le taux d'inflation a été très élevé par rapport aux autres régions du monde. Il s'est situé à 10,6 % contre 9,7 % en 2004. Cette hausse est nourrie par la forte progression des prix de l'énergie, notamment dans les pays importateurs de pétrole. En 2006, l'inflation devrait se maintenir au même niveau.

1.3 EVOLUTION DES TAUX D'INTERET ET DES MARCHES DE CHANGES

En 2005, dans un contexte marqué par des tensions inflationnistes induites par le niveau élevé des prix de l'énergie, la plupart des banques centrales ont maintenu l'orientation restrictive de leur politique monétaire. Pour 2006, les banques centrales pourraient être tentées de resserrer la politique monétaire en réaction aux poussées inflationnistes induites par la hausse des prix du pétrole.

Aux Etats-Unis, la Federal reserve (FED), pour contenir l'inflation, a relevé à plusieurs reprises ses taux directeurs, portant ainsi les taux d'intérêt des fonds fédéraux à 4,2 % contre 2,2 % en 2004. Cette politique devrait se poursuivre en 2006. La FED a procédé au relèvement, les 31 janvier et 28 mars 2006, de ses taux d'intérêt de 25 points de base, portant le taux des « Fed funds » et le taux d'escompte respectivement à 4,75 % et 5,75 %.

En Zone Euro, la Banque Centrale Européenne (BCE) a également augmenté à plusieurs reprises son taux de base pour lutter contre les risques liés aux pressions inflationnistes.

Cette orientation devrait se poursuivre en 2006. La BCE a procédé à un relèvement de 25 points de base de ses taux directeurs le 2 mars 2006, portant le taux de soumission aux opérations de refinancement à 2,50 %.

Au Japon, la Banque centrale a augmenté son taux d'intérêt afin de réduire les coûts élevés de la spirale déflationniste. Cette hausse devrait se poursuivre jusqu'à ce que la dynamique déflationniste soit définitivement enrayée et que les anticipations soient solidement ancrées. Dans cette optique, pour l'année 2006, la Banque centrale a annoncé son intention de poursuivre une politique de contrôle direct de l'inflation en fixant un taux d'intérêt variant entre 0,0 % et 2,0 %.

Dans les pays émergents d'Asie, les taux de change flexibles ont conduit à une appréciation réelle des monnaies. La même tendance a été observée en Chine en raison de l'appréciation du dollar. Pour ne pas compromettre la compétitivité de leur économie, on devrait s'attendre à des dévaluations.

En 2005, sur le marché des changes, le dollar a rebondi face à l'euro (+14,3 %) en lien avec plusieurs facteurs, notamment l'accroissement de l'écart de taux entre les Etats-Unis et la Zone Euro, l'effet des inquiétudes institutionnelles en zone euro ainsi que le rapatriement de bénéfices réalisés à l'étranger par les entrepreneurs américains exceptionnellement en 2005 en vue de bénéficier d'une exemption fiscale au titre du Homeland Investment Act.

Au début de l'année 2006, l'euro s'est toutefois légèrement repris face au dollar qui a replié de 2,3 %, tout en restant dans une marge de fluctuation plutôt étroite. Le marché est sans tendance claire, évoluant principalement au gré des perspectives conjoncturelles de part et d'autre de l'Atlantique et des anticipations de politique monétaire aux Etats-Unis et en Zone euro.

1.4 EVOLUTION DES COURS DES MATIERES PREMIERES

Pour le cacao, les cotations ont enregistré une hausse de 0,9 % par rapport à l'année 2004 en s'établissant à 69,66 cents la livre en 2005. Cette évolution résulte des ventes spéculatives induites par les anticipations d'une hausse de la production de la campagne 2005/2006. Au cours du premier trimestre de l'année 2006, les cours sont ressortis à 70,52 cents la livre en moyenne contre 66,46 cents la livre au quatrième trimestre précédent. Cette augmentation traduit l'impact de la hausse de la demande mondiale plus soutenue que celle de la production. En 2006, les cours devraient se replier de 6,0 % pour s'établir à 68 cents la livre.

Pour le café, les cours sont ressortis à 49,89 cents la livre, en hausse de 40,0 % par rapport à 2004. Au cours du premier trimestre de l'année 2006, les cours ont progressé de 20,4 % pour s'établir à 61,38 cents la livre comparativement à leur niveau du quatrième trimestre 2005. En 2006, la tendance haussière des cours se poursuivrait, en raison des conditions climatiques peu favorables en Brésil et au Vietnam, laissant entrevoir une baisse de l'offre mondiale de 6,0 %, contrastant avec l'accroissement de la demande tirée par la Chine.

Pour les huiles d'arachide et de palme, sous l'effet de la hausse des productions, les cours en ressortant respectivement à 1.051,7 dollars et 420,1 dollars la tonne en 2005, se sont dépréciés de 8,9 % et 11,3 % comparativement à 2004. Au cours du premier

trimestre de l'année 2006, les cours de l'huile d'arachide se sont établis en moyenne à 916,1 dollars contre 958,80 dollars la tonne au quatrième trimestre de l'année 2005, soit un repli de 4,5 %. Cette évolution traduit les anticipations des marchés quant au niveau excédentaire de l'offre mondiale. Un léger repli des cours l'huile de palme est également observé au cours du premier trimestre 2006 du fait des intempéries en Asie.

Pour le coton, en dépit de la vigueur des importations chinoises, l'offre mondiale de coton a dépassé la demande d'environ 600.000 tonnes. Sur une base annuelle, les cours sont ressortis à 52,19 cents la livre, en baisse de 6,6 % par rapport à 2004. En 2006, les cours mondiaux du coton seront influencés par deux facteurs fondamentaux, d'une part l'amélioration de la compétitivité de la fibre naturelle comparativement à la fibre synthétique en liaison avec le relèvement des cours du pétrole, d'autre part, la baisse prévisible de la production dans de nombreux pays, et enfin le niveau élevé de la demande mondiale, tirée par la Chine. Au cours du premier trimestre de l'année 2006, les cours ont légèrement progressé pour se situer à 55 cents la livre contre 54,38 cents la livre un trimestre plutôt. En 2006, les cours se stabiliseraient à leur niveau de 2005.

Pour la noix de cajou, en liaison avec la forte demande en Inde, les cours ont augmenté de près de 5,8 % en 2005. Au cours du premier trimestre de l'année 2006, les cours, en s'établissant à 740,0 dollars la tonne, se sont appréciés de 13,3 % par rapport au même trimestre de l'année 2005.

Pour le pétrole, en liaison avec le fragile équilibre du marché physique du pétrole caractérisé par une saturation des capacités de pompage et de raffinage et une tension sur la demande, les cours ont progressé de 39,6 % en 2005, pour se situer à 57,31 dollars le baril. Au cours du premier trimestre de l'année 2006, les tensions sur le marché du pétrole se sont accentuées faisant progresser d'un trimestre à l'autre le prix moyen du baril de 13,9 %, soit 63, 55 dollars la tonne.

Pour l'or, l'instabilité géopolitique et la flambée des prix du pétrole ont permis au métal jaune de jouer pleinement son rôle de valeur refuge. Cette situation a conduit à une progression des cours qui se sont établis à 445,27 dollars l'once en 2005 contre 409,28 dollars en 2004. En 2006, l'appréciation prévisible de la monnaie américaine et le relèvement des taux d'intérêt aux Etats-Unis rendraient avantageuse la détention d'actifs financiers libellés en dollars, le cours de l'or ne devrait pas connaître une progression significative. Il devrait varier de 2,0 % pour se situer à 455,0 dollars l'once.

2. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DES ETATS MEMBRES

2.1. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU BENIN

Au cours de l'année 2005, l'activité économique a connu un ralentissement de sa croissance avec un taux de 2,9 % contre 3,1 % en 2004 et pour un objectif de 4,6 % retenu dans le programme pluriannuel 2005-2007. Cette évolution est en rapport avec la contre-performance du secteur primaire dont la contribution à la croissance a été de -0,3 point. Cette faible croissance a été obtenue dans un contexte marqué par un relèvement du taux d'inflation, consécutif aux tensions observées sur le marché des produits pétroliers et une forte demande de produits alimentaires en provenance de certains pays sahéliers déficitaires. Le taux d'inflation annuel moyen est ressorti à 5,4 % contre 0,9 % en 2004.

L'exécution des opérations financières de l'Etat s'est soldée par une amélioration des principaux soldes budgétaires, imputable à une hausse des recettes budgétaires plus importante que celle des dépenses totales. En effet, le déficit global s'est établi à 0,9 % du PIB contre 1,0 % en 2004.

S'agissant des comptes extérieurs, leur évolution s'est traduite par une réduction du déficit courant qui a représenté 4,5 % du PIB contre 7,1 % en 2004. Ce résultat est imputable à l'évolution favorable de la balance commerciale et à celle des services nets.

A fin décembre 2005, la situation monétaire a été marquée par une hausse des avoirs extérieurs nets et du crédit intérieur. La masse monétaire a progressé de 26,4 % par rapport à fin décembre 2004.

En matière de convergence, trois critères de premier rang ont été respectés en 2005. Il s'agit du solde budgétaire de base, du ratio dette publique totale rapportée au PIB nominal et la non-accumulation des arriérés sur la gestion de la période courante. Le critère relatif au taux d'inflation n'a pas été respecté.

2.1.1 PRODUCTION

L'activité économique a enregistré un taux de croissance de 2,9 % en 2005 contre 3,1 % en 2004. Ce ralentissement de l'activité économique au cours de l'année 2005 est lié à la contreperformance du secteur primaire dont la croissance a été de -0,8 % en 2005 contre 6,3 % en 2004. Cette évolution a été principalement impactée par la chute de la production de coton graine de 45,1 % pour s'établir à 190.000 tonnes et la stagnation de la production céréalière au cours de la campagne 2005-2006. La contraction de la production de coton graine est liée aux difficultés de gestion de la filière qui se sont traduites par la mise à la disposition des producteurs des intrants de mauvaise qualité et avec un retard de trois mois. En outre, la campagne a connu des conditions climatiques défavorables, notamment une mauvaise répartition pluviométrique dans le temps et dans l'espace. Cette situation n'a pas permis une levée normale des plants de coton. Enfin, les superficies emblavées ont été réduites en raison du fait que certains producteurs ont enregistré des arriérés de paiement de leur production.

S'agissant du secteur secondaire, il a enregistré une forte progression de 5,4 % contre -0,5 % en 2004. Cette évolution est liée principalement au dynamisme des activités des

industries manufacturières et alimentaires, en rapport avec la production du coton de la campagne 2004-2005.

Quant au secteur tertiaire, sa progression a été de 5,2 % contre 1,7 % en 2004, en liaison avec les performances de l'ensemble des branches, notamment, « Commerce », « Banques et Assurances » et « Transport et Télécommunication ». Ce secteur a bénéficié des effets positifs consécutifs à la levée partielle des mesures de restriction des échanges commerciaux avec le Nigeria et une reprise des activités au niveau du Port autonome de Cotonou, dont le volume des transactions a augmenté de 30 %, par rapport à 2004.

Au total, les contributions à la croissance des secteurs primaire, secondaire et tertiaire ont été, respectivement, de -0,3 point ; 0,8 point et 2,4 points.

Du côté de la demande, le principal soutien de la croissance a été la consommation finale dont la progression a été de 3,9 % contre -0,1 % en 2004. La composante la plus dynamique a été la consommation privée qui a augmenté de 4,0 % contre 0,4 % un an plus tôt. Ce dynamisme de la consommation privée est imputable à une amélioration du revenu des ménages compte tenu des mesures prises par le gouvernement pour satisfaire certaines revendications des travailleurs, d'une légère amélioration des revenus des ménages. Quant à la consommation finale publique, elle a connu également une hausse de 3,5 % contre une régression de 3,1 % en 2004, en raison d'une augmentation des dépenses courantes, notamment en matériels, salaires et transferts.

En ce qui concerne l'investissement global, il a enregistré une baisse de 23,3 % après une progression de 8,9 % en 2004. Cette situation s'explique essentiellement par la baisse des investissements privés de 39,4 %, les investissements publics ayant augmenté de 3,0 % en 2005.

S'agissant des échanges extérieurs, les importations et les exportations ont progressé, respectivement de 2,4 % et 13,4 %. L'évolution des importations totales s'explique par la baisse de la demande en biens d'équipement et des achats des produits pétroliers. La hausse des exportations est liée essentiellement aux produits du coton.

Au total, les contributions à la croissance de la consommation finale, des investissements et des échanges extérieurs ont été respectivement de 3,4 points, -3,8 points et 3,3 points.

En terme nominal, le taux d'épargne intérieure brute s'est établi à 13,2 % du PIB contre 12,5 % en 2004. Quant au taux d'investissement global, il s'est fixé à 18,2 % contre 20,7 % un an plus tôt.

Pour 2006, les prévisions de croissance tablent sur un taux de 4,5 %, sous l'impulsion de l'ensemble des secteurs de l'économie, notamment le secteur primaire dont le taux de croissance serait de 10,1 %. Ce secteur serait soutenu d'une part, par une hausse de la production céréalière de 6,2 % et de la mise en œuvre du programme de diversification de la production agricole destinée à l'exportation et d'autre part, la relance de la production du coton, dont l'objectif est de 500.000 tonnes pour la campagne 2006-2007.

Le secteur secondaire serait en baisse de 3,2 % en liaison avec le repli des activités de l'industrie manufacturière et de transformation du coton et celles des BTP. Quant au secteur tertiaire, tiré par le commerce et les services non marchands, sa valeur ajoutée augmenterait de 2,4 %.

Au total, les contributions à la croissance des secteurs primaire, secondaire et tertiaire seraient, respectivement, de 3,8 points, -0,5 point et de 1,2 point.

2.1.2 PRIX ET INFLATION

L'évolution des prix en 2005 a été marquée par la rupture de la tendance baissière observée ces dernières années. En effet, le taux d'inflation annuel moyen s'est établi à 5,4 % contre 0,9 % en 2004. Cette forte tension sur les prix a été consécutive à la flambée des prix des produits pétroliers et à la hausse de la demande des produits alimentaires provenant des pays sahéliens, suite à la crise alimentaire, notamment au Niger.

En glissement annuel sur les quatre premiers mois de l'année 2006, l'inflation a été de 5,0 % contre 4,2 % au cours de la même période en 2005. Si cette tendance se poursuivait, le taux d'inflation annuel moyen atteindrait 4,0 % en 2006. Ainsi, le respect de la norme communautaire d'un taux d'inflation annuel moyen de 3,0 % maximum serait compromis.

2.1.3. FINANCES PUBLIQUES ET DETTE PUBLIQUE

L'exécution des opérations financières de l'Etat en 2005 s'est soldée par une légère amélioration des principaux soldes budgétaires suite à une hausse des recettes budgétaires plus importante que celle des dépenses totales. En ce qui concerne les dons, ils se sont inscrits en baisse de 7,4 % et ont représenté 2,2 % du PIB.

Les recettes budgétaires totales ont progressé de 9,1 % pour représenter 16,7 % du PIB contre 16,4 % en 2004. Cette évolution est imputable à la progression de 23,5 % des recettes non fiscales, consécutive aux actions vigoureuses de la Commission spéciale de recouvrement, notamment, le recouvrement des redevances des licences GSM. Quant aux recettes fiscales, elles se sont inscrites en hausse de 7,3 %. Cette évolution de recettes fiscales est imputable à la levée de l'interdiction d'entrée de certains produits sur le marché du Nigeria et à la mise en œuvre des mesures de renforcement des administrations fiscale et douanière, notamment la réorganisation de la Recette Cotonou-Port, la réduction des formalités qui ont permis un meilleur encadrement de la matière imposable et un meilleur rendement fiscal.

Quant aux dépenses totales et prêts nets, ils se sont inscrits en hausse de 6,1 % pour représenter 19,8 % du PIB contre 20,1 % en 2004. Cette évolution est principalement imputable à la hausse concomitante des dépenses courantes et des dépenses en capital. En effet, les dépenses courantes ont progressé de 8,2 %, en liaison avec le recrutement de nouveaux fonctionnaires de l'Etat dans le secteur de l'enseignement. S'agissant des dépenses en capital, elles ont augmenté de 2,4 % sous l'effet de la forte baisse de la composante extérieure.

Au total, l'exécution des opérations financières de l'Etat s'est soldée par une légère amélioration des principaux soldes budgétaires. Ainsi, le déficit global hors dons s'est établi à 3,1 % du PIB contre 3,6 % en 2004. De même, le déficit global s'est situé à 0,9 % du PIB contre 1,0 % en 2004.

En 2006, les prévisions en matière de finances publiques indiquent une progression de 7,0 % des recettes budgétaires qui représenteraient 16,6 % du PIB. Cet objectif serait atteint à travers la poursuite de la mise en œuvre des mesures de relance de l'économie

et le renforcement des administrations fiscale et douanière. En ce qui concerne les dons, ils s'inscriraient en hausse de 9,8 % pour s'établir à 56,7 milliards, soit 2,3 % du PIB.

Les dépenses totales et prêts nets progresseraient de 17,6 % en 2006 pour représenter 21,7 % du PIB. Cette évolution serait imputable à la forte hausse des dépenses en capital, en rapport avec la mobilisation accrue des ressources extérieures.

Au total, le déficit global hors dons et le déficit global se dégraderaient en s'établissant respectivement à 5,1 % et 2,8 % du PIB.

L'encours de la dette publique totale est estimé à fin décembre 2005 à 921,1 milliards, il prend en compte les allègements obtenus dans le cadre de l'Initiative PPTTE. Cet encours représente 40,1 % du PIB contre 39,5 % en 2004. Le service de la dette publique totale, net des allègements, a représenté 3,9 % des recettes budgétaires totales. Ces ratios s'amélioreraient davantage en 2006, avec les remises de dettes au titre de l'Initiative PPTTE et l'Initiative ADM.

2.1.4. COMMERCE EXTERIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS

En ce qui concerne les comptes extérieurs, le déficit courant, hors dons, s'est réduit en s'établissant à 7,2 % du PIB contre 7,7 % en 2004, en liaison avec la contraction du déficit commercial. Avec le maintien de cette tendance, il pourrait se stabiliser en 2006.

L'évolution des comptes extérieurs a fait ressortir un solde global excédentaire de 47,5 milliards en 2005 contre un déficit de 61,6 milliards un an plus tôt. Cette évolution a été induite par une orientation favorable des transactions courantes, conjuguée à une bonne tenue du compte de capital et d'opérations financières.

En effet, le déficit des transactions courantes s'est établi, en 2005, à 102,4 milliards, soit une baisse de 50,0 milliards par rapport à 2004, impulsée, notamment, par l'augmentation de l'excédent des transferts courants. Les exportations se sont fixées à 300,0 milliards, soit une quasi-stagnation par rapport aux performances de l'année 2004. Celle-ci traduit l'incidence contradictoire de l'accroissement de la production de coton, ainsi que du regain des exportations de noix d'anacarde et des activités de réexportation d'une part, et du fléchissement des cours des produits exportés, en particulier le coton, d'autre part.

Les importations se sont établies à 454,6 milliards, marquant ainsi une progression de 2,2 %, en liaison essentiellement avec les achats extérieurs de produits alimentaires, de biens d'équipement et de produits pétroliers. Le déficit des services s'est contracté pour s'établir à 30,2 milliards contre 37,8 milliards en 2004 du fait, notamment, des recettes au titre des voyages. Quant au solde négatif des revenus, il s'est aggravé de 2,2 milliards pour ressortir à 21,7 milliards en 2005 malgré la réduction de 8,6 milliards des intérêts sur la dette extérieure publique, obtenue dans le cadre des remises de dette au titre de l'initiative PPTTE.

L'excédent des transferts courants a augmenté de 54,7 milliards pour se situer à 104,1 milliards en 2005, à la faveur de la hausse des transferts privés ainsi que des dons publics, en appui aux différents projets de développement. Hors transferts officiels, le déficit des transactions courantes rapporté au PIB s'est réduit pour ressortir à 7,2 % en 2005 contre 7,7 % en 2004. L'excédent du compte de capital et d'opérations financières s'est accru de 54,1 milliards pour s'établir à 150,0 milliards, du fait principalement des entrées de ressources au titre des investissements directs et d'emprunts publics.

En 2006, le solde global des comptes extérieurs devrait ressortir excédentaire de 55,6 milliards contre 47,5 milliards en 2005. Cette évolution favorable refléterait celle du compte de capital et d'opérations financières. L'excédent du compte de capital et d'opérations financières se renforcerait de 25,5 milliards pour s'établir à 175,5 milliards du fait essentiellement de la remise de dette de 52,5 milliards dont un montant de 31,3 milliards obtenue du FMI dans le cadre de l'Initiative de l'Annulation de la Dette Multilatérale (IADM).

Le déficit des transactions courantes s'établirait à 119,9 milliards en 2006 contre 102,4 milliards en 2005, en rapport avec la dégradation de 16,8 milliards de la balance commerciale. En effet, il est attendu un repli des exportations imputable à la réduction de 40,3% des ventes à l'extérieur de coton consécutive à la chute de la production. L'incidence de cette baisse serait partiellement compensée par la hausse des exportations de noix de cajou et de produits non traditionnels tels que le tabac et la cigarette

2.1.5. SITUATION MONETAIRE

En s'établissant à 376,6 milliards à fin décembre 2005, les avoirs extérieurs nets ont enregistré une hausse de 47,5 milliards par rapport à la même période de l'année précédente. Cette évolution s'explique par l'augmentation de 69,3 milliards de la position extérieure nette de la BCEAO, celle des banques ayant baissé de 21,8 milliards.

L'encours du crédit intérieur est ressorti à 277,6 milliards à fin décembre 2005, en hausse de 64,3 milliards ou 30,2 % par rapport à fin décembre 2004.

La position nette créditrice du Gouvernement s'est s'établie à -97,5 milliards à fin décembre 2005 contre -98,8 milliards à fin décembre 2004, soit une dégradation de 1,3 milliard. Les engagements de l'Etat vis-à-vis du système bancaire ont augmenté de 5,5 milliards et ses créances de 4,3 milliards.

L'encours des crédits à l'économie s'est inscrit en hausse de 63,0 milliards ou 20,2 % pour ressortir à 375,1 milliards. Cette évolution est imputable aux crédits ordinaires, qui ont augmenté de 53,9 milliards dont 32,1 milliards pour les crédits à moyen et long terme. La hausse des crédits ordinaires résulte essentiellement de la mise en place de crédits en faveur d'entreprises des secteurs pétrolier, de l'énergie, des télécommunications, d'égrenage de coton, des BTP, de l'agro-industrie et du commerce général.

La masse monétaire s'est accrue de 110,8 milliards ou 22,0 % sur la période sous revue pour s'établir à 613,5 milliards en décembre 2005. Cette évolution s'est traduite par un accroissement de 63,4 milliards ou 48,8 % de la circulation fiduciaire et de 47,4 milliards ou 12,7 % des dépôts en banque.

En 2006, les avoirs extérieurs nets atteindraient 381,5 milliards. L'encours du crédit intérieur ressortirait à 239,6 milliards à fin décembre 2006. La masse monétaire serait prévue à 578,1 milliards à fin décembre 2006.

2.1.6 ETAT DE LA CONVERGENCE

L'état de la convergence se présente comme suit :

Critères de premier rang

- **Le ratio du solde budgétaire de base, hors PPTTE, rapporté au PIB nominal** s'est établi à 0,0 % en 2005 contre -0,1 % en 2004, pour un objectif de 0,3 % fixé dans le programme pluriannuel 2005-2007. Ce résultat s'explique par un effort de maîtrise dépenses courantes qui n'ont progressé que de 8,1 %, alors que les recettes totales ont progressé de 9,1 %. En 2006, ce ratio s'établirait à -0,8 % du PIB
- **Le taux d'inflation annuel moyen** est ressorti à 5,4 % contre 0,9 % en 2004 pour un objectif de 1,9 % retenu dans le programme pluriannuel 2005-2007. Ce résultat fait suite aux tensions sur le marché des produits pétroliers et sur la demande des produits vivriers en raison de la crise alimentaire observée dans les pays sahéliens, le Niger en particulier. En 2006, les prévisions d'inflation tablent sur un taux de 4,0 %.
- **Le ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal** s'est établi à 40,1 % en 2005 contre 39,5 % en 2004, pour un objectif de 36,4 % retenu dans le programme pluri annuel 2005-2007. L'objectif fixé de ce taux en 2006 est de 37,9 %, en prévision des remises de dette au titre de l'Initiative PPTTE et l'Initiative ADM.
- **Les arriérés de paiement :**
 - **non-accumulation des arriérés de paiement intérieurs sur la gestion de la période courante** a été respectée en 2005. Ce critère serait respecté en 2006.
 - **non-accumulation des arriérés de paiement extérieurs sur la gestion de la période courante** a été respectée en 2005. Ce critère serait respecté en 2006.

Critères de second rang

- **Le ratio de la masse salariale sur recettes fiscales** s'est situé à 39,0 % en 2005 contre 38,0 % en 2004 pour un objectif de 34,9 % fixé dans le Programme 2005-2007. Ce résultat s'explique par les recrutements de 1000 enseignants et le rappel du dégel des incidences financières des avancements des Agents de la Fonction publique. Ce ratio pourrait se situer à 37,7 % en 2006.
- **Le ratio investissements publics financés sur ressources internes rapportés aux recettes fiscales** a été porté à 19,8 % en 2005 pour un objectif de 19,7 % dans le Programme 2005/2007. Ce résultat est imputable aux efforts d'investissement dans les secteurs sociaux entrant dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. L'objectif visé en 2006 est de 23,8 % dans le programme pluriannuel 2006-2008.
- **Le ratio du déficit extérieur courant hors dons par rapport au PIB nominal** est ressorti à 7,2 % en 2005 contre 7,7 % en 2004 pour un objectif de 5,9 %. En 2006, l'objectif prévu est de 7,2 %.

- **Le taux de pression fiscale** s'est établi à 14,5 % contre 14,6 % en 2004 pour un objectif de 14,9 %. Bien que des efforts soient régulièrement fournis en matière de mobilisation de recettes fiscales, ce ratio demeure inférieur à la norme communautaire de 17,0 % minimum, en raison des évasions fiscales et de l'importance du secteur informel. Les prévisions de finances publiques tablent sur un taux de pression fiscale de 14,9 % en 2006.

2.1.7 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Dans l'ensemble, la situation économique et financière du Bénin a été caractérisée par une croissance modérée en 2005. L'économie reste toujours tributaire des échanges avec le Nigeria et la culture du coton, principal produit d'exportation. Ainsi les mesures commerciales restrictives décidées par le Nigéria et la baisse des cours du coton, qui a exacerbé les difficultés de la filière, limitent l'accélération de la croissance économique du pays.

Toutefois, en 2006, la situation pourrait s'améliorer avec une accélération des activités dans le secteur primaire, à travers notamment, la relance de la production du coton, le règlement des arriérés dus aux producteurs de coton, l'approvisionnement et la distribution à bonne date des intrants coton. Cependant, cette perspective risquerait d'être affaiblie par la persistance de la baisse des cours du coton et l'accentuation du découragement des paysans ainsi que la poursuite de la hausse des prix du pétrole.

S'agissant de l'état de la convergence en 2005, le Bénin a respecté trois critères de premier rang. Il s'agit du solde budgétaire de base, le critère clé, du ratio de la dette publique totale sur PIB nominal et de celui de la non-accumulation des arriérés de paiement sur la gestion de la période courante. La légère amélioration de la mobilisation des recettes totales conjuguée à une maîtrise des dépenses totales et prêts nets ont conduit au respect du solde budgétaire de base, critère clé.

Le respect durable de ce critère passe par la mise en œuvre des mesures visant le renforcement de l'assainissement des finances publiques, notamment la maîtrise des dépenses courantes et l'amélioration du recouvrement des recettes totales.

Pour accélérer la croissance et améliorer le profil des indicateurs de convergence, les autorités devraient prendre les dispositions ci-après :

- Renforcer l'effort fiscal en matière de recouvrement en vue de générer un excédent budgétaire confortable et assurer le respect durable du critère clé ;
- Poursuivre les réformes dans la gestion des finances publiques, notamment en matière de maîtrise des dépenses courantes ;
- Accélérer et parachever les réformes structurelles, notamment la privatisation de la SONAPRA et de la SBEE;
- Créer les conditions favorables permettant de rétablir la compétitivité du Port Autonome de Cotonou.

2.2. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU BURKINA FASO

En 2005, le taux de croissance de l'activité économique a été de 7,1 % contre 4,6 % en 2004. Cette accélération s'explique essentiellement par les résultats satisfaisants de la campagne agricole 2005/2006. Cette évolution s'est inscrite dans un contexte de hausse des prix à la consommation, en rapport avec la baisse de la production céréalière de la campagne agricole 2004/2005 et la flambée des cours des produits pétroliers. Le taux d'inflation annuel moyen est ressorti à 6,4 % contre -0,4 % en 2004.

L'exécution des opérations financières de l'Etat s'est soldée par une aggravation du déficit global qui s'est établi à 5,1 % du PIB contre 4,2 % en 2004. Cette aggravation est due à une faible progression des recettes et à une forte hausse des dépenses.

En ce qui concerne les comptes extérieurs, le ratio du déficit courant rapporté au PIB a été de 14,7 % contre 13,4 % en 2004, essentiellement sous l'effet de l'aggravation du déficit commercial.

S'agissant de la situation monétaire, elle a été caractérisée à fin décembre 2005 par une hausse des avoirs extérieurs nets et une baisse du crédit intérieur. Il en a résulté une baisse de la masse monétaire de 4,2 % pour s'établir à 598,1 milliards.

En matière de convergence, seuls deux critères de premier rang ont été respectés en 2005 contre trois en 2004. Il s'agit du critère relatif à la non accumulation d'arriérés de paiement intérieurs et extérieurs et du taux d'endettement.

2.2.1 PRODUCTION

L'activité économique a été dynamique en 2005 avec un taux de croissance de 7,1 % pour un objectif de 4,8 % retenu dans le programme pluriannuel 2005-2007, malgré la persistance de la faiblesse des cours du coton et le niveau élevé des cours du pétrole. Cette performance est 11,3 % après un recul de 1,6 % en 2004.

Le dynamisme du secteur primaire est lié à la hausse de la production de céréales et de la production de coton qui ont bénéficié de conditions climatiques plus favorables que prévues, marquées par une pluviométrie bien répartie dans le temps et dans l'espace, en dépit de quelques zones de sécheresse. En outre, les criquets dont on redoutait en 2005 l'éclosion des œufs pondus lors de l'invasion de 2004 ne sont pas réapparus. La production céréalière a ainsi progressé de près de 25 %, essentiellement sous l'effet de la hausse des productions de mil, de sorgho et de maïs, de 27,6 %, 11,0 % et 58,1 %, respectivement.

S'agissant du coton graine, sa production est estimée à 751 000 tonnes en 2005, en accroissement de 17,0 %. Cette augmentation, enregistrée malgré la baisse du prix² aux producteurs qui est passé de 210 FCFA le kilogramme en 2004/2005 à 175 FCFA le kilogramme lors de la campagne agricole 2005/2006, s'explique par l'augmentation des superficies emblavées et la création de deux nouvelles zones cotonnières. La révision à la baisse du prix au producteur est liée à la chute drastique des cours sur ce marché international, ce qui a occasionné un déficit cumulé de près de 30 milliards pour l'ensemble des sociétés cotonnières.

² Ristournes comprises

Au niveau du secteur secondaire, l'activité a progressé de 5,2 % après 9,9 % en 2004. Cette performance est essentiellement imputable d'une part, à la vigueur de l'activité au niveau de la branche «BTP » et de la branche «électricité-eau et gaz ». Au niveau des BTP, l'activité a progressé de 8,5 % en rapport avec la poursuite des travaux de rénovation urbaine, des investissements dans les constructions immobilières et de la construction des infrastructures. Quant à l'activité au niveau de la branche « électricité-eau et gaz », elle a bénéficié des travaux liés à l'extension du réseau électrique et du réseau d'adduction d'eau. Par contre, l'activité des industries manufacturières a connu un ralentissement en rapport avec le renchérissement des consommations intermédiaires, consécutif notamment à la montée des prix des produits pétroliers.

Au niveau du secteur tertiaire, la croissance a été de 4,6 % contre 8,1 % en 2004. Ce ralentissement est imputable au transport et au commerce qui ont souffert de la hausse des prix des produits pétroliers. Par contre, la branche des banques et assurances est restée dynamique avec une croissance de 18,9 %. En outre, la branche des communications a profité de la téléphonie mobile qui est demeurée en pleine expansion avec une hausse moyenne du nombre d'utilisateurs de plus de 15 % par an depuis plusieurs années. Cette expansion a été favorisée par l'ouverture du secteur à la concurrence depuis 1999, ce qui a permis la baisse des tarifs et l'implantation de trois opérateurs.

Au total, les contributions à la croissance des secteurs primaire, secondaire et tertiaire ont été, respectivement, de 4,1 points, 0,9 point et de 2,1 points.

Du côté de la demande, l'investissement a été le principal moteur de la croissance avec une progression de 18,5 % contre -5,3 % en 2004. Cette hausse de l'investissement est liée aux grands chantiers en cours, notamment, ceux de Ouaga 2000, la construction d'infrastructures routières et la réalisation de barrages dans le cadre de la mise en œuvre de la biennale eau. Quant à la consommation, elle a progressé de 3,3 % sous l'effet des deux composantes. La progression de la consommation privée s'explique en partie par la hausse des revenus agricoles³, aussi bien pour les producteurs de vivriers que pour les producteurs de produits de rente. Quant à la consommation publique, sa hausse est liée au recrutement dans la fonction publique et aux achats de biens et services, en particulier dans le cadre de l'élection présidentielle de novembre 2005.

Au niveau des échanges extérieurs, les exportations et les importations en volume ont progressé de 13,2 % et 2,1 %, respectivement. La hausse des exportations s'explique par la progression des exportations du coton de la campagne cotonnière 2004/2005. Quant aux importations, leur progression est due aux biens d'équipement.

Au total, les contributions à la croissance de la consommation, de l'investissement et du secteur extérieur ont été, respectivement, de 3,6 points, 2,1 points et 1,4 point.

En terme nominal, le taux d'épargne intérieure brute s'est amélioré pour représenter 12,3 % contre 6,4 % en 2004. Quant au taux d'investissement, il s'est situé à 19,2 % contre 18,5 % en 2004, en liaison avec la progression des investissements publics.

Pour 2006, la croissance se situerait à 5,6 %, sous l'impulsion des secteurs secondaire et tertiaire. Pour le secteur primaire, une faible hausse de la production céréalière est

³ Ministère de l'économie et du développement, Rapport de synthèse pour la revue du PAP 2005 ; avril 2006. La hausse des revenus des producteurs de vivriers a progressé de 5 % et les revenus de producteurs de produits de rente ont augmenté de 8,6 %.

attendue après la production record de la campagne agricole 2005/2006. La hausse de la production de coton graine se situerait à 788.500 tonnes, en hausse de 5 % en dépit de la baisse du prix au producteur de 10 francs par kilogramme. La croissance du secteur secondaire reposerait sur la poursuite des travaux de construction d'infrastructures et un regain d'activité au niveau de la branche des industries manufacturières. Par ailleurs, il est attendu une plus grande contribution des industries minières, en particulier l'exploitation de l'or, au vu des investissements en cours dans cette branche. La croissance des télécommunications se poursuivrait avec la privatisation attendue de l'ONATEL et la fin de son exclusivité sur le réseau fixe.

Du côté de la demande, la croissance serait tirée par la FBCF qui progresserait de 16,7 %. Cette performance serait liée à la poursuite des grands chantiers, notamment la construction des routes Kaya-Dori, Bobo-Dédougou, Ouagadougou-Kongoussi et la réalisation de barrages dans le cadre de la biennale eau. La progression des exportations serait de 29,3 %.

2.2.2. PRIX ET INFLATION

En 2005, la croissance a été réalisée dans un contexte de hausse des prix avec un taux d'inflation annuel moyen de 6,4 % contre -0,4 % en 2004. Cette forte progression de l'inflation est liée à l'augmentation des prix des produits alimentaires, des services de logement et des transports. La progression des prix des produits alimentaires s'explique par les difficultés d'approvisionnement des marchés en produits céréaliers, consécutives à la baisse de la production vivrière pendant la campagne agricole 2004/2005. Quant à l'augmentation des prix des transports, elle est liée à la hausse des prix des produits pétroliers.

En glissement annuel sur les quatre premiers mois, les prix ont augmenté de 4,5 % contre 4,9 % au cours de la même période en 2005. Cette évolution s'explique par la poursuite de la hausse des prix des fonctions « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » et « des transports ». Pour l'ensemble de l'année, le taux le taux d'inflation annuel moyen ressortirait à 0,9 %.

2.2.3. FINANCES PUBLIQUES ET DETTE PUBLIQUE

L'exécution des opérations financières de l'Etat s'est soldée par un déficit global qui s'est établi à 5,1 % du PIB contre 4,2 % en 2004 pour un objectif de 1,2 % contenu dans le programme pluriannuel 2005-2007. Cette évolution s'explique essentiellement par une faible progression des recettes comparée d'une part, aux objectifs et, d'autre part, à l'augmentation des dépenses.

En effet, les recettes fiscales ont augmenté de 5,8 % pour un objectif de 20 %. Il en est résulté un taux de pression fiscale à 11,3 % pour un objectif de 12,8 % contre 11,8 % en 2004. Cette faible progression s'explique par la faible performance réalisée au niveau de la collecte des recettes liées à la fiscalité intérieure en liaison essentiellement avec les difficultés de démarrage des activités de la Direction des Grandes Entreprises et la situation financière de certaines grandes entreprises. Ces résultats ne doivent pas occulter les réformes effectivement mises en œuvre comme prévues pour améliorer le recouvrement, et qui ont trait à l'examen plus rigoureux des exonérations, le renforcement des vérifications des factures et l'intensification de la lutte contre la fraude. S'agissant des dons, ils se sont élevés à 131,5 milliards, représentant 4,4 % du PIB après 4,3 % en 2004.

Les dépenses totales et prêts nets ont augmenté de 12,4 %, pour un objectif de 7,4 %, pour représenter 21,7 % du PIB contre 21,4 % en 2004. Cette progression est imputable principalement aux dépenses courantes et, dans une moindre mesure, aux dépenses en capital. En effet, les dépenses courantes ont progressé de 12,9 %. Cet accroissement s'explique essentiellement par la hausse de la masse salariale de 13,2 %, l'augmentation des transferts et subventions, consécutive à la flambée des cours du pétrole et les charges liées à l'organisation de l'élection présidentielle de novembre 2005. S'agissant de l'augmentation de la masse salariale elle est liée à la révision de la grille de rémunération dans la Fonction publique et au recrutement de nouveaux agents dans les secteurs sociaux.

Quant aux dépenses en capital, elles ont progressé de 8,4 %, portées par la composante financée sur ressources externes, conséquence de l'afflux de capitaux extérieurs dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté. S'agissant de la composante sur financement interne, elle n'a progressé que de 2,5 %.

Au total, le déficit global hors dons s'est aggravé pour représenter 9,5 % du PIB contre 8,6 % en 2004. Quant au déficit global, il est passé de 4,2 % du PIB en 2004 à 5,1 % en 2005.

En 2006, il est attendu une amélioration des principaux soldes budgétaires, en relation avec la forte progression attendue des recettes, comparée à celle des dépenses. En effet, les recettes budgétaires progresseraient de 18,6 % grâce à l'intensification des enquêtes et des vérifications, un meilleur suivi du transit et des exonérations, la création d'une unité spéciale chargée du contrôle de la destination finale des marchandises admises en franchise et la construction du bureau de dédouanement des véhicules automobiles (BVA).

Quant aux dépenses totales et prêts nets, ils progresseraient de 12,2 % pour représenter 22,6 % du PIB, sous l'effet de ses deux composantes. En effet, les dépenses courantes progresseraient de 20,3 %, en liaison avec la hausse des dépenses au titre des acquisitions de biens et services, la poursuite de la hausse des transferts et de la masse salariale, en rapport avec les recrutements dans la fonction publique. Il en résulterait un déficit global hors dons et un déficit global qui représenteraient 9,2 % et 4,2 % du PIB, respectivement.

En ce qui concerne la dette publique totale, son encours rapporté au PIB nominal s'est établi à 41,3 % contre 43,4 % en 2004. Le service de la dette publique totale rapporté aux recettes budgétaires s'est situé à 9,9 % contre 11,3 % en 2004. Une amélioration sensible de ces ratios est attendue en rapport avec les annulations au titre de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM).

2.2.4. COMMERCE EXTÉRIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS

Le déficit du solde global de la balance des paiements s'aggraverait pour atteindre 104,7 milliards contre 57,0 milliards en 2004. Cette évolution favorable est imputable aux transactions courantes.

En effet, le déficit des transactions courantes passerait de 280,5 milliards en 2004 à 349,8 milliards en 2005, en liaison principalement avec l'augmentation du déficit commercial. Cette évolution du solde commercial est consécutive à la baisse des exportations expliquée par la baisse des cours du coton. Ainsi, les exportations se situeraient à 183,2

milliards en 2005 contre 253,2 milliards en 2004. Par contre, les importations atteindraient 500 milliards contre 497,9 milliards en 2004.

Le solde déficitaire des revenus s'est aggravé de 5,2 milliards pour ressortir à 21,4 milliards. Le déficit du compte courant, hors transferts officiels, rapporté au PIB s'est dégradé pour se situer à 14,7 % contre 13,4 % en 2004.

L'excédent du compte de capital et d'opérations financières s'est renforcé de 25,3 milliards, reflétant un accroissement de 8,7 milliards des flux de transferts de capital concomitant à une hausse de 16,6 milliards de l'excédent des opérations financières.

En 2006, le solde global de la balance des paiements devrait ressortir excédentaire de 76,7 milliards contre un déficit de 104,7 milliards en 2005, soit une amélioration de 181,4 milliards. Cette évolution favorable serait induite par la réduction du déficit des transactions courantes conjuguée au renforcement de l'excédent du compte de capital et d'opérations financières.

En effet, le déficit des transactions courantes devrait se contracter de 96,1 milliards pour s'établir à 253,7 milliards en 2006. La bonne tenue du compte courant résulterait d'une augmentation des exportations de 129,3 milliards ou 70,6%, attribuable principalement au coton et au renforcement de l'excédent des transferts courants. L'excédent du compte de capital et d'opérations financières se consoliderait à hauteur de 83,1 milliards à la suite principalement de la remise de dette d'un montant de 81,2 milliards, dont 54,1 milliards consentis par le FMI au titre de l'IADM.

2.2.5. SITUATION MONETAIRE

Les avoirs extérieurs nets des institutions monétaires se sont inscrits en baisse de 104,8 milliards, en s'établissant à 169,4 milliards à fin décembre 2005. Cette évolution a concerné aussi bien l'Institut d'émission que les banques dont les avoirs extérieurs nets ont diminué de 66,9 milliards et 37,9 milliards, respectivement.

L'encours du crédit intérieur s'est inscrit en hausse de 98,2 milliards pour se situer à 483,5 milliards à fin décembre 2005.

La position nette du gouvernement s'est détériorée de 6,0 milliards, pour se situer à 9,4 milliards à fin décembre 2005. Cette évolution est consécutive à une baisse de 28,3 milliards des dépôts publics, dont l'impact a été atténué par la baisse de 22,3 milliards des engagements vis-à-vis du système bancaire.

Les crédits à l'économie se sont chiffrés à 474,1 milliards, en hausse de 92,2 milliards ou 24,1 % par rapport à décembre 2004, à la suite d'une progression de 38,0 milliards des concours ordinaires, dont 13,8 milliards pour les crédits à moyen et long terme, et de 54,2 milliards des crédits de campagne. L'accroissement des crédits ordinaires résulte de concours à des sociétés cotonnières ainsi qu'aux entreprises des secteurs de l'énergie, des hydrocarbures, des télécommunications du BTP, de l'agro-alimentaire, du commerce général, des services et du transport.

La masse monétaire a baissé de 26,0 milliards ou 4,2 % pour s'établir à 598,0 milliards, traduisant le repli de 21,7 milliards de la circulation fiduciaire et de 4,3 milliards des dépôts.

En 2006, les avoirs extérieurs nets des institutions monétaires seraient prévus à 324,1 milliards et l'encours du crédit intérieur à 440,0 milliards. Reflétant ces évolutions, la masse monétaire ressortirait à 722,8 milliards.

2.2.6. ETAT DE LA CONVERGENCE

La situation de la convergence se présente comme suit :

Critères de premier rang

- **le solde budgétaire de base rapporté au PIB**, hors dépenses financées sur ressources PPTTE, est passé de -2,0 % en 2004 à -2,5 % en 2005 pour un objectif de 0,2 %. L'objectif fixé n'a pas été atteint en raison, d'une part, de la forte hausse des dépenses courantes tirées par les dépenses de transferts et subventions, les dépenses de matériel et les dépenses de personnel et, d'autre part, de la faible progression des recettes, au regard des objectifs du Programme. Pour 2006, ce ratio serait de -2,8 %.
- **le taux d'inflation annuel moyen** a été de 6,4 % en 2005 contre -0,4 % en 2004, en liaison essentiellement avec les difficultés d'approvisionnement des marchés en produits céréaliers, consécutives à la baisse de la production céréalière enregistrée au cours de la campagne agricole 2004/2005. Au regard des résultats satisfaisants de la campagne agricole 2005/2006, la norme communautaire d'un taux d'inflation annuel moyen de 3 % maximum devrait être respectée. Selon les prévisions sur la base des réalisations des quatre premiers mois, le taux d'inflation serait de 0,9 % en 2006.
- **L'encours de la dette publique intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal** s'est situé à 41,3 % en 2005 pour un objectif de 40,5 % contre 43,4 % en 2004. La baisse du ratio se poursuivrait en rapport avec le bénéfice de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM). Il serait de 8,0 % en 2006 en tenant compte du bénéfice de l'IADM.
- **Les arriérés de paiement :**
 - **non-accumulation d'arriérés de paiement intérieurs sur la gestion de la période courante** : ce critère a été respecté en 2005 et le serait en 2006 ;
 - **non-accumulation d'arriérés de paiement extérieurs sur la gestion de la période courante** : ce critère a été respecté en 2005 et le serait en 2006.

Critères de second rang

- **Le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales** est passé de 37,4 % en 2004 à 40,0 % en 2005 pour un objectif de 34,9 %. Cette évolution est due d'une part, à la hausse des salaires consécutive au relèvement de la grille indemnitaire et au recrutement de nouveaux agents dans la fonction publique et, d'autre part, à une progression plus faible que prévue des recettes. Ce ratio serait de 39,4 % en 2006.
- **Le ratio des investissements publics financés sur ressources internes rapportés aux recettes fiscales** s'est établi à 44,0 % contre 46,3 % en 2004 pour

un objectif de 26,7 %. Le niveau observé est lié à la progression des appuis budgétaires. Ce ratio serait de 36,9 % en 2006.

- **Le ratio du solde extérieur courant hors dons par rapport au PIB nominal** a été de -14,7 % pour un objectif de -10,3 % contre -13,4 % en 2004.
- **Le taux de pression fiscale** a été de 11,3 % pour un objectif de 12,8 % contre 11,8 % en 2004. Cette baisse s'explique par la faible progression des recettes au regard des objectifs retenus dans le programme pluriannuel 2005-2007. En 2006, il serait de 12,4 %.

En matière de convergence, seuls deux critères de premier rang ont été respectés en 2005 contre trois en 2004. Il s'agit du critère relatif à la non accumulation d'arriérés de paiement intérieurs et extérieurs et du taux d'endettement. Pour 2006, l'absence d'un programme pluriannuel ne permet pas d'apprécier le sentier de convergence que le pays compte suivre. En effet, le Burkina Faso n'a pas transmis à ce jour à la Commission, le programme réaménagé demandé par le Conseil des Ministres après examen du premier programme au titre de la période 2006-2008.

2.2.7. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La situation économique et financière a été dans l'ensemble satisfaisante en 2005. Toutefois, en matière de convergence, peu de progrès a été réalisé. Ainsi, trois critères dont deux de premier rang ont été respectés en 2005. Les critères de premier rang respectés sont ceux relatifs au taux d'endettement et à la non accumulation d'arriérés de paiement. Au titre des critères de second rang, seul le critère relatif aux investissements financés sur ressources intérieures a été respecté.

Le respect du critère clé reste le principal obstacle à la convergence économique en 2005. Cette situation s'explique essentiellement par la persistance de la faiblesse du taux de pression fiscale, et ceci en dépit des réformes mises en œuvre au niveau des différentes régies financières.

Aussi, pour permettre au Burkina Faso d'améliorer ses performances en matière de convergence macroéconomique et de respecter le nouvel horizon de convergence fixé au 31 décembre 2008, les Autorités sont-elles invitées à :

- Transmettre à la Commission le programme de convergence réaménagé au titre de la période 2006-2008.
- poursuivre les efforts en vue d'améliorer le recouvrement des recettes fiscales, par la poursuite de l'informatisation des régies, la lutte contre la fraude, le suivi rigoureux des exonérations ;
- poursuivre la maîtrise des dépenses courantes ;
- poursuivre les politiques sectorielles et les réformes structurelles en vue d'accroître la compétitivité de l'économie et la diversification de la production.

2.3 SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE LA COTE D'IVOIRE

L'analyse du Programme Minimum de Convergence 2006, transmis à la commission le 06 juin 2006, révèle que l'activité économique en Côte d'Ivoire a enregistré une légère amélioration en 2005. Le taux de croissance du PIB est estimé à 1,8 % contre 1,6 % en 2004. Ce léger redressement est porté par les performances du secteur secondaire. Parallèlement, la hausse des prix s'est accélérée en rapport avec la flambée des prix des produits pétroliers. Le taux d'inflation annuel moyen a été de 3,9 % en 2005 contre 1,4 % en 2004.

La situation des finances publiques a été caractérisée par une faible progression des recettes par rapport à celle des dépenses publiques. Le solde budgétaire global est ressorti à 1,7 % du PIB contre 1,8 % en 2004.

En ce qui concerne les comptes extérieurs, ils ont été caractérisés par un solde extérieur courant de -0,1 % du PIB contre 1,6 % en 2004, traduisant une faible augmentation des exportations comparée à la progression des importations.

La situation monétaire est marquée par une hausse de 62,6 milliards des avoirs extérieurs et une augmentation de 51,0 milliards du crédit intérieur. Reflétant l'évolution de ses contreparties, la masse monétaire s'est accrue de 7,4 % en 2005 par rapport à 2004.

L'état de convergence indique qu'un seul critère a été respecté en 2005. Il s'agit du critère relatif au solde courant extérieur hors dons. En 2006, trois critères seraient respectés.

2.3.1 PRODUCTION

Au niveau de l'offre, l'activité économique a été tirée en 2005 par le secteur secondaire. En effet, la production du secteur primaire, soutenue par l'agriculture vivrière n'a progressé que de 1,4 % contre 2,9 % en 2004. L'agriculture vivrière a contribué à atténuer les contreperformances de l'agriculture d'exportation en baisse malgré l'augmentation de la production de cacao de 1,4 %. Ce repli est imputable aux baisses des productions de café, de coton et d'ananas.

La production du secteur secondaire a progressé de 10,0 % après une contraction de 1,4 % en 2004 sous l'impulsion de toutes les branches. Les plus fortes progressions ont été relevées au niveau des BTP et du secteur pétrolier. L'activité des BTP a augmenté de 23,1 %. Stimulée par la mise en exploitation d'un nouveau puits dénommé "Baobab" et la bonne tenue des cours sur le marché international, l'extraction pétrolière a progressé de 51,4 % contre 4,4 % en 2004. La production de produits pétroliers a également enregistré une hausse de 11,1 % en 2005.

Au niveau du tertiaire, la production a régressé de 1,2 % en 2005. Excepté la branche Télécommunications en accroissement, les activités de toutes les composantes du secteur ont décliné. Les transports et communication et les services ont enregistré des replis respectifs de 6,3 % et 2,5 % en rapport avec l'impact des événements de novembre 2004.

Dans l'ensemble, les contributions à la croissance des secteurs primaire, secondaire et tertiaire ont été, respectivement, de 0,4 point, 2,1 points et de -0,7 point.

Sous l'angle de la demande, la croissance économique a été portée essentiellement par la demande extérieure. En effet, la consommation totale a augmenté de 0,4 % en 2005 contre une baisse de 1,6 % en 2004. Cette évolution résulte de la contraction de 1,9 % de la consommation des administrations publiques et de la progression de 1,1 % de la consommation privée.

S'agissant de la formation brute de capital fixe (FBCF), elle a enregistré une baisse de 8,5 % en 2005 contre 5,9 % en 2004. Ce repli imputable principalement à la baisse de 22,3 % de la FBCF publique, s'explique par l'absence de ressources extérieures qui s'est traduite par un faible taux d'exécution des investissements publics. Reflétant un environnement conjoncturel et social peu favorable, la tendance à la baisse des investissements privés s'est maintenue. Ils ont baissé de 4,1 % contre 1,9 % en 2004.

Grâce à la progression importante de la production du pétrole en fin d'année, les exportations ont augmenté de 3,8 % en 2005 contre 14,2 % en 2004. Les importations ont également enregistré une hausse limitée à 3 % en 2005 contre 10,8 % en 2004. Ce repli des importations est en rapport avec le ralentissement des importations des biens d'équipement et des produits alimentaires.

Au total, les contributions à la croissance de la consommation, de l'investissement et des échanges extérieurs ont été, respectivement, de 0,3 point, 0,6 point et 0,9 point.

Pour l'année 2006, le taux de croissance ressortirait à 1,8 % comme en 2005. Au plan de l'offre, le secteur primaire devrait progresser seulement de 0,5 % en relation avec une baisse de la production des produits de rente, notamment le cacao de 5,8 % et le café de 3,8 %. Au niveau du secteur secondaire, les industries agroalimentaires devraient enregistrer un ralentissement en rapport avec les prévisions à la baisse des principales cultures industrielles telles que le cacao, l'huile de palme, etc. La progression des produits pétroliers serait limitée à 2,1 % contre 11,1 % en 2005. Toutefois, dopée par l'extraction minière qui devrait augmenter de 53,7 %, la croissance de l'activité du secteur secondaire devrait s'établir à 3,9 %. Quant au secteur tertiaire, il devrait croître de 0,8 % en relation avec les performances attendues de la branche « télécommunications ».

Au niveau de la demande, la croissance de l'activité économique serait impulsée principalement par les exportations. Celles-ci progresseraient de 5,2 %. Quant à la consommation, elle augmenterait de 0,3 %. Les investissements baisseraient de 2,2 % en liaison avec la régression de 10,7 % des investissements publics.

Les contributions à la croissance de la consommation, de l'investissement et du secteur extérieur seraient, respectivement, de 0,1 point, -0,2 point et 1,9 point.

2.3.2. PRIX ET INFLATION

Le taux d'inflation annuel moyen est ressorti à 3,9 % en 2005 contre 1,4 % en 2004. Cette forte progression du niveau général des prix est consécutive à la flambée des prix des produits pétroliers avec pour corollaire l'augmentation des prix des transports, des produits alimentaires, etc. Au cours des quatre premiers mois de l'année 2006, la tension inflationniste a baissé.

En effet, en glissement annuel sur les quatre premiers mois, l'inflation a été de 2,2 % contre 4,4 % au cours de la même période en 2005. Elle est impulsée par les fonctions de consommation « produits alimentaires, boissons non alcoolisées » et « Transports ». Au

niveau des produits alimentaires, l'augmentation des prix résulte de la baisse des prix des produits frais et des fruits en abondance sur le marché et de la hausse des prix du poisson et de la viande de bœuf en rapport avec la psychose de la grippe aviaire dans la sous région et la pollution de l'eau dans la zone de Jacquville suite à la formation d'une nappe pétrolière.

Si la tendance actuelle des prix devrait se maintenir, le taux d'inflation annuel moyen ressortirait à 2,0 % en 2006 et serait ainsi conforme à la norme communautaire.

2.3.3 FINANCES PUBLIQUES ET DETTE PUBLIQUE

L'exécution des opérations financières de l'Etat s'est traduite par une relative stagnation des déficits globaux en rapport avec une faible augmentation des recettes totales.

En effet, les recettes totales se sont accrues de 2,3 % en 2005 pour s'établir à 17,1 % du PIB contre 17,6 % en 2004. Cette évolution résulte essentiellement de la stagnation relative des recettes fiscales et de la hausse de 12,0 % des recettes non fiscales. La situation des recettes fiscales traduit les contre-performances enregistrées au niveau des droits de porte en rapport avec la faible progression des importations de biens alimentaires et des biens d'équipement. Les recouvrements au titre du droit unique de sortie ont été également pénalisés par des sorties frauduleuses des produits de rente en direction des pays limitrophes.

Les dépenses publiques et prêts nets ont augmenté de 2,9 % pour s'établir à 19,9 % du PIB contre 20,4 % en 2004. Cette évolution des dépenses budgétaires s'explique essentiellement par l'augmentation des dépenses courantes. En effet, les dépenses courantes ont enregistré une hausse de 4,7 % en 2005 contre 0,4 % en 2004 en rapport avec l'évolution des transferts et subventions et de la masse salariale qui ont progressé respectivement de 10,4 % et 3,2 %. Par ailleurs, il convient d'indiquer que les dépenses en capital ont baissé de 9,0 % pour s'établir à 2,7 % du PIB en 2005 contre 3,2 % en 2004, reflétant ainsi les difficultés de mobilisation des ressources extérieures dans un contexte de persistance de la crise.

Au total, l'exécution des opérations financières s'est soldée par un déficit global estimé à 1,7 % du PIB contre 1,8 % en 2004.

En 2006, l'acte majeur intervenu dans la gestion des finances publiques est l'adoption par le Conseil des Ministres le 14 juin 2006 du budget de l'Etat élaboré à la lumière des conclusions des discussions avec les partenaires au développement et les institutions de Bretton Woods en mai 2006. Outre le fonctionnement et la prise en charge de la dette intérieure et extérieure multilatérale (FMI, BM et BAD), ce budget vise d'une part, une gestion macroéconomique normale à travers des actions prioritaires tels que le développement économique et la reconstruction, le programme social (éducation et santé) et l'assainissement et d'autre part, la réalisation des conditions nécessaires à la sortie de la crise à travers le désarmement, le redéploiement de l'administration, l'identification et l'organisation des élections.

Toutefois, en dépit des engagements nouveaux liés à la normalisation, la situation des finances publiques devrait s'améliorer en rapport avec la forte progression des appuis budgétaires et des recettes budgétaires. Le solde global ressortirait positif. L'excédent devrait représenter 0,4 % du PIB.

Les recettes budgétaires progresseraient de 16,1 % pour s'établir à 18,9 % du PIB contre 17,1 % en 2005. Cette évolution serait impulsée par les recettes fiscales et des recettes non fiscales qui augmenteraient respectivement de 11,5 % et de 41,7 %. Les bonnes performances des recettes seraient portées, principalement par l'augmentation de la production pétrolière combinée à la hausse des cours qui permettra d'enregistrer plus de revenus du secteur pétrolier à travers un recouvrement du bénéfice industriel et commercial (BIC) et des redevances pétrole et gaz. Au titre de l'année fiscale 2006, de nouvelles mesures de réformes fiscales sont engagées, notamment la réduction du taux de l'impôt sur les sociétés qui passe de 35 % à 27 %, l'extension du droit à déduction de la TVA à tous les véhicules utilitaires quelle que soit leur charge utile et la réduction de 50 % des arriérés de TVA et d'impôts sur les traitements et salaires, pensions et dette viagère avec l'obligation de remboursement dans un délai de 24 mois.

Au niveau des dépenses publiques, il est prévu une hausse relativement limitée. Les dépenses totales et prêts nets augmenteraient de 3,0 % pour s'établir à 19,5 % du PIB en 2006 contre 19,9 % en 2005. Cette progression serait liée essentiellement à la hausse de 38,4 % des dépenses en capital sur financement interne qui viendraient renforcer les actions qu'engageraient les partenaires au développement dans le cadre des efforts de paix, de l'identification, du DDR, de l'organisation des prochaines consultations électorales et de la subvention de la filière coton ainsi que de l'aide aux entreprises sinistrées. Les dépenses courantes stagneraient en dépit de l'accroissement de la masse salariale de 4,1 % en rapport avec de nouveaux recrutements.

En ce qui concerne la situation de la dette publique, l'encours passe de 7471,0 milliards en 2004 à 7512,7 milliards en 2005, soit 87,1 % du PIB. Le service de la dette est passé de 38,0 % des recettes budgétaires en 2004 à 33,3 % en 2005. La crise socio-politique a entraîné la suspension du programme économique et financier appuyé par les institutions de Bretton Woods, empêchant le pays d'atteindre le point de décision dans le cadre de l'Initiative PPTE.

En 2006, l'encours de la dette publique s'établirait à 7054,6 milliards, soit 78,1 % du PIB. Le service de la dette devrait se réduire progressivement avec les échéanciers rééchelonnables de la dette extérieure pour un montant de 133,8 milliards et grâce aux appuis budgétaires nécessaires aux paiements des échéances non rééchelonnables du Club de Paris qui se situent à 111,7 milliards. Dans la perspective de la signature d'un programme économique et financier avec les institutions de Bretton Woods, suite à la réunification du pays, un traitement favorable de la dette, consécutif à l'atteinte du point de décision est envisagé. Le problème de la dette demeure donc une préoccupation majeure pour la Côte d'Ivoire.

2.3.4 COMMERCE EXTERIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS

Les comptes extérieurs devraient dégager un solde global excédentaire de 62,6 milliards, en retrait de 140,8 milliards par rapport à celui de 2004, du fait de l'évolution défavorable des transactions courantes et du compte de capital et d'opérations financières.

En effet, les transactions courantes situeraient à -6,6 milliards en 2005 contre un excédent de 127,2 milliards en 2004, en liaison avec le repli de l'excédent commercial. Toutefois, hors transferts officiels, la balance courante serait excédentaire de 4,9 milliards représentant 0,1 % du PIB.

La balance commerciale est estimée à 1.262,7 milliards contre 1.388,3 milliards l'année précédente, soit une baisse de 125,6 milliards, due à une hausse des importations (+18,5 %) plus soutenue que celle des exportations (+8,1 %). Les exportations de biens se chiffrent à 3.949,7 milliards contre 3.655,4 milliards en 2004, soit une augmentation de 294,3 milliards, traduisant exclusivement la hausse des quantités exportées (+9,0 %), les prix moyens s'étant repliés de 0,7 %. On note cependant une évolution différenciée des principaux produits. Ainsi, les prix et les volumes du cacao subiraient des baisses respectives de 2,1 % et de 6,6 %. En revanche, les tonnages exportés et les prix de cession des produits pétroliers augmenteraient respectivement de 24,0 % et 33,6 %.

Les importations de biens ressortiraient à 2.687,0 milliards contre 2.267,1 milliards en 2004, soit une augmentation de 419,9 milliards. Cette évolution traduirait à la fois la hausse d'ensemble des quantités (+3,0 %) et des prix moyens des produits (+15,6 %). Plus particulièrement, les prix d'acquisition du pétrole brut enregistreraient une augmentation de 42,5 %.

Le déficit des services se situerait à 674,7 milliards contre 670,9 milliards en 2004, soit une dégradation de 3,8 milliards, en liaison avec la hausse du fret et de l'assurance sur marchandises. Le déficit des revenus ressortirait à 349,4 milliards contre 344,3 milliards en 2004, en dépit de la baisse des intérêts sur la dette publique extérieure de 156,7 milliards à 151,6 milliards.

Quant au déficit des transferts courants, il serait quasiment stable par rapport à l'année 2004 en ressortant à 245,2 milliards.

Le compte de capital et d'opérations financières serait excédentaire de 49,5 milliards contre 59,6 milliards en 2004, soit un repli de 10,1 milliards lié à la baisse des tirages sur les prêts budgétaires et ceux destinés aux projets ainsi que des investissements directs étrangers. L'accumulation d'arriérés de paiement extérieurs devrait ressortir à 417,5 milliards contre 428,7 milliards en 2004.

En 2006, les comptes extérieurs devraient dégager un solde global excédentaire de 120,0 milliards contre 62,6 milliards en 2005. Ils s'amélioreraient de 57,4 milliards en raison de l'évolution favorable des transactions courantes, le solde du compte de capital et d'opérations financières devant ressortir déficitaire en 2006.

En effet, les transactions courantes seraient excédentaires de 197,5 milliards à la faveur du renforcement de l'excédent commercial. En particulier, les exportations enregistreraient une augmentation de 354,5 milliards traduisant la hausse de 4,5% tant des quantités exportées que des prix moyens, sous l'impulsion notamment des produits pétroliers vendus à l'étranger.

Le compte de capital et d'opérations financières serait déficitaire de 77,5 milliards contre un excédent de 49,5 milliards en 2005, en liaison avec la baisse des transferts publics qui passeraient de 88,0 milliards en 2005 à seulement 0,9 milliard en 2006 en relation avec la réduction du volume des aides projets. La dégradation du compte d'opérations financières, imputable aux sorties nettes de capitaux publics contribuerait à cette évolution défavorable.

2.3.5 SITUATION MONETAIRE

La situation monétaire 2005, comparée à celle de 2004, se caractérise par une consolidation des avoirs extérieurs nets de 62,6 milliards contre un objectif de 120,0 milliards fixé par le Conseil des Ministres de l'UMOA. Cette contre-performance s'explique essentiellement par le non-rapatriement par les banques des recettes d'exportation via la Banque Centrale.

Le crédit intérieur a augmenté de 51,0 milliards ou 3,4 % du fait de la dégradation de la position nette débitrice du gouvernement de 35,5 milliards et de la progression des crédits à l'économie de 15,4 milliards. Le bas niveau des crédits à l'économie s'explique par l'attitude de prudence observée par la plupart des banques, en liaison avec les incertitudes induites par le contexte socio-politique.

Reflétant l'évolution de ses contreparties, la masse monétaire s'est accrue de 143,8 milliards ou 7,4 % pour se fixer à 2081,0 milliards, sous l'action de la circulation fiduciaire qui a augmenté de 82,6 milliards et des dépôts de 61,2 milliards.

En 2006, la position extérieure nette des institutions monétaires s'améliorerait. En effet, les avoirs extérieurs nets passeraient de 704,5 milliards en 2005 à 881,9 milliards à fin décembre 2006. Le crédit intérieur est prévu à 1489,9 milliards, à fin décembre 2006 contre 1.568,7 milliards un an plus tôt. La masse monétaire est attendue, à fin décembre 2006, à 2.083,4 milliards soit une augmentation de 2,4 milliards par rapport à la situation au 31 décembre 2004.

2.3.6 ETAT DE CONVERGENCE

L'état de convergence se présente ainsi qu'il suit :

Critères de premier rang :

- **Le ratio solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal** a été de -1,4 % en 2005 comme en 2004. Cette évolution traduit la progression importante des dépenses courantes par rapport à celle des recettes budgétaires qui reflètent les performances insuffisantes enregistrées au niveau des droits de porte. En 2006, le solde budgétaire de base ressortirait excédentaire. Il s'établirait à 0,9 % du PIB. Cette amélioration relative serait consécutive notamment à la forte progression attendue des recettes budgétaires.
- **Le taux d'inflation annuel moyen** a été de 3,9 % en 2005 contre 1,4 % en 2004. Cette accélération de la hausse des prix est liée aux fortes augmentations des prix des produits pétroliers, des transports et des télécommunications. En 2006, au regard de la tendance à la baisse observée au cours des quatre premiers mois de l'année, le taux d'inflation annuel moyen devrait s'établir à 2,0 %, un niveau compatible avec la norme communautaire de 3,0 % maximum par an.
- **Le ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal** passerait de 91,3 % en 2004 à 87,1 % en 2005. Cette évolution est en rapport avec le contexte de crise socio-politique qui rend difficile la mobilisation de ressources extérieures. En 2006, l'encours de la dette représenterait 78,1 % du PIB.

- **Les arriérés de paiement :**

- **Non accumulation d'arriérés de paiement intérieurs sur la gestion de la période courante :** Ce critère n'a pas été respecté en 2005. Une accumulation de 17,5 milliards a été notée contre 131,3 milliards en 2004.
- **Non accumulation d'arriérés de paiement extérieurs sur la gestion de la période courante :** Ce critère n'a pas été respecté en 2005. Une accumulation de 440,8 milliards a été enregistrée contre 719,1 milliards en 2004.

Le recours aux financements exceptionnels témoigne de la fragilité du cadre macroéconomique.

Critères de second rang

- **Le ratio de la masse salariale⁴ sur les recettes fiscales** s'est établi à 45,2 % en 2005 contre 44,1 % en 2004. La dégradation de ce ratio est consécutive à l'effet financier additionnel des nouveaux recrutements dans les secteurs de l'éducation et de la santé, notamment. En 2006, ce ratio devrait s'améliorer de 3 points pour s'établir à 42,2 %.
- **Le ratio des investissements publics financés sur ressources intérieures rapportées aux recettes fiscales** s'est établi à 10,7 % contre 12,3 % en 2004. Cette évolution s'explique par le repli des dépenses en capital induit pour l'essentiel par la persistance de la crise socio-politique. En 2006, ce ratio ressortirait à 13,3 % en rapport avec la poursuite des dépenses liées au retour de la paix, aux consultations électorales, à la décentralisation, à la reconstruction et au DDR.
- **Le ratio du solde extérieur hors dons sur le PIB nominal** a été de 0,1 % contre 1,7 % en 2004. Malgré la tendance à la réduction de l'excédent depuis 2002, la Côte d'Ivoire reste le seul pays de l'Union à dégager un excédent commercial avec l'extérieur. En 2006, le ratio s'améliorerait pour représenter 2,3 % du PIB.
- **Le taux de pression fiscale** est passé de 15,1 % en 2004 à 14,4 % en 2005. Ce fléchissement est en rapport avec les moins-values importantes enregistrées au niveau des recettes de porte. En 2006, le taux de pression fiscale augmenterait de 1 point pour s'établir à 15,4 % en liaison avec les performances attendues au niveau des recettes fiscales, notamment des recettes générées par le secteur pétrolier.

L'état de convergence révèle que la Côte d'Ivoire a respecté un critère en 2005. Il s'agit du critère relatif au solde extérieur hors dons. En 2006, trois critères seraient respectés à savoir le solde extérieur de base sur le PIB, le taux d'inflation annuel moyen et le solde extérieur courant hors dons sur le PIB.

2.3.7 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

L'accélération du processus de retour à la paix, notamment le DDR et l'organisation des élections, permettra de rétablir la confiance des opérateurs économiques et donner plus de dynamisme aux relations de coopération avec la communauté financière internationale.

⁴ Le champ de la masse salariale de la Côte d'Ivoire est le plus large.

Les conclusions de la mission des Institutions de Bretton Woods en mai 2006, témoignent de bonnes perspectives notamment en matière de mise en place à court terme d'un programme post conflit suivi assez rapidement d'un Document de stratégie de Réduction de la Pauvreté appuyé par la FRPC. Il revient aux Autorités ivoiriennes de prendre les dispositions pour la concrétisation de ces perspectives dont dépendent le redressement économique, le traitement de fond de la dette publique extérieure et un meilleur sentier de convergence.

Les Autorités devraient donc poursuivre les efforts visant notamment à :

- parachever le processus de normalisation de la situation socio politique ;
- assainir le cadre macroéconomique par la poursuite de la mise en œuvre des réformes structurelles portant sur :
 - le renforcement de la transparence dans la gestion des finances publiques ;
 - la transparence et la bonne gouvernance du secteur de l'énergie, du pétrole et de la filière café/cacao ;
- poursuivre l'amélioration du recouvrement de la TVA grâce à la facture normalisée ;
- orienter les ressources budgétaires vers les dépenses essentielles de reconstruction ;
- assurer la réalisation des conditions préalables à l'Assistance d'Urgence Post-Conflit.

2.3 SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE LA GUINEE- BISSAU

En 2005, le taux de croissance du PIB s'est établi à 3,8 % contre 3,2 % en 2004, en rapport avec la hausse de la production de noix de cajou. Cette croissance de l'activité économique a été réalisée dans un contexte marqué par une forte hausse des prix. Le taux d'inflation annuel moyen est ressorti à 3,4 % contre 0,9 % en 2004.

La situation des finances publiques a été caractérisée par une amélioration des principaux soldes budgétaires, du fait notamment d'une augmentation des recettes et de la baisse des dépenses. Le déficit global a été de 14,5 % du PIB contre 30,2 % en 2004.

Au niveau des comptes extérieurs, le déficit extérieur courant s'est aggravé pour s'établir à 4,7 % du PIB contre un excédent de 4,8 %, sous l'effet d'une évolution défavorable de la balance commerciale et des services.

Quant à la situation monétaire, elle est marquée par une hausse de 3,5 milliards des avoirs extérieurs nets et une augmentation de 2,5 milliards du crédit intérieur. Reflétant l'évolution de ses contreparties, la masse monétaire s'est accrue de 21,3 %.

S'agissant de l'état de la convergence, il indique le non respect des critères de convergence.

2.4.1 EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE

En 2005, le taux de croissance réel du PIB a été de 3,8 %, contre 3,2 % en 2004, pour un objectif de 2,3 % retenu dans le programme pluriannuel de convergence 2005-2007. Les secteurs qui ont le plus contribué à la croissance sont les secteurs primaire et tertiaire.

Les activités du secteur primaire ont progressé de 2,8 % contre 0,4 %, en rapport avec la hausse de la production agricole, notamment de la noix de cajou et des céréales qui ont bénéficié des conditions climatiques favorables de la campagne agricole 2004/2005. La production de noix de cajou est passée de 97 500 en 2004 à 104 325 tonnes en 2005. Cette augmentation s'explique, en partie, par l'engouement des nationaux à la filière. Par ailleurs, le développement des activités dans le secteur de la pêche a également contribué à la croissance du secteur primaire, grâce à une meilleure gestion des ressources halieutiques.

Le secteur secondaire a affiché une croissance réelle de 6,5 % en 2005 contre 1,4 % en 2004. Cette accélération du rythme de croissance est liée principalement à reprise de la production de la branche industrie, incluant l'eau et l'électricité qui a augmenté de près de 7,0 % contre 1,3 % en 2004. De même, le niveau d'activité de la branche « Bâtiments et Travaux Publics » a progressé de 5,0 % en liaison avec les retombés des travaux de restauration d'infrastructures routières et des structures de soins de santé ainsi que de la construction du nouvel immeuble de l'Agence principale de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest.

Quant au secteur tertiaire, sa croissance a été de 2,6 % en rapport avec le dynamisme de la branche « Transports et Télécommunications » notamment, la hausse du trafic routier, liée à la commercialisation de la noix de cajou, ainsi que le développement de la téléphonie mobile avec l'installation d'une société de télécommunication.

Les contributions des secteurs primaire, secondaire et tertiaire à la croissance ont été respectivement de 1,7 point, 0,7 point et 1,4 point.

Sous l'angle de la demande, la croissance économique a été principalement tirée par l'accroissement de 33,8 % de la Formation Brute du Capital Fixe contre 23,8 % en 2004. Cette hausse est liée à l'investissement privé dans les secteurs des télécommunications et des services, avec la création d'une nouvelle société de téléphonie mobile, de deux banques et la mise en concession de l'aéroport de Bissau. Quant à l'investissement public, il a été soutenu par les travaux de réhabilitations d'infrastructures routières et sanitaires ainsi que la construction de l'Agence principale de la BCEAO. Les exportations ont augmenté de 3,2 % en liaison avec les ventes de noix de cajou suite au bon déroulement de la campagne de commercialisation 2004-2005. La consommation finale a, également, progressé de 14,8 % du fait principalement de la composante privée.

En ce qui concerne le niveau général des prix, le taux d'inflation annuel moyen est ressorti à 3,4 % contre 0,9 % en 2004, pour un objectif de 1,8 % retenu dans le programme pluriannuel de convergence 2005-2007. Cette évolution s'explique par l'augmentation du prix des produits pétroliers et par les pénuries de riz observées hors de la période de la récolte. Toutefois, les effets négatifs de cette pénurie ont été atténués, en partie en fin d'année par une bonne production céréalière.

Dans le domaine des finances publiques, l'exécution des opérations financières de l'Etat a été caractérisée par une amélioration des soldes budgétaires du fait de bonnes performances en matière de mobilisation de recettes conjuguées avec la forte baisse des dépenses totales.

Les recettes budgétaires totales ont augmenté de 14,2 % pour s'établir à 17,0 % du PIB nominal contre 16,1 % en 2004. Cette performance se justifie par l'accroissement des recettes fiscales qui sont passées de 11,8 milliards en 2004 à 18,3 milliards en 2005, suite aux effets des mesures prises notamment, la modernisation des régies financières, le renforcement du contrôle des importations de riz et de pétrole et l'alignement de la valeur mercuriale de la noix de cajou sur les prix pratiqués sur le marché international. Par ailleurs, le secteur de la pêche, à travers une meilleure gestion des revenus tirés des licences de pêche, a beaucoup contribué à l'amélioration des recettes non fiscales. S'agissant des dons, ils sont ressortis à 9,9 milliards représentant 6,0 % du PIB contre 16,1 % en 2004 du fait que le Gouvernement n'a pas pu respecter les engagements pris à la table Ronde de Lisbonne en matière gestion économique et de bonne gouvernance.

En ce qui concerne les dépenses totales et prêts nets, ils ont diminué de 26,5 % pour représenter 31,6 % du PIB contre 46,3 % en 2004. Cette évolution est imputable principalement aux dépenses en capital qui ont, en effet, baissé de 56,3 % pour s'établir à 12,4 milliards contre 28,3 milliards en 2004. Les dépenses en capital ont porté notamment, sur la réalisation de certains travaux de réhabilitation d'infrastructures routières et de structures de soins de santé, prévus dans le cadre du Programme d'Investissements Publics. Les dépenses courantes, ont également, baissé de 6,5 %, sous l'effet de la contraction des dépenses de biens et services ainsi que celles des transferts. Toutefois, les dépenses de personnel sont passées de 16,2 milliards à 20,0 milliards en 2005.

Au total, le déficit global hors dons s'est réduit pour représenter 14,5 % du PIB contre 30,2 % en 2004, pour un objectif de -23,0 % retenu dans le programme pluriannuel de convergence 2005-2007. Il en est de même du déficit global, qui passe de 8,5 % du PIB contre 14,1 % en 2004, pour un objectif de -11,8 %.

Cependant en 2005, la situation des finances publiques a été caractérisée par des tensions de trésorerie liées à une hausse de la masse salariale et le retard dans la mobilisation des financements extérieurs attendus des partenaires au développement. Cette situation a conduit l'Etat, d'une part, à augmenter son endettement commercial à court terme de 10 milliards de FCFA, et d'autre part, à accumuler des arriérés intérieurs et extérieurs de 5,1 milliards et 14,9 milliards respectivement.

En ce qui concerne la dette publique totale, la finalisation du DSRP initialement prévue en 2002, et la reprise du programme avec le FMI n'étant pas encore intervenues, les allègements attendus de l'Initiative PPTTE, n'ont pu se concrétiser. L'encours de la dette est évalué à 588,8 milliards, soit 358,6 % du PIB contre 394,3 % en 2004. Elle est composée à 91,3 % de la dette extérieure. Le service de la dette publique totale est ressorti à 1,5 milliards et a représenté 8,2 % des recettes fiscales.

Au niveau des échanges extérieurs, le solde global de la balance des paiements est excédentaire de 3,5 milliards en 2005 contre 19,5 milliards en 2004. La contraction de l'excédent résulte de la détérioration des transactions courantes et de la baisse de l'excédent du compte de capital et d'opérations financières.

L'évolution défavorable des transactions courantes est due à la balance commerciale, aux transferts courants et aux revenus nets. En effet, le déficit de la balance commerciale s'est établi à 10,6 milliards en 2005 contre 3,8 milliards en 2004 du fait d'une progression des importations plus forte que celle des exportations. L'augmentation des importations est impulsée essentiellement par les achats de biens d'équipement, de biens de consommation et de produits pétroliers. En particulier, les importations de biens d'équipement sont induites par les besoins liés à la reconstruction de l'Agence principale de la BCEAO pour la Guinée Bissau et les travaux du pont de Sao Vicente.

Les exportations sont tirées par la noix de cajou, principal produit d'exportation du pays, dont les recettes ont atteint 44,5 milliards en 2005 contre 38,4 milliards en 2004. Le déficit des services est ramené de 19,3 milliards en 2004 à 18,1 milliards, nonobstant la hausse du fret et de l'assurance sur marchandises. Le déficit des revenus s'est situé à 6,0 milliards contre 5,1 milliards en 2004, en dépit de la réduction des intérêts sur la dette publique extérieure de 5,7 milliards à 4,5 milliards. L'excédent des transferts sans contrepartie est passé de 35,5 milliards à 27,0 milliards du fait de la baisse des transferts tant privés que publics.

L'excédent du compte de capital et d'opérations financières s'est réduit en ressortant à 13,1 milliards contre 15,2 milliards en 2004, sous l'effet de la baisse du compte de capital et du compte d'opérations financières. La contraction de l'excédent du compte d'opérations financières est due notamment à celle des tirages sur emprunts publics extérieurs conjuguée à l'accroissement des amortissements au titre de la dette publique extérieure. L'accumulation d'arriérés de paiement extérieurs est évaluée à 20,7 milliards en 2005.

S'agissant de la situation monétaire, les avoirs extérieurs nets des institutions monétaires se sont établis à 36,0 milliards à fin décembre 2005, en hausse de 3,5 milliards par rapport à fin décembre 2004. Les avoirs extérieurs nets de la BCEAO se sont renforcés de 10,3 milliards tandis que ceux des banques ont baissé de 6,8 milliards.

Le crédit intérieur a enregistré une hausse de 2,5 milliards ou 20,8 %, en s'établissant à 14,5 milliards à fin décembre 2005.

La position nette débitrice du Gouvernement s'est dégradée de 1,5 milliard, pour se situer à 11,2 milliards à fin décembre 2005, en liaison avec la baisse de 2,5 milliards des dépôts publics, dont l'impact a été atténué par celle de 1,0 milliard des engagements de l'Etat. Les crédits à l'économie se sont établis à 3,3 milliards à fin décembre 2005, en baisse de 1,0 milliard ou 43,5 %, du fait des concours ordinaires.

La masse monétaire s'est accrue de 9,3 milliards ou 21,3 %, pour s'établir à 52,9 milliards à fin décembre 2005. La circulation fiduciaire a augmenté de 8,1 milliards et les dépôts de 1,2 milliard.

2.4.2 ETAT DE LA CONVERGENCE

2.4.2.1. SITUATION DE LA CONVERGENCE EN 2005

Critères de premier rang

La situation de la convergence se présente comme suit :

- **Le ratio du solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal** est passé de - 11,9 % en 2004 à -7,6 % en 2005, pour un objectif de -9,5 % retenu dans le programme pluriannuel de convergence 2005-2007. Ce résultat est en liaison avec la hausse des recettes budgétaires et la baisse des dépenses courantes notamment, celle des biens et services et des transferts.
- **Le taux d'inflation annuel moyen** est ressorti à 3,4 % en 2005 contre 0,9 % en 2004, pour un objectif de 1,8 % retenu dans le programme pluriannuel de convergence 2005-2007. Cette évolution s'explique par l'augmentation du prix des produits pétroliers et par les pénuries de riz observées en dehors de la période de la récolte, qui ont été toutefois atténuées en partie en fin d'année par une bonne production céréalière. Le taux d'inflation serait de -0,1 % en 2006.
- **L'encours de la dette publique intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal** s'est situé à 358,6 % contre 394,3 % du PIB en 2004, pour un objectif de 264,0 % retenu dans le programme pluriannuel de convergence 2005-2007.
- **Les arriérés de paiement**
 - **non-accumulation d'arriérés de paiement intérieurs sur la gestion de la période courante** : ce ratio n'a pas été respecté en 2005. Il a été enregistré une accumulation de 5,1 milliards.
 - **non-accumulation d'arriérés de paiement extérieurs sur la gestion de la période courante** : ce ratio n'a pas été respecté en 2005. Il a été enregistré une accumulation de 14,9 milliards.

Critères de second rang

- **Le ratio masse salariale sur recettes fiscales** est passé de 137,3 % en 2004 à 109,3 % en 2005 pour un objectif de 125,8 % retenu dans le programme pluriannuel de convergence 2005-2007.
- **Le ratio des investissements publics financés sur ressources intérieures rapportés aux recettes fiscales** s'est établi à 5,7 % contre 4,2 % en 2004 pour un objectif 11,2 % retenu dans le programme pluriannuel de convergence 2005-2007.
- **Le ratio du solde extérieur courant hors dons par rapport au PIB nominal** s'est établi à -15,7 % en 2005 contre -10,3 % en 2004.
- **Le taux de pression fiscale** a été de 11,2 % contre 7,7 % en 2004 pour un objectif de 9,2 % retenu dans le programme pluriannuel de convergence 2005-2007. Cette progression s'explique par l'application de mesures de recouvrement de recettes fiscales prévues dans le programme pluriannuel de convergence 2005-2007.

La situation décrite ci-dessus indique que l'objectif de convergence en 2005 n'est pas atteint. Le critère clé ainsi que les critères relatifs au taux d'inflation, à l'encours de la dette publique, au solde extérieur courant et au taux de pression fiscale, présentent des résultats non conformes aux normes prescrites par le Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité. Cependant, ils s'inscrivent dans une tendance à l'amélioration.

2.4.2.2. PERSPECTIVES ECONOMIQUES 2006-2008

PRINCIPAUX ELEMENTS DU PROGRAMME

Le présent programme pluriannuel de convergence, transmis à la Commission le 27 avril 2006, définit la stratégie que compte mettre en œuvre le Gouvernement durant la période 2006–2008. A travers ce programme, le Gouvernement envisage de poursuivre la stabilité macroéconomique et d'accomplir des réformes de fond qui permettront la relance de l'investissement privé. La réforme de l'Etat fondée sur la réhabilitation de l'administration et l'amélioration des affaires publiques y occupe une place importante. Ce programme vise les objectifs macroéconomiques arrêtés dans le cadre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté. Il s'agit de :

- réaliser à moyen terme un taux de croissance du PIB réel de 5,4 % en moyenne ;
- contenir le taux d'inflation annuel moyen à 2,5 % au maximum par an ;
- poursuivre l'assainissement des finances publiques, à travers une maîtrise des dépenses courantes notamment la masse salariale et un meilleur recouvrement des recettes budgétaires ;
- engager les réformes structurelles, notamment la privatisation des secteurs des télécommunications, de l'énergie et de l'eau;
- assurer la soutenabilité de la dette publique et améliorer la gouvernance financière.

Dans l'optique de la réalisation de ces objectifs, d'importantes mesures sont envisagées. Ces mesures visent à créer des conditions favorables à la promotion des initiatives privées en vue d'une croissance économique forte. La réalisation d'un taux de croissance de 5,4 % en moyenne par an sur la période du programme résulterait du dynamisme des secteurs primaire, secondaire et tertiaire.

En ce qui concerne le secteur primaire, la croissance serait fondée sur les bonnes performances de la production agricole qui croîtrait de 3,9 % en moyenne par an. Cette évolution suppose cependant une pluviométrie satisfaisante.

Au niveau du secteur secondaire, l'activité économique serait soutenue par l'ensemble des branches. Dans le domaine de l'énergie et de l'eau, il est prévu, sur financement de la Banque Mondiale et de la BOAD, la restructuration de l'Entreprise Publique de l'Energie et de l'Eau (EAGB). Outre, la privatisation, cette restructuration englobe le renouvellement du système de production énergétique et le renforcement des réseaux électriques de moyenne et basse tension. La croissance de la branche « Bâtiments et Travaux Publics », serait principalement tirée par les travaux de restauration d'infrastructures routières et des structures de soins de santé.

Quant au secteur tertiaire, sa production augmenterait de près 6,8 % en rapport avec le dynamisme de la branche « Transports et Télécommunications » notamment, le développement de la téléphonie mobile ainsi que la hausse du trafic routier liée à la commercialisation de la noix de cajou. La création d'une nouvelle compagnie aérienne, le développement des activités dans le Port de Bissau qui sera réhabilité et confié à un concessionnaire privé ainsi que les activités de la Banque Régionale de Solidarité (BRS-Bissau) et de la Banque de l'Union contribueraient également au dynamisme du secteur tertiaire.

S'agissant de l'évolution des prix, la politique monétaire prudente de la BCEAO, la maîtrise des dépenses publiques, en rapport avec l'évolution de recettes, ainsi que l'abondance de l'offre induite par une bonne production céréalière devraient permettre de contenir l'inflation à 2,5 % maximum. En plus, les bonnes perspectives dans les domaines de l'agriculture devraient permettre un accroissement de la production et, par conséquent, un approvisionnement régulier des marchés en produits alimentaires.

En ce qui concerne les finances publiques, des efforts devraient être fournis dans la période du programme pour conforter les recettes budgétaires totales. Les recettes fiscales augmenteraient de 15,8 % par an en moyenne. Le taux de pression fiscale passerait de 11,5 % en 2006 à 13,5 % en 2008, sous l'impulsion de mesures portant notamment sur l'élargissement de l'assiette fiscale, le renforcement des contrôles au niveau des régies financières et la modernisation de l'équipement et du fonctionnement de l'Administration fiscale.

Quant aux dépenses totales et prêts nets, ils augmenteraient de près de 11,6 % en moyenne par an, du fait de la forte croissance des dépenses en capital qui passeraient de 30,2 milliards en 2006 à 33,5 milliards en 2008, au profit des secteurs de l'éducation, de la santé et des infrastructures. Par contre les dépenses courantes passeraient de 43,5 milliards en 2006 à 36,9 milliards en 2008, soit une diminution de 2,0 % en moyenne par an. Le critère relatif aux investissements financés sur ressources internes évoluerait défavorablement en passant de 25,1 % en 2006 à 11,6 % en 2007 puis à 9,8 % en 2008. Quant au critère relatif au solde budgétaire de base, il serait respecté à partir de la

deuxième année du programme. Il se situerait à -7,3 % en 2006, 0,6 % en 2007 et à 2,2 % en 2008.

S'agissant de la dette publique totale, avec l'adoption du DSRP en 2007 suite à la reprise du programme avec le FMI, elle bénéficierait d'un traitement approprié notamment, les allègements attendus de l'Initiative PPTTE. Ainsi, le service de la dette resterait largement inférieur à la capacité de remboursement de l'Etat.

Dans le domaine du commerce extérieur, la stratégie visant à améliorer le solde extérieur courant consisterait à mettre en œuvre les réformes structurelles susceptibles d'accroître l'efficacité et la compétitivité de l'économie

Enfin, la politique de la monnaie et du crédit continuerait d'être prudente et se conformerait aux programmes monétaires arrêtés par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest. Par ailleurs, elle s'inscrirait dans la perspective d'un approfondissement du marché financier régional et d'un recyclage optimal des ressources bancaires en vue d'un financement sain de l'activité économique.

EVALUATION TECHNIQUE DU PROGRAMME

▪ Présentation du programme

Le programme est conforme au canevas type retenu pour l'élaboration des programmes pluriannuels. En plus, à l'exception du point sur l'état d'exécution des Directives portant harmonisation du cadre juridique, comptable et statistique des finances publiques, le programme comporte les différentes annexes prévues à savoir les annexes statistiques, la matrice des mesures et son calendrier de mise en œuvre.

▪ Cohérence du programme

Le présent programme est, dans ses orientations, cohérent avec le programme monétaire. Il est également conforme au Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté adopté par le Gouvernement en Conseil des Ministres.

▪ Amélioration continue des critères de convergence

A l'exception des critères relatifs au déficit extérieur courant, aux investissements financés sur ressources propres, les autres critères de convergence enregistreraient une amélioration continue conformément aux dispositions de l'article 8 de l'Acte additionnel portant Pacte de convergence.

▪ Conformité à l'année de convergence

Suivant les estimations du présent programme, tous les critères de premier rang seraient respectés en 2008, à l'exception de l'encours de la dette publique intérieure et extérieure rapporté au PIB.

▪ Pertinence des hypothèses

Les projections relatives à une progression de l'activité économique de 5,4 % en moyenne par an sont acceptables, au regard des hypothèses retenues dans le présent programme.

Pour la première année du programme, les perspectives de croissance sont bonnes, mais restent tributaires des conditions climatiques favorables et du maintien de la stabilité politique. En tenant compte des bons résultats obtenus au cours des deux dernières années dans le secteur agricole, il y a lieu d'espérer une bonne performance pour l'année 2006. En effet, pour l'année 2005, il a été noté une évolution favorable de la production et des cours de noix de cajou qui ont respectivement augmenté de 7,0 % et 5,8 %. Ces résultats se confirment, au regard des dernières estimations, fournies par le rapport du premier trimestre 2006 de la surveillance multilatérale qui estiment la production de céréales pour l'année 2006 à 212 438 tonnes, soit une augmentation de 24,0 % par rapport à la campagne précédente et de 37,0 % par rapport à la moyenne des cinq dernières années.

Pour les années 2007 et 2008, la relance de l'investissement privé, en particulier des investissements étrangers prévus dans les secteurs clés comme l'électricité et les routes, ainsi que le renforcement du système financier devraient permettre à la croissance d'atteindre 5,9 % en 2007 et 6,2 % en 2008.

Dans le secteur de l'industrie, la Guinée-Bissau envisage de promouvoir la transformation locale de la noix de cajou à l'horizon 2008. A cet égard, un programme intégré d'industrialisation de la noix de cajou a été élaboré ainsi que son plan d'actions. Dans ce cadre, un appui de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine, pour la mise en œuvre de ce programme est envisagé. Il porte sur l'équipement d'un laboratoire de contrôle de qualité qui participerait à l'amélioration de la compétitivité de la noix de cajou. Par ailleurs, dans le cadre du Programme Régional Biomasse Energie (PRBE), une possibilité d'appui s'offre à la Guinée-Bissau pour l'installation d'une unité de cogénération d'énergie, à partir de la coque de noix de cajou. Ce projet pourrait pallier, en partie, les problèmes d'approvisionnement en électricité des unités industrielles.

Enfin, les partenaires au développement de la Guinée-Bissau disposent de vastes programmes en faveur du pays qui visent la production agricole pour 7,8 millions de dollars, la bonne gouvernance et la promotion de la micro finance.

En ce qui concerne les prix, leur évolution au cours de ces dernières années témoigne d'un réel effort de maîtrise de l'inflation. Le taux d'inflation annuel moyen a été de -3,1 % en 2003, 0,9 % en 2004 et de 3,4 % en 2005. Au regard des bonnes perspectives de la production agricole qui croîtrait de 3,9 % en moyenne par an consécutive à une pluviométrie satisfaisante, le taux d'inflation pourrait se situer en dessous de la norme communautaire de 3 %. En effet, en glissement annuel au cours des quatre premiers de l'année 2006, le taux d'inflation est ressorti à -0,1 % ce qui augure du respect de la norme en 2006.

Au plan des finances publiques, l'amélioration du taux de pression fiscale de 11,5 % en 2006 à 13,5 % en 2008 est réalisable, au regard du rythme de progression que ce ratio a enregistré au cours des deux dernières années ; 7,1 % en 2004 et 11,1 % en 2005. La Guinée-Bissau a, par le passé, connu ces niveaux de taux, notamment en 2000 et 2001.

Par ailleurs, les recettes fiscales seraient confortées par l'impact attendu des mesures mises en œuvre portant sur la création de nouvelles brigades mobiles de contrôle et de fiscalisation, l'amélioration du suivi des dossiers des gros contribuables afin de réduire le taux de défaut des grandes entreprises, la simplification des taux, la suppression des

dérogations au TEC pour certains produits sensibles et l'application des impôts professionnels sur les revenus des professions libérales.

Quant aux performances attendues en 2006, elles reposent particulièrement sur les mesures prises en date du 4 mai 2006, portant sur la baisse des taxes à l'importation de certains produits notamment, la farine, le ciment, le gaz, etc... Ces mesures devraient, en effet, permettre d'accroître le flux des marchandises et par conséquent les recettes douanières et également décourager la fraude. Il ressort du rapport du premier trimestre 2006 de la surveillance multilatérale, transmis à la Commission le 2 avril 2006, que les recettes ont atteint 7,0 milliards au premier trimestre 2006 contre 4,6 milliards au même trimestre de l'année précédente. Cette performance est due aux efforts de contrôle déployés par l'administration fiscale et douanière, avec la mise en place d'une brigade mobile de vérification et d'enquêtes.

En outre, l'évolution des dépenses de base serait suffisamment bien contenue au cours de la période du programme. Les dépenses de personnel dont l'évolution a jusqu'ici tiré les dépenses courantes, devraient davantage baisser suite aux initiatives du Gouvernement de lancer la réforme des effectifs de la fonction publique au cours du second semestre 2006. Le critère relatif à la masse salariale s'améliorerait davantage en passant de 104,4 % en 2006 à 80,2 % en 2008. Dans ces conditions, le critère relatif au solde budgétaire de base, serait respecté à partir de la deuxième année du programme, pour se situer à -7,3 % en 2006, 0,6 % en 2007 et à 2,2 % en 2008. Toutefois, au 31 mars 2006, le rapport du premier trimestre 2006 de la surveillance multilatérale fait ressortir des arriérés de paiement intérieurs de 5,5 milliards, dénotant des tensions de trésorerie.

Le taux d'endettement projeté dans le programme ne tient pas compte des allègements attendus de l'Initiative PPT. En conséquence, l'évolution projetée du taux d'endettement pourrait se situer en deçà de ce qui est prévu dans le programme.

2.4.3 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La Guinée-Bissau n'a respecté en 2005 aucun critère de convergence. Cependant, depuis 2004, des efforts importants ont été réalisés dans le processus démocratique, avec l'organisation des élections législatives et présidentielles. Toutefois, en 2006, un blocage institutionnel n'a pas permis au Parlement d'adopter le budget. Cette situation a compromis les négociations avec le FMI, prévues en février 2006, pour conclure un programme économique et financier triennal, soutenu par les ressources de la FRPC.

La consolidation de la situation politique et le renforcement des conditions de transparence et de bonne gouvernance pourraient, en effet, contribuer à rétablir la confiance du secteur privé et des partenaires au développement. Les perspectives de croissance sont bonnes, mais restent tributaires des conditions climatiques favorables, du maintien de la stabilité politique ainsi que de la levée des contraintes d'offre, notamment au niveau des secteurs de l'énergie, de l'eau et des télécommunications

En conséquence, il conviendrait d'inviter les Autorités à prendre les dispositions nécessaires afin de :

- conclure un nouveau programme économique et financier triennal qui pourrait favoriser la mise en œuvre effective du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) avec pour corollaire un traitement de fond de la dette extérieure ;

- maintenir l'effort d'assainissement des finances publiques, notamment la mobilisation plus accrue des ressources intérieures et la maîtrise des dépenses courantes ;
- accélérer la mise en œuvre des réformes structurelles notamment dans les secteurs de l'énergie, de l'eau, des télécommunications et des transports pour en faire des moteurs de la croissance ;
- assurer un suivi rigoureux de l'exécution budgétaire avec le renforcement du dispositif institutionnel du Comité National de Trésorerie.
- Poursuivre le processus de normalisation de la situation politique.

2.5 SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU MALI

En 2005, l'activité économique a enregistré une croissance plus forte que celle projetée dans le cadre du programme pluriannuel, en rapport avec une bonne production céréalière et une reprise de la production aurifère. Le taux de croissance du PIB réel est ressorti à 6,1 % contre 2,3 % en 2004 et pour un objectif de 5,4 %. Cette accélération de la croissance s'est réalisée dans un contexte marqué par une hausse des prix. Le taux d'inflation annuel moyen s'est situé à 6,4 % contre -3,1 % en 2004.

Dans le domaine des finances publiques, l'exécution des opérations financières de l'Etat a été conforme aux objectifs du programme. Les performances constatées en matière de mobilisation de recettes fiscales et les efforts fournis pour assurer une bonne maîtrise des dépenses courantes ont permis d'améliorer les soldes budgétaires par rapport aux prévisions initialement arrêtées. Le déficit global s'est établi à 3,1 % du PIB pour une prévision de 4,3 % et contre 2,6 % en 2004.

S'agissant des comptes extérieurs, leur évolution s'est traduite par une réduction du déficit courant qui a représenté 7,1 % du PIB contre 8,2 % en 2004, du fait de l'évolution favorable des services nets et des transferts courants.

Quant à la situation monétaire, elle s'est caractérisée par une augmentation simultanée des avoirs extérieurs nets et du crédit intérieur respectivement de 57,2 milliards et de 33,7 milliards. Reflétant ces évolutions, la masse monétaire s'est inscrite en hausse de 9,7 % en 2005.

En ce qui concerne l'état de la convergence, l'objectif de convergence en 2005 n'a pas été atteint, le critère relatif au taux d'inflation n'ayant pas été respecté. Par contre, les autres critères de premier rang dont le critère clé ont été respectés.

2.5.1 PRODUCTION

En 2005, le taux de croissance réel du PIB, initialement estimé à 5,4 %, s'est établi à 6,1 % contre 2,3 % en 2004. Cette évolution s'explique principalement par la reprise des productions agricole et aurifère.

En effet, les activités du secteur primaire ont progressé de 6,6 % sous l'impulsion de la production agricole, qui après une baisse de 10,6 % en 2004 s'est accrue de 10,1 % au lieu de 5,4 % comme inscrit dans le programme pluriannuel. Cette évolution favorable constatée en dépit d'une diminution de la production cotonnière de 8,5 %, s'explique par le bon comportement de la production céréalière lié d'une part, à une pluviométrie satisfaisante et d'autre part, à la poursuite de l'exécution du programme d'aménagement de périmètres irrigués et la diffusion de variétés améliorées de riz et de maïs.

Au niveau du secteur secondaire, la croissance réelle a été de 8,1 % contre 2,7 % en 2004. Elle a été particulièrement tirée par la production aurifère qui est passée de 40,6 tonnes en 2004 à 51 tonnes en 2005 pour une prévision initiale de 49 tonnes, en rapport avec l'entrée en activité de la mine de Loulo et la progression de la production de celle de Morila. Le niveau d'activité de la branche extractive a par conséquent, augmenté de 18,9 % contre -15,2 % en 2004 et pour un objectif de 14,5 % retenu dans le programme pluriannuel. De même, la production de la branche énergie a enregistré une hausse de 10,2 % induite par la mise en œuvre du programme d'extension de la couverture

électrique du pays. Quant à l'industrie manufacturière, elle a enregistré une forte décélération de sa croissance qui est ressortie à 0,5 % contre 19 % en 2004, en raison principalement de la diminution de l'activité des usines d'égrenage suite aux mauvais résultats de la campagne cotonnière 2004/2005. La branche des Bâtiments et Travaux Publics (BTP) a été également marquée par un ralentissement de son rythme de croissance, avec la fin des travaux relatifs à la préparation du Sommet Afrique-France. Elle a progressé de 4 % contre 8 % en 2004 en liaison avec les réalisations d'infrastructures routières et la poursuite des travaux de construction de la cité administrative.

Au niveau du secteur tertiaire, l'activité économique s'est ressentie du repli de la production agricole de la campagne 2004-2005. Toutefois, bénéficiant du dynamisme de la branche « transport-télécommunication », notamment l'extension du réseau téléphonique et le développement de la téléphonie mobile, elle a enregistré un taux de croissance de 2,2 % contre 8,3 % en 2004.

Au total, les contributions des secteurs primaire, secondaire et tertiaire à la croissance, sont respectivement, de 2,2 points, 1,8 point et 2,1 points.

Sous l'angle de la demande, la croissance a été tirée par les investissements et la consommation. La FBCF a progressé de 6,3 % sous l'impulsion de ses composantes privée et publique, en rapport avec la poursuite des efforts d'investissements dans le secteur aurifère, les travaux d'infrastructures et l'exécution des projets inscrits dans le cadre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP). Quant à la consommation finale totale, elle a augmenté de 6 % au lieu de 1,9 % comme indiqué dans le programme pluriannuel, du fait principalement de l'accroissement de la consommation des ménages. Cette évolution favorable de la consommation des ménages, a été particulièrement soutenue par les importations qui ont progressé de 6,7 % contre une baisse de 1,5 % en 2004, en conséquence des mesures prises par le gouvernement pour pallier l'insuffisance de l'offre intérieure de céréales. Par contre, les exportations ont diminué de 6,2 % en raison de la baisse des ventes de coton.

Les contributions à la croissance de la consommation finale, de l'investissement et des échanges extérieurs sont respectivement de 5 points, 5,5 points et -4,4 points.

En terme nominal, le taux d'investissement est ressorti à 21,4 % contre 22 % en 2004. Dans la même période le taux d'épargne intérieure a baissé pour représenter 20,2 % contre 23,6 % en 2004.

En 2006, la croissance réelle du PIB s'établirait à 5 % contre une prévision initiale de 5,9 % retenue dans le cadre du programme pluriannuel, sous l'hypothèse d'une pluviométrie satisfaisante et de l'ouverture de nouvelles mines aurifères.

Le secteur primaire enregistrerait une croissance de 5,3 % en liaison avec une hausse de 6,9 % de la production agricole. Cette évolution se justifierait principalement par une reprise de la production cotonnière, qui croîtrait de 12 %. Au niveau du secteur secondaire, la croissance projetée à 6,8 % serait principalement impulsée par les performances de l'industrie extractive induites par une production d'or qui pourrait atteindre 57,6 tonnes avec l'entrée en activité des mines de Kodiéran et de Tabakoto. En outre, les branches énergie et BTP progresseraient respectivement de 8,3 % et de 5,7 % du fait de la poursuite des travaux d'électrification et des réalisations d'infrastructures routières et de construction. Par contre l'industrie manufacturière serait particulièrement

affectée par le ralentissement des activités des usines d'égrenages, suite à la baisse de la production cotonnière de la campagne agricole 2005/2006. Elle enregistrerait une croissance de 0,2 %. Quant au secteur tertiaire, il afficherait une croissance de 3,4 % en rapport avec le dynamisme des autres secteurs.

Les contributions des secteurs primaire, secondaire et tertiaire à la croissance seraient, respectivement de 1,9 point, 1,4 point et 1,7 point.

Du côté de la demande, la croissance économique serait principalement portée par la consommation finale totale. L'évolution favorable de la consommation finale totale serait particulièrement imputable à l'accroissement de la consommation des ménages de 11,3 % lié principalement aux effets favorables de la campagne agricole 2005–2006. De même, la progression de la FBCF attendue à 1,2 % résulterait essentiellement de sa composante privée avec les investissements relatifs à l'implantation de nouvelles mines d'or. Cette dynamique de la demande interne entraînerait une croissance des importations de 4 %. Les exportations progresseraient également de 8,3 % en raison notamment, des ventes d'or.

Au total, les contributions à la croissance de la consommation finale, de l'investissement et des échanges extérieurs seraient respectivement de 5,2 points, -1,4 point et 1,2 point.

En terme nominal, le taux d'investissement stagnerait au même niveau qu'en 2005, soit à 21,4 %. Quant au taux d'épargne intérieure il se situerait à 16,7 % en 2006 contre de 20,2 % en 2005.

2.5.2 PRIX ET INFLATION

Le taux d'inflation annuel moyen est ressorti à 6,4 % en 2005 contre -3,1 % en 2004. Cette hausse résulte de la progression du cours mondial du pétrole et de la flambée des prix des céréales suite à la mauvaise campagne agricole 2004-2005. Les contributions à l'inflation des produits de consommation de types « Produits alimentaires, boissons et tabacs » et « Transports » ont été respectivement de 5,7 et de 0,8 points de pourcentage.

En glissement annuel sur les quatre premiers mois de l'année 2006, le taux d'inflation a été de 4,4 % contre 3,8 % à la même période en 2005. En 2006, le taux d'inflation annuel moyen pourrait se situer à 0,1 %.

2.5.3 FINANCES PUBLIQUES ET DETTE PUBLIQUE

La situation des finances publiques en 2005 s'est améliorée comparativement aux prévisions arrêtées dans le cadre du programme pluriannuel. Les efforts de recouvrement des recettes et la relative maîtrise des dépenses publiques ont permis de ramener le déficit global hors dons de 9 % du PIB prévu dans ledit programme à 7,1 % contre 6,5 % en 2004. De même, le déficit global a représenté 3,1 % du PIB pour une prévision de 4,3 % et contre 2,6 % en 2004.

Les recettes totales ont augmenté de 11,4 % au lieu de 7,1 % comme prévu dans le programme pluriannuel, pour s'établir à 17,5 % du PIB contre 17,3 % en 2004. Cette évolution est imputable à l'accroissement des recettes fiscales de 13,5 % contre une prévision de 9,3 %, en rapport avec les efforts exceptionnels des régies financières, notamment le renforcement des contrôles fiscaux et la poursuite de l'informatisation. Par contre, les recettes non fiscales ont diminué de 19,3 % en raison principalement de la

baisse des revenus des valeurs mobilières, notamment les dividendes recouverts auprès des sociétés minières.

En ce qui concerne les dons, leur progression a été de 11,3 % en liaison avec le renforcement des dons budgétaires qui sont passés de 33,3 milliards en 2004 à 63,3 milliards. Cependant, les dons projets ont baissé en passant de 70 milliards en 2004 à 51,7 milliards.

S'agissant des dépenses totales et prêts nets, ils se sont établis à 24,6 % du PIB contre 23,8 % en 2004 et pour une prévision de 27,2 % inscrit dans le programme pluriannuel. Les prêts nets ont enregistré une forte hausse en passant de -9 milliards en 2004 à 23,5 milliards, en liaison avec le crédit octroyé par l'Etat à la Compagnie Malienne pour le Développement du Textiles (CMDT), pour la couverture du déficit de la filière cotonnière. Quant aux dépenses totales, elles ont été relativement bien maîtrisées. Elles sont ressorties à 23,8 % du PIB contre 24,1 % en 2004. Cette évolution se justifie en partie, du fait que, des efforts ont été fournis pour contenir leur progression.

Les dépenses courantes ont augmenté de 7,4 % contre une prévision initiale de 7,3 %, en rapport avec le renforcement des dotations pour le fonctionnement des services publics, l'augmentation de la masse salariale et le soutien de l'Etat apporté à la Caisse de Retraite Malienne et à différentes autres Administrations Publiques. La hausse de la masse salariale de 13,2 % se justifie principalement par la poursuite des recrutements dans les secteurs sociaux et la prise en charge des avancements statutaires des fonctionnaires.

Par ailleurs, les dépenses d'investissements ont progressé de 10,7 % contre une prévision de 16,7 % arrêtée dans le cadre du programme pluriannuel. Cette situation s'explique notamment du fait que les dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures n'ont pu être réalisées comme prévu, suite aux retards de décaissements de ressources destinées à l'appui aux projets. En ce qui concerne les dépenses financées sur ressources PPT, elles sont passées de 28,7 milliards en 2004 à 30 milliards.

En 2006, l'exécution des opérations financières de l'Etat s'inscrirait dans la logique de la mise en œuvre effective des objectifs du programme pluriannuel. Des efforts seraient fournis pour accroître les recettes budgétaires. Du côté des dépenses, les dispositions seraient prises pour renforcer davantage les dépenses d'investissement. A cet effet, l'aide extérieure serait confortée par des appuis budgétaires et les ressources de l'Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale (IADM).

Les recettes totales augmenteraient de 5,7 % pour s'établir à 16,7 % du PIB. Cette évolution se justifierait essentiellement par l'accroissement des recettes budgétaires de 6,9 %. Les recettes fiscales croîtraient de 5,3 % sous l'impulsion d'un certain nombre de mesures portant notamment, sur la maîtrise et l'élargissement de l'assiette fiscale, le renforcement des capacités de vérification et d'enquête des services fiscaux et la modernisation de l'équipement et du fonctionnement de l'Administration fiscale. Ainsi, les mesures récemment prises et portant sur la suppression des exonérations sur les véhicules neufs, l'introduction d'un régime fiscal simplifié pour les petites entreprises et la limitation des exonérations devraient produire intégralement leur impact et par conséquent, contribuer à conforter la situation des recettes. Dans la même période, les recettes non fiscales progresseraient en passant de 15,1 milliards en 2005 à 23,2 milliards du fait principalement du recouvrement des dividendes des sociétés minières, suite aux bons résultats de la filière aurifère en 2005. Quant aux dons, ils s'élèveraient à 162,5 milliards dont 45,5 milliards sous forme d'appuis budgétaires ciblés.

Au niveau des dépenses, les prévisions indiquent que les dépenses totales et prêts nets progresseraient de 13,5 % pour représenter 25,2 % du PIB nominal. Cette augmentation se justifierait essentiellement par le renforcement des dépenses d'investissement en rapport avec la réalisation des travaux d'infrastructures et la poursuite des objectifs du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté. Ces dépenses d'investissement augmenteraient de 33 % pour se situer à 11,1 % du PIB nominal, du fait principalement des ressources extérieures attendues notamment, des appuis budgétaires et de la mise en œuvre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale. Quant aux dépenses courantes, elles croîtraient de 8,6 % pour se situer à 12,9 % du PIB. Cette augmentation se justifierait essentiellement par le renforcement des dotations en fonctionnement des services publics et l'augmentation de la masse salariale de 8,1 % en raison notamment, de la prise en charge des avancements statutaires des fonctionnaires et du réaménagement de la grille salariale de certaines catégories.

Au total, l'évolution de la situation des finances publiques serait pratiquement conforme aux prévisions du programme pluriannuel 2006-2008. Le solde global hors dons s'aggraverait. Il s'établirait à -8,5 % du PIB nominal contre -7,1 % en 2005 et pour une prévision de -9 % tandis que le solde global rapporté au PIB se situerait au niveau initialement prévu dans le programme, soit à -3,4 %.

En ce qui concerne la dette publique totale, son encours évalué à 1774,6 milliards en 2005, a représenté 61,3 % du PIB contre 63,9 % en 2004. Elle est composée à 96 % de la dette extérieure. Le service de la dette publique totale est ressorti à 62,6 milliards et a représenté 12,9 % des recettes budgétaires. Le Mali a atteint le point d'achèvement au titre de l'Initiative PPTTE renforcée en février 2003. L'allègement total obtenu dans ce cadre porterait sur 539 millions de dollars US en valeur actualisée nette. En plus, le Mali est éligible à l'initiative du G8 pour l'effacement de la dette multilatérale. Dans le cadre de cet accord, le Mali pourrait bénéficier d'une annulation du stock de la dette de 1042,57 milliard de francs CFA soit près de 60 % de l'encours total dû.

2.5.4 COMMERCE EXTERIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS

Les échanges extérieurs se solderaient par un excédent global de 57,2 milliards en 2005 contre un déficit de 64,1 milliards en 2004, en liaison avec l'amélioration du solde des transactions courantes et de celui du compte de capital et d'opérations financières.

En effet, le déficit des transactions courantes se réduirait de 11,8 milliards pour se situer à 204,2 milliards, en raison de l'évolution favorable des services nets et des transferts courants. Par contre, la flambée des cours du pétrole et l'accroissement sensible des importations de produits alimentaires devraient se traduire par une forte augmentation des importations totales (15,9 %) et l'aggravation du déficit de la balance commerciale de 61,5 milliards à 70,1 milliards. Les exportations devraient ressortir à 598,9 milliards contre 515,9 milliards en 2004. Cette performance serait attribuable aux ventes d'or, celles de produits cotonniers devant être affectées par la baisse sensible des cours de la fibre sur le marché international. Le déficit des services se réduirait de 12,4 milliards en s'établissant à 141,2 milliards, à la faveur de la poursuite d'une politique touristique dynamique et de la réduction du déficit des autres services, en particulier dans le secteur des bâtiments et travaux publics où progressent les prestations des entreprises résidentes. L'impact des afflux antérieurs de capitaux étrangers dans le pays et l'augmentation des bénéfices et dividendes distribués aux non-résidents à la suite de l'intensification de l'exploitation minière pendant les derniers mois de l'année se traduiraient par une hausse de 7,6

milliards du déficit des revenus, estimé à 110,5 milliards en 2005. Les transferts courants devraient atteindre 117,6 milliards contre 102,0 milliards en 2004, sous l'effet de la progression de l'assistance extérieure consécutive à l'invasion acridienne au cours de la campagne agricole 2004/2005.

Hors transferts officiels, le ratio de la balance courante, rapporté au PIB ressortirait à -9,1 % contre -10,2 % une année auparavant.

L'excédent du compte de capital et d'opérations financières devrait se renforcer de 89,4 milliards en s'établissant à 254,5 milliards. Cette évolution favorable serait notamment le fait du compte d'opérations financières dont le solde est estimé à 175,0 milliards contre 56,4 milliards en 2004, en raison des entrées nettes de capitaux au titre des investissements directs étrangers et des autres investissements. Les tirages sur prêts budgétaires et projets passeraient de 82,8 milliards à 119,3 milliards, tandis que les prêts au secteur privé, déficitaires en 2004, dégageraient un excédent de 37,1 milliards.

En 2006, les échanges extérieurs devraient se solder par un excédent global de 95,5 milliard en 2006 contre 57,2 milliards en 2005, soit une amélioration de 38,3 milliards imputable à celle des transactions courantes, l'excédent du compte de capital et d'opérations financières devant se contracter.

En effet, le déficit des transactions courantes se réduirait de 67,1 milliards pour se situer à 137,1 milliards, sous l'effet de l'évolution favorable de la balance commerciale. Celle-ci ressortirait, pour la première fois depuis l'année 2002, excédentaire de 5,3 milliards contre un déficit de 70,1 milliards en 2005, à la suite d'une augmentation des exportations (+19,3%) plus soutenue que celle des importations (+6,0%). La hausse des exportations résulterait de l'effet conjugué de la bonne tenue des cours de l'or ainsi que de la progression des volumes exportés de ce produit à la suite de la mise en exploitation effective de la mine d'or de Loulo.

L'excédent du compte de capital et d'opérations financières se contracterait de 21,9 milliards en s'établissant à 232,6 milliards. Cette évolution défavorable serait notamment le fait du compte d'opérations financières dont le solde excédentaire est prévu à 95,8 milliards contre 175,0 milliards en 2005, sous l'effet de moindres entrées de capitaux au titre des investissements directs étrangers et des autres investissements. Par contre, le compte de capital enregistrerait un accroissement de 57,3 milliards pour s'établir à 136,8 milliards en 2006 à la faveur de la remise de dette de 64,7 milliards obtenue du FMI dans le cadre de l'initiative d'annulation de la dette multilatérale (IADM).

2.5.5 SITUATION MONETAIRE

Les avoirs extérieurs nets des institutions monétaires se sont établis à 424,7 milliards à fin décembre 2005, en hausse de 57,2 milliards.

Pour sa part, le crédit intérieur s'est établi à 489,6 milliards, en hausse de 33,7 milliards. La position nette créditrice du Gouvernement s'est détérioré de 33,3 milliards pour se situer à -26,4 milliards à fin décembre 2005, en liaison avec la baisse de 20,6 milliards des créances de l'Etat vis-vis du système bancaire, renforcée par la hausse de 12,7 milliards de ses engagements.

L'encours des crédits à l'économie s'est accru de 0,4 milliard pour atteindre 516,0 milliards, à la suite de la hausse de 3,1 milliards des crédits ordinaires et de la baisse de

2,7 milliards des crédits de campagne. La hausse des crédits ordinaire s'explique en partie par des concours accordés à des sociétés opérant dans les secteurs des télécommunications, de l'énergie, de distribution de produits pétroliers, des mines, du commerce général ainsi qu'à des sociétés cotonnières et des associations villageoises dans le cadre du financement d'équipements agricoles.

La masse monétaire s'est inscrite à 841,9 milliards, en hausse de 74,7 milliards ou 9,7 % par rapport à la fin décembre 2004 la circulation fiduciaire s'est accrue de 69,5 milliards et les dépôts de 5,2 milliards.

En 2006, les avoirs extérieurs nets des institutions monétaires sont attendus à 442,5 milliards. Pour sa part, le crédit intérieur s'établirait à 476,8 milliards, à fin décembre 2006. Reflétant l'évolution de ses composantes, la masse monétaire s'établirait à 867,8 milliards, à fin décembre 2006.

2.5.6 ETAT DE LA CONVERGENCE

L'état de la convergence se présente comme suit :

Critères de premier rang

- **Le ratio du solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal** s'est établi à 0,6 % en 2005 contre 0,1 % en 2004 pour un objectif de 0,0 % retenu dans le programme pluriannuel. Ce résultat se justifie particulièrement par un niveau de recouvrement satisfaisant des recettes et une bonne maîtrise de l'évolution des dépenses de base. En 2006, ce critère serait encore respecté. Il se situerait à 0,2 % au lieu de 0,1 % comme indiqué dans le programme
- **Le taux d'inflation annuel moyen** est passé de -3,1 % en 2004 à 6,4 % en 2005 pour une norme communautaire de 3,0 % maximum. Cette forte hausse des prix s'explique par la progression du cours mondial du pétrole et la flambée des prix des céréales suite à la mauvaise campagne agricole 2004-2005. Suivant les projections actuelles, ce critère pourrait se situer à 0,1 % en 2006 sous l'hypothèse du maintien de la tendance observée en fin avril 2006.
- **Le ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal** est ressorti à 61,3 % contre 63,9 % en 2004, pour un objectif de 63,9 % du programme pluriannuel. Cette situation se justifie par la poursuite du traitement de la dette dans le cadre de l'Initiative PPTE. Prenant en compte les effets de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale, notamment l'annulation de la dette contractée auprès du FMI et de l'IDA, ce ratio pourrait diminuer sensiblement en 2006. Suivant les projections, il se situerait autour de 31 %.
- **Les arriérés de paiement intérieurs et extérieurs**
 - **non-accumulation d'arriérés de paiement intérieurs sur la gestion de la période courante** : ce critère est respecté en 2005.
 - **non-accumulation d'arriérés de paiement extérieurs sur la gestion de la période courante** : ce critère est respecté en 2005.

Critères de second rang

- **Le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales** s'est établi au même niveau qu'en 2004, soit à 30,9 % pour un objectif de 32,6 % du programme pluriannuel. Suivant les projections relatives à l'année 2006, ce critère se situerait à 31,7 % conformément aux prévisions initiales du programme.
- **Le ratio des investissements publics financés sur ressources internes rapportés aux recettes fiscales** est passé de 22,7 % en 2004 à 22,0 % pour un objectif de 22,7 % prévu dans le cadre du programme pluriannuel. Suivant les projections ce ratio resterait pratiquement stable en 2006. Il se situerait à 22,6 % comme prévu dans le programme.
- **Le ratio du déficit extérieur courant hors dons par rapport au PIB nominal** est ressorti déficitaire de 9,1 % contre 10,2 % en 2004 pour un objectif de 5,3 % du programme pluriannuel. En 2006, ce résultat pourrait se situer à 6,2 % comme prévu dans le programme.
- **Le taux de pression fiscale est** passé de 14,9 % en 2004 à 15,4 % en 2005 pour un objectif de 16,1 % du programme pluriannuel. En 2006, ce critère se détériorerait légèrement pour se situer à 14,6 % pour un objectif initial du programme de 15,8 %.

L'appréciation de la situation du Mali en 2005 indique que les conditions de convergence ne sont pas remplies, du fait que le critère relatif au taux d'inflation présente un résultat non conforme à la norme communautaire de 3 %. Par contre, les trois autres critères de premier rang ont été respectés. Il en est de même pour les critères de second rang portant sur la masse salariale et les investissements financés sur ressources internes.

Par rapport aux projections relatives à l'année 2006, il apparaît que la baisse du taux de pression fiscale pourrait compromettre les résultats attendus au niveau des critères budgétaires, notamment le critère clé.

2.5.7 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La situation économique du Mali en 2005 s'est ressentie de chocs exogènes, notamment le renchérissement du prix du pétrole et les conséquences défavorables de la campagne agricole 2004–2005. De ce fait, les résultats macroéconomiques sont restés insuffisants, reflétant ainsi l'inexistence d'une base économique vigoureuse susceptible de promouvoir une viabilité financière durable. Il apparaît à travers ce constat que l'amélioration de la situation économique et financière du Mali à moyen terme, serait fonction des politiques mises en œuvre pour assurer la diversification de l'économie, l'amélioration du cadre d'investissement et l'accroissement de la productivité.

Prenant en compte ces orientations ainsi que les contraintes de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté. Le Mali devrait poursuivre et accélérer la mise en œuvre des réformes structurelles et sectorielles actuellement entreprises. Il devrait également renforcer sa politique d'assainissement des finances publiques.

S'agissant des réformes structurelles et sectorielles, il conviendrait de :

- renforcer la politique de promotion d'un secteur privé dynamique et compétitif en développant les avantages comparatifs du pays, notamment dans les domaines de la transformation du coton, la production rizicole, l'exploitation minière, l'élevage et le tourisme ;
- poursuivre la politique de développement des infrastructures, notamment l'infrastructure rurale en vue de promouvoir davantage la culture irriguée ;
- poursuivre la mise en œuvre du programme de privatisation et de restructuration des entreprises publiques et du secteur financier ;
- identifier et mettre en œuvre les mesures adéquates pouvant permettre de réduire progressivement le déficit de la Caisse de Retraite du Mali ;
- procéder à l'audit de la filière aurifère de sorte à permettre aux administrations, de mieux la comprendre et de mieux cerner ses retombées financières pour le Mali.

Au niveau des finances publiques, il s'agira plus précisément de :

- améliorer le recouvrement des recettes budgétaires afin de relever le taux de pression fiscale ;
- poursuivre l'assainissement des dépenses publiques et orienter les compléments d'aide extérieures vers les priorités indiquées dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté ;
- assurer un suivi du remboursement des exonérations fiscales et des crédits TVA.

2.6 SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU NIGER

En 2005, l'activité économique a enregistré une forte croissance avec un taux de 7,1 % contre -0,6 % en 2004 pour un objectif de 4,6 % retenu dans le programme pluriannuel 2005-2007. Cette amélioration est liée à la hausse de la production agricole due aux bonnes conditions climatiques en 2005. Cette croissance a été réalisée dans un contexte de forte inflation. Le taux d'inflation annuel moyen a été de 7,8 % contre 0,2 % en 2004, lié à l'insuffisance de l'offre de produits agricoles suite à la sécheresse de 2004 et à la hausse des prix des produits pétroliers.

L'exécution des opérations financières de l'Etat s'est traduite par une amélioration des déficits budgétaires du fait de l'augmentation des recettes budgétaires et de la maîtrise des dépenses publiques. Ainsi, le solde global s'est établi à -2,8 % du PIB contre -4,3 % en 2004.

S'agissant des échanges extérieurs, le déficit courant en 2005 a été de 7,3 % contre 8,2 % en 2004.

La situation monétaire a été marquée par une augmentation de 11,5 milliards des avoirs extérieurs nets et une hausse de 5,4 milliards du crédit intérieur. Reflétant ces évolutions la masse monétaire s'est accrue de 6,5 % en s'établissant à 248,5 milliards à fin décembre 2005.

En matière de convergence, trois critères ont été respectés dont un de premier rang à savoir le ratio de l'encours de la dette publique rapporté au PIB nominal.

2.6.1 PRODUCTION

Le dynamisme de l'activité économique en 2005, survenu après la récession observée en 2004, a été principalement insufflé par le secteur primaire en rapport avec la bonne campagne agricole 2005-2006.

En effet, le secteur primaire a enregistré une hausse de 12,6 % en 2005 contre une baisse de 9,3 % en 2004. Cette évolution est principalement attribuée à la performance de l'agriculture qui a progressé de 20,2 %. La production de céréales et de niébé, qui représente 62,2 % de la production agricole en 2005, a progressé de 37,8 % contre un repli de 21,4 % en 2004. Quant aux branches élevage, pêche et forêt, elles ont enregistré une faible augmentation de leur valeur ajoutée. La faible croissance de la valeur ajoutée de l'élevage de 0,7 % s'explique par la décapitalisation d'une partie du cheptel consécutive à la crise alimentaire que le pays a connue en 2005.

La croissance du secteur secondaire a été de 4,5 % en 2005 contre 4,3 % en 2004. Cette évolution est surtout imputable aux branches production et distribution d'électricité, de gaz et eau et construction qui ont crû respectivement de 5,2 % et de 9,2 % contre -6,8 % et 7,0 % un an plus tôt. La performance de la branche construction est à mettre à l'actif des travaux de construction de routes et des infrastructures réalisés dans le cadre des 5èmes jeux de la Francophonie de 2005.

La croissance dans le secteur tertiaire a été de 3,5 % contre 6,0 % en 2004. Cette décélération est imputable à toutes les branches de ce secteur à l'exception des activités de communication qui se sont bien comportées avec un taux de 22,6 % contre 21,5 % en 2004 et celles liées aux transports qui se sont stabilisées autour de 3,6 %. La baisse du

pouvoir d'achat des ménages, consécutive au déficit agricole de l'année 2004, explique la faible progression de la branche commerce de 1,8 % en 2005 contre 4,3 % en 2004.

Les contributions à la croissance des secteurs primaire, secondaire et tertiaire ont été respectivement, de 4,8 points, 0,6 point et 1,7 point.

Au niveau de la demande, la croissance économique en 2005 a été tirée par les investissements. Ils ont enregistré une progression de 52,2 % contre -14,1 % en 2004. Cette hausse de l'investissement est liée aux travaux de construction des routes, aux réalisations d'infrastructures dans le cadre des 5èmes Jeux de la Francophonie, à la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté et à la reconstitution du stock de sécurité alimentaire.

Quant à la consommation finale, elle a baissé de 1,0 % en 2005 après une hausse de 2,4 % en 2004. En effet, la consommation finale des ménages s'est repliée de 1,3 % avec le déficit de la production agricole de 2004. La consommation publique a augmenté de 0,6 %.

S'agissant des échanges extérieurs, les importations en volume ont baissé de 1,4 % après une augmentation de 3,7 % en 2004. Par contre, les exportations ont crû de 4,6 %.

Les contributions à la croissance du PIB de la consommation finale, de l'investissement et des échanges extérieurs ont été respectivement, de -0,9 point, 6,8 points et 1,2 point.

En terme nominal, le taux d'épargne intérieure brute s'est situé à 8,0 % en 2005 contre 3,8 % en 2004. Dans le même temps, le taux d'investissement s'est élevé à 19,3 % en 2005 contre 15,3 % en 2004 en rapport notamment avec la hausse des investissements privés et publics.

En 2006, le taux de croissance réel du PIB serait de 3,5 % pour un objectif de 4,1 % retenu dans le programme pluriannuel au titre de la période 2006-2008. Cette décélération s'expliquerait notamment par les contre-performances du secteur primaire après les bons résultats de 2005.

Le secteur primaire croîtrait en 2006 de 0,5 % et sa contribution à la croissance passerait à 0,2 point contre 4,8 points un an plus tôt. Cependant, cette tendance rétablit le trend du secteur après l'année particulière de 2004.

Par contre, le taux de croissance du secteur secondaire se renforcerait en passant de 4,5 % à 6 %. Il traduirait ainsi la bonne tenue des activités dans l'ensemble des branches, notamment les mines, les BTP et les projets relatifs à la stratégie de réduction de la pauvreté.

Quant au secteur tertiaire, il tirerait la croissance en 2006 en renouant avec son dynamisme. Il progresserait de 5,3 % en 2006 contre 3,5 % en 2005.

Au total, les contributions à la croissance des secteurs primaire, secondaire et tertiaire seraient respectivement de 0,2 point, 0,8 point et 2,5 points.

Sous l'angle de la demande, la croissance en termes réels serait tirée par la consommation. Elle croîtrait de 6,6 % contre un repli de 1 % en 2005 suite à une

progression simultanée de la consommation privée et publique de 7 % et 4 % contre -1,3 % et 0,6 % en 2005.

Quant aux investissements, ils régresseraient de 9,4 % après une progression de 52,3 % en 2005. Cette tendance se justifierait par une chute de 23,2 % des investissements privés après une progression de 72,8 % en 2005 liée aux travaux de rénovation de la plupart des infrastructures hôtelières dans le cadre des 5èmes jeux de la Francophonie. Par contre, les investissements publics augmenteraient de 24,8 % contre 17,8 % en 2005.

Les échanges extérieurs se caractériseraient par des hausses des exportations et des importations respectivement de 35,0 % et 30,7 %.

Les contributions à la croissance du PIB de la consommation finale, de l'investissement et des échanges extérieurs s'établiraient respectivement, à 5,6 points, -1,7 point et -0,4 point.

En terme nominal, le taux d'épargne intérieure brute se situerait à 2,7 % contre 8 % en 2005. Le taux d'investissement chuterait de 19,3 % à 18,8 % en relation avec la baisse des investissements privés.

2.6.2 PRIX ET INFLATION

En 2005, l'activité économique s'est déroulée dans un contexte de forte inflation en liaison avec la hausse des prix des produits alimentaires due à la mauvaise campagne agricole 2004-2005 et à la flambée des prix du pétrole.

Les augmentations des prix les plus significatives ont été observées au niveau des types de consommation « produits alimentaires, boissons, tabacs », « transports » et « hôtels, cafés, restaurants ». Le taux d'inflation annuel moyen s'est établi à 7,8 % en 2005 contre 0,2 % en 2004.

En glissement annuel au cours des quatre premiers mois de 2006, le taux d'inflation a été de 2,5 % contre 6,7 % à la même période en 2005. Pour l'année 2006, le taux d'inflation annuel moyen pourrait se situer à -1,7 %.

2.6.3 FINANCES PUBLIQUES ET DETTE PUBLIQUE

La situation des finances publiques en 2005, a été caractérisée par une hausse des recettes budgétaires et une faible progression des dépenses publiques.

Les recettes budgétaires totales tirées par les recettes fiscales, se sont accrues de 9,3 % pour s'établir à 11,0 % du PIB contre 11,7 % en 2004. Les recettes fiscales ont progressé de 8,2 % contre un objectif de 14,0 % au programme pluriannuel 2005-2007. Cette contre-performance s'explique par le gel du recouvrement de certains impôts suite à la crise alimentaire et aux moins values enregistrées au niveau de la taxe intérieure sur les produits pétroliers, de la taxe sur les tabacs et cigarettes, les loteries, les boissons alcoolisées et les impôts sur le revenu. Ainsi, les recettes fiscales ont représenté 10,6 % du PIB contre 11,4 % en 2004. Cependant, la légère hausse des recettes fiscales est liée aussi bien aux recettes de porte qu'aux recettes intérieures. Ainsi, les impôts sur le commerce extérieur ont connu une hausse de 6,9 % du fait des performances réalisées au niveau de la TVA, des droits de douane et des redevances statistiques à l'importation qui ont été recouverts à plus de 110 %. De même, les taxes sur biens et services ont connu un accroissement de 16,3 % par rapport à l'année 2004. Cette performance s'explique par le

bon comportement de la TVA intérieure, de la taxe unique sur les contrats d'assurance et de la taxe d'apprentissage.

Les recettes non fiscales se sont chiffrées à 7,7 milliards, soit une progression de 45,3 % par rapport à l'année précédente. Les dons ont également progressé de 15,1 % pour se stabiliser comme en 2004 à 4,9 % du PIB.

Les dépenses totales et prêts nets ont crû de 3,7 % pour s'établir à 18,8 % du PIB contre 21,0 % en 2004. Cette évolution résulte d'une faible croissance de 1,0 % des dépenses courantes et d'une augmentation de 7,6 % des dépenses en capital.

Les dépenses courantes ont représenté 9,8 % du PIB contre 11,7 % en 2004. Cette situation est imputable à la maîtrise des dépenses de transferts et subventions dont essentiellement les dépenses pour les jeux de la Francophonie et celles de la reconstitution du stock de sécurité alimentaire. Cependant, cette maîtrise est passée par le différé de certaines dépenses notamment celles relatives à la reconstitution du stock de sécurité alimentaire en raison des difficultés budgétaires face à leur montant et de l'assistance attendue de la communauté internationale.

Quant aux dépenses en capital, elles ont progressé de 7,6 %. Cette évolution résulte d'une augmentation des dépenses d'investissement sur financements internes de 36,1 % et d'une baisse des dépenses en capital financées par l'extérieur de 8,0 % du fait surtout des retards accusés par les bailleurs dans les décaissements des fonds.

L'exécution des opérations financières de l'Etat s'est soldée par l'amélioration des soldes budgétaires en 2005. Ainsi, le déficit global hors dons et le déficit global ont été respectivement, de 7,7 % et 2,8 % du PIB contre 9,3 % et 4,3 % en 2004.

En 2006, la situation des finances publiques devrait se caractériser par une progression des recettes budgétaires de 11,1 % pour représenter 11,6 % du PIB. Les recettes fiscales atteindraient 11,1 % du PIB contre 10,6 % en 2005. Cette amélioration des recettes fiscales se confirmerait davantage à partir de 2007 où les plans d'actions 2006-2008 élaborés par les Directions Générales des Impôts et de la Douane seront dans leur phase active. Il s'agit essentiellement de l'informatisation des services et du renforcement des moyens humains et matériels. Concernant le plan d'actions de la DGI, des mesures portant sur le contrôle fiscal ont été préconisées. Quant à la Douane, ce plan vise entre autre une collecte efficace des recettes, la promotion de l'audit et l'inspection internes et la rationalisation de la poursuite et le recouvrement des affaires contentieuses.

Les dépenses totales et prêts nets enregistreraient en 2006, une croissance de 31,5 % pour représenter 23,4 % du PIB contre 18,8 % en 2005. Les dépenses courantes augmenteraient de 24,9 % sous l'impulsion des subventions et transferts en liaison avec la reconstitution du stock de sécurité alimentaire pour 5 milliards et des dépenses de matériels et fournitures. Quant aux dépenses en capital, elles progresseraient de 38,5 % en relation avec la hausse de 36,1 % des dépenses sur financement interne en raison de la décision du gouvernement de réaliser cinq projets prioritaires pour un montant de 25 milliards en 2006.

Au total, la situation des principaux soldes s'aggraverait. Le déficit global hors dons et le déficit global s'établiraient respectivement à 11,8 % et 7,7 %.

S'agissant de la dette publique, son encours est évalué à 1 152 milliards contre 1 089,9 milliards en 2004. Il représente 67,3 % du PIB contre 73,9 % en 2004. La dette extérieure a représenté 83,0 % du total avec une prédominance de la dette multilatérale. Le pays a atteint le point d'achèvement de l'initiative PPTTE, en mai 2004 et a bénéficié de l'annulation de la dette due aux créanciers du Club de Paris. Le service de la dette publique au titre de l'année 2005 a représenté 17,6 % des recettes budgétaires.

En 2006, l'apurement de la dette intérieure se poursuivra. L'annulation de la dette dans le cadre de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale sera effective et permettra d'améliorer le ratio de l'encours de la dette rapporté au PIB.

2.6.3 COMMERCE EXTERIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS

Le solde global sera excédentaire de 11,5 milliards en 2005 contre un déficit de 10,3 milliards en 2004.

En revanche, le déficit des transactions courantes s'aggraverait par rapport à l'année 2004 en ressortant à 124,1 milliards en 2005 contre 120,3 milliards en 2004, en liaison avec la dégradation de la balance commerciale, des services et revenus nets. L'évolution défavorable de la balance commerciale serait induite par une progression plus importante (87,3 milliards) des importations que celle des exportations. La forte augmentation des importations serait imputable essentiellement aux céréales, aux produits pétroliers et aux biens d'équipement.

La tenue des jeux de la Francophonie ainsi que la signature en septembre 2004 de deux conventions de recherches minières seraient à l'origine de l'accroissement des achats de biens d'équipement. Le solde déficitaire des services se dégraderait de 15,0 milliards en se chiffrant à 102,9 milliards à la suite notamment de la progression du fret. Le déficit des revenus nets s'accentuerait de 1,1 milliard, tandis que la balance des transferts courants se renforcerait de 26,3 milliards pour atteindre 81,2 milliards en 2005, dont 63,2 milliards de transferts publics. Hors transferts officiels, la balance courante ressortirait à 10,9 % du PIB contre 10,8 % en 2004.

Le compte de capital et d'opérations financières devrait se renforcer pour s'établir à 144,6 milliards contre 119,0 milliards. Le compte de capital progresserait de 68,5 milliards à 71,8 milliards du fait des remises de dettes. Pour sa part, le compte d'opérations financières connaîtrait une hausse de 22,2 milliards ou 43,9 %, reflétant l'évolution des investissements de portefeuille. Ceux-ci passeraient d'une année à l'autre de 0,5 milliard à 14,5 milliards, en raison de la souscription de bons du Trésor à hauteur de 12,5 milliards par les banques installées dans les autres Etats membres de l'Union. Par contre, les tirages sur emprunts publics ressortiraient en baisse en s'établissant à 55,0 milliards contre 64,1 milliards en 2004.

En 2006, les paiements extérieurs se solderaient par un excédent de 74,8 milliards en 2006 en hausse de 63,3 milliards par rapport à 2005, à la faveur principalement de l'annulation de dette par le FMI dans le cadre de l'IADM. En effet, le compte de capital progresserait de 71,8 milliards à 127,5 milliards du fait des remises de dettes qui atteindraient 76,2 milliards (dont 65,9 milliards du FMI au titre de l'IADM) contre 21,5 milliards l'année précédente. Pour sa part, le compte d'opérations financières enregistrerait une baisse de 12,6 milliards, reflétant la contraction des investissements directs et des investissements de portefeuille.

Le déficit des transactions courantes devrait se réduire en rapport avec la baisse du déficit commercial serait induite par une progression des exportations (+5,9%) plus importante que celle des importations (+0,5%). La hausse des exportations serait essentiellement impulsée par les produits miniers (uranium et or).

2.6.4 SITUATION MONETAIRE

La position extérieure nette des institutions monétaires est ressortie à 71,9 milliards à fin décembre 2005 contre 60,4 milliards à fin décembre 2004, soit une hausse de 11,5 milliards. Cette évolution est imputable à la hausse de 18,4 milliards des avoirs extérieurs nets de la Banque Centrale.

L'encours du crédit intérieur s'est inscrit en augmentation de 5,4 milliards ou 2,9 %, en ressortant à 191,8 milliards à fin décembre 2005. La position nette débitrice du Gouvernement s'est améliorée de 14,8 milliards pour s'établir à 70,5 milliards, du fait de la hausse de 16,0 milliards des créances de l'Etat vis-à-vis du système bancaire, dont l'impact a été atténué par l'accroissement de 1,2 milliard de ses dettes sur le système bancaire.

Les crédits à l'économie sont ressortis à 121,3 milliards, en hausse de 20,2 milliards ou 20,0 %, en liaison avec l'augmentation de 20,0 milliards des crédits ordinaires dont 0,2 milliard des crédits de campagne. La progression de l'encours des crédits ordinaires est due essentiellement aux avances de trésorerie octroyées à des sociétés pétrolières et minières, de l'énergie, du commerce général, de l'hôtellerie, des BTP, des télécommunications, de transport ainsi que de services.

La masse monétaire a augmenté de 15,3 milliards ou 6,5 % en s'établissant à 248,6 milliards à fin décembre 2005. Cette évolution de la liquidité globale s'est traduite par la hausse de 10,3 milliards de la circulation fiduciaire et de 4,8 milliards des dépôts.

En 2006, la position extérieure nette des institutions monétaires ressortirait en amélioration par rapport à 2005. Les avoirs extérieurs nets atteindraient à 90,4 milliards à fin décembre 2006. L'encours du crédit intérieur passerait de 191,8 milliards à fin décembre 2005 à 199,0 milliards à fin décembre 2006. La masse monétaire est attendue à 267,8 milliards à fin décembre 2006.

2.6.5 ETAT DE LA CONVERGENCE

L'état de la convergence se présente comme suit :

Critères de premier rang

- **Le ratio du solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal (hors PPTE)** s'est établi à -1,5 % en 2005 contre -1,8 % en 2004 pour un objectif de 0,0 % retenu dans le programme pluriannuel de convergence 2005-2007. Cette contre-performance est imputable au faible niveau de recouvrement des recettes consécutif au gel de certains impôts à la suite de la crise alimentaire et aux revendications sociales.

En 2006, ce ratio se dégraderait pour se situer à -3,2 % en liaison notamment avec la réalisation de cinq projets jugés prioritaires sur financement intérieur.

- **Le taux d'inflation annuel moyen** a été de 7,8 % en 2005 pour un objectif de 3,0 % du programme pluriannuel de convergence 2005-2007. Cette forte augmentation des prix est la conséquence de la mauvaise campagne agricole 2004-2005 et de la hausse des prix des produits pétroliers.

En 2006, le taux d'inflation annuel moyen ressortirait à -1,7 % si la tendance à la fin du mois d'avril se poursuivait.

- **Le ratio encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal** s'est établi à 67,3 % en 2005 contre 73,9 % en 2004 pour un objectif de 66,3 % retenu dans le programme pluriannuel de convergence 2005-2007. Ce résultat, conforme à la norme maximale de 70,0 %, résulte du bénéfice de l'annulation de toute la dette éligible au Club de Paris après l'atteinte par le pays du point d'achèvement de l'initiative PPTE en mai 2004.

En 2006, ce taux passerait à 66,3 % compte non tenu de l'incidence du bénéfice de l'initiative d'annulation de la dette multilatérale.

- **Les arriérés de paiement :**

- **non accumulation d'arriérés de paiement intérieurs sur la gestion de la période courante** : malgré l'apurement de 12,4 milliards vis-à-vis des opérateurs économiques et des agents de l'Etat, ce critère n'a pu être respecté en raison de l'accumulation de 2,2 milliards vis-à-vis de la BCEAO.

En 2006, le Niger compte renégocier un nouvel échéancier des arriérés avec la BCEAO et respecter tous ses engagements. Le critère serait alors respecté.

- **la non accumulation d'arriérés de paiement extérieurs sur la gestion de la période courante** : ce critère a été respecté en 2005.

En 2006, ce critère serait respecté.

Critères de second rang

- **Le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales** s'est amélioré en se situant à 34,7 % en 2005 contre 35,3 % en 2004 pour un objectif de 30,8 % retenu au programme pluriannuel 2005-2007. Ce ratio a été respecté malgré une progression de 6,4 % de la masse salariale suite au déblocage des incidences liées aux avancements et reclassement de certains agents de l'Etat. Ce ratio est conforme à la norme communautaire maximale de 35,0 %.

En 2006, ce taux passerait à 34,5 % malgré le recrutement prévu de 2000 agents à la fonction publique.

- **Le ratio des investissements publics financés sur ressources internes rapportés aux recettes fiscales** s'est situé à 38,3 % en 2005 contre 30,4 % en 2004 pour un objectif de 16,4 % contenu dans le programme pluriannuel 2005-

2007. Cette amélioration du ratio est liée aux efforts déployés dans le cadre du financement des travaux des 5èmes jeux de la Francophonie.

En 2006, ce taux se situerait à 42,0 %.

- **Le ratio du déficit extérieur courant hors dons par rapport au PIB** s'est légèrement dégradé de 0,1point de pourcentage par rapport à 2004 où il était à 10,8 %. L'objectif retenu dans le programme pluriannuel 2005-2007 était de 8,0 % en 2005. Cette détérioration du ratio s'explique par l'importance des importations comparativement aux exportations due en partie à la crise alimentaire et à l'organisation des 5^{ème} jeux de la Francophonie. La norme communautaire maximale est fixée à 5,0 %.

En 2006, ce ratio s'améliorerait pour atteindre 9,3 % sans pour autant être conforme à la norme.

- **Le taux de pression fiscale** s'est établi à 10,6 % en 2005 contre 11,4 % en 2004 pour un objectif de 12,3 % retenu dans le programme pluriannuel 2005-2007. Cette contre-performance est liée au faible niveau de recouvrement des impôts consécutif au gel du recouvrement de certains impôts suite à la pression sociale contre des mesures fiscales contenues dans la première loi de Finances rectificative. La norme communautaire minimale est fixée à 17,0 %. En 2006, ce taux serait de 11,1 %.

Au total, il est enregistré à fin 2005, le respect de trois critères à savoir celui de l'encours de la dette publique rapporté au PIB nominal, à la masse salariale et aux investissements sur ressources.

2.6.7 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

L'activité économique a connu une forte croissance en 2005 grâce essentiellement aux performances du secteur primaire. Cependant, la mauvaise saison agricole 2004-2005 a entraîné une crise alimentaire dans un environnement marqué par la hausse des prix du pétrole. Il en est résulté de fortes tensions inflationnistes.

Cette situation de crise alimentaire a contrarié en partie les mesures contenues dans la loi de finances pour conforter les recettes budgétaires. Plus d'efforts devraient donc être déployés en vue de la réalisation des critères de convergence à l'horizon 2008 au plus tard. Il conviendrait pour y parvenir de :

- veiller à la mise en œuvre des plans d'actions élaborés par les Directions générales des Douanes et des Impôts en vue d'élargir la base fiscale pour améliorer les recettes fiscales et la pression fiscale ;
- poursuivre la maîtrise des dépenses courantes et des exonérations ;
- Poursuivre et accélérer la politique de petites irrigations agricoles pour préserver la sécurité alimentaire ;
- accélérer le processus de diversification de la base productive et
- veiller à la reconstitution du stock de sécurité alimentaire.

2.7 SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU SENEGAL

En 2005, l'activité économique a enregistré une croissance de 6,1 % contre 5,6 % en 2004 sous l'impulsion de la campagne agricole 2005-2006 qui a bénéficié de bonnes conditions climatiques et d'une situation phytosanitaire satisfaisante. Le taux d'inflation annuel moyen s'est établi à 1,7 % contre 0,5 % en 2004.

La situation des finances publiques a été marquée par une amélioration des soldes budgétaires en liaison avec la forte augmentation des recettes. Le déficit global a été de 1,0 % du PIB en 2005 contre 2,4 % en 2004.

En ce qui concerne les comptes extérieurs, le déficit courant est passé de 6,5 % du PIB en 2004 à 8,4 % en 2005.

La situation monétaire a été marquée à fin décembre 2005 par une baisse de 10,6 milliards des avoirs extérieurs nets et une hausse de 151,1 milliards du crédit intérieur. La masse monétaire a augmenté de 8,3 %.

S'agissant des indicateurs de convergence, sept (07) critères ont été respectés comme en 2004.

2.7.1 PRODUCTION

L'activité économique en 2005 au Sénégal a enregistré un taux de croissance de 6,1 % contre 5,6 % en 2004 pour un objectif de 5,1 % retenu dans le programme pluriannuel 2005-2007. Cette évolution a été essentiellement induite par la bonne pluviométrie et la bonne situation phytosanitaire dont a bénéficié la production agricole qui a enregistré un taux de croissance de 18,3 % en 2005 contre 4,0 % en 2004. Les résultats du secteur agricole sont essentiellement dus à l'accroissement des superficies emblavées et des rendements. Au total, le secteur primaire s'est accru de 12,2 % en 2005 contre 2,7 % un an auparavant.

La croissance du secteur secondaire a été de 4,2 % en 2005 contre 6,2 % en 2004. Cette situation est liée au recul de 14,8 % des activités dans la branche des industries extractives et de 7,8 % dans la branche des industries chimiques, en relation avec la crise des Industries Chimiques du Sénégal (ICS) et les difficultés de la Société Africaine de Raffinage (SAR). Les branches des BTP et de l'énergie ont enregistré respectivement en 2005 des taux de croissance de 9,3 % et de 9,7 %. Les performances enregistrées par ces deux branches s'expliquent notamment par la mise en œuvre du Programme d'Amélioration de la Mobilité Urbaine (PAMU) et la construction de trois (03) centrales électriques d'une puissance d'environ 60 mégawatts chacune pour suppléer aux insuffisances de l'offre de la société sénégalaise d'électricité (SENELEC). Dans la branche des industries alimentaires, la croissance est de 7,2 %. Elle est induite notamment par les progressions de 8,7 % et de 5,0 % enregistrées respectivement par la sous-branche des boissons et la minoterie, tandis que la sous-branche des corps gras a baissé de 11,9 % en relation avec les difficultés de la Société Nationale de Commercialisation des Oléagineux du Sénégal (SONACOS) qui a été privatisée en 2005.

Le secteur tertiaire a progressé de 5,5 % en 2005 contre 6,3 % un an plus tôt. Cette évolution s'explique par la croissance de 3,4 % de l'activité dans la branche « commerce »

contre 8,5 % en 2005 et la progression de 19,9 % enregistrée par la branche « services » contre 24,0 % en 2004. La branche « Hébergement et restauration » a régressé de 1,1 %.

Au total, les contributions des secteurs primaire, secondaire et tertiaire à la croissance ont été respectivement de 1,3 point, 1,0 point et 3,8 points.

Sous l'angle de la demande, la progression globale de l'activité économique résulte de la hausse de la consommation finale et des investissements. La consommation finale a augmenté de 3,4 % en liaison avec l'accroissement des salaires et la poursuite des recrutements dans la fonction publique. De même, la FBCF a progressé de 5,4 %, en rapport principalement avec la réalisation des investissements en matière d'infrastructures et de logements. En ce qui concerne les échanges extérieurs, les exportations ont enregistré une hausse de 3,1 % imputable à la bonne tenue de l'ensemble des produits d'exportation à l'exception du coton, du sel marin et des produits chimiques. Les importations ont augmenté de 2,1 % en liaison avec la hausse notamment des acquisitions de biens d'équipements et de biens intermédiaires.

Les contributions à la croissance de la consommation finale, de l'investissement et des échanges extérieurs ont été respectivement de 3,4 points, 2,3 points et 0,4 point.

En terme nominal, le taux d'investissement s'est stabilisé à 23,3 % en 2005. Quant au taux d'épargne intérieure, il s'est fixé à 10,9 % en 2005 contre 10,0 % en 2004.

Pour l'année 2006, le programme pluriannuel de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité pour la période 2006-2008 prévoit une croissance de 5,1 % sous l'impulsion du PAMU, avec consolidation du cadre macroéconomique et renforcement de la soutenabilité des finances publiques.

Dans cette perspective, le secteur primaire progresserait de 6,0 %, tiré essentiellement par la production agricole qui croîtrait de 8,0 % à la faveur de politiques nationales visant le développement agricole durable, tel que le Programme National de Développement Agricole (PNDA).

Quant au secteur secondaire, la croissance attendue s'établirait à 3,6 % en raison de la bonne tenue des BTP grâce à la poursuite des travaux relatifs au PAMU et à l'amélioration de la productivité et de la compétitivité notamment des PME.

Le secteur tertiaire enregistrerait une croissance de 5,3 % à la faveur de l'expansion attendue dans les transports, les télécommunications et le commerce.

Au total, les contributions des secteurs primaire, secondaire et tertiaire à la croissance seraient respectivement de 1,1 point, 0,6 point et 3,4 points.

2.7.2 PRIX ET INFLATION

Le taux d'inflation annuel moyen a été de 1,7 % en 2005 contre 0,5 % en 2004. Cette progression est essentiellement imputable à la hausse enregistrée par les fonctions « Transport », « Produits alimentaires, boissons non alcoolisées » et « Santé ».

En glissement annuel sur les quatre premiers mois de l'année 2006, le taux d'inflation s'établit à 2,6 % contre 0,5 % à la même période de 2005. Cette évolution résulte des progressions de 16,3 % et de 11,6 % enregistrées respectivement par les fonctions

« Santé » et « Transport » tandis que la fonction « Restaurants et hôtels » baisse de 9,1 %. Si cette tendance se poursuivait, le taux annuel moyen de l'inflation pourrait s'établir à 0,8 % en 2006.

2.7.3 FINANCES PUBLIQUES ET DETTE PUBLIQUE

En 2005, la situation des finances publiques a été marquée par une progression de 13,3 % des recettes budgétaires soit 20,2 % du PIB contre 19,3 % en 2004. Cette évolution est induite par les recettes fiscales qui ont enregistré une progression de 15,2 % contre 9,1 % en 2004, grâce aux efforts liés à l'élargissement de l'assiette fiscale, au renforcement de l'efficacité des régies financières et à la simplification de l'impôt afin d'accroître son rendement et stimuler les investissements. Quant aux recettes non fiscales, elles se sont contractées de 23,2 % pour se situer à 0,7 % du PIB contre 1,0 % en 2004. Les dons mobilisés en 2005 ont représenté 1,7 % du PIB contre 2,1 % un an auparavant.

Les dépenses totales et prêts nets ont progressé de 4,2 %, impulsés par les dépenses courantes qui ont augmenté de 10,7 % en 2005. Les dépenses totales et prêts nets ont représenté 22,1 % du PIB contre 23,0 % en 2004. L'augmentation des dépenses courantes s'explique notamment par la poursuite de la politique de recrutement et de relèvement des salaires dans la fonction publique, à la progression des dépenses de transfert et de subvention à la SENELEC et à la SAR pour faire face à la flambée des prix du pétrole. S'agissant des dépenses en capital, elles ont reculé de 0,6 % en liaison avec la contraction des dépenses en capital sur ressources externes, tandis que les investissements sur ressources internes ont progressé de 20,7 % avec l'exécution des dépenses sociales identifiées dans le DSRP.

Au total, le déficit du solde global hors dons s'est amélioré en passant de 4,5 % en 2004 à 2,8 % en 2005. Quant au solde global, il est passé de 2,4 % à 1,0 % sur la même période.

Les prévisions indiquent une poursuite du renforcement du cadre budgétaire devant se traduire par une augmentation des recettes nonobstant la réduction de 33 % à 25 % du taux de l'impôt sur les sociétés en janvier 2006.

Dans cette perspective, les recettes budgétaires progresseraient de 4,3 % pour représenter 19,7 % du PIB contre 20,2 % en 2005. La croissance attendue serait induite par celle des recettes fiscales pour 4,9 % et des recettes non fiscales pour 44,1 %.

Les dépenses totales et prêts nets augmenteraient de 18,2 % par rapport à décembre 2005. Les dépenses courantes progresseraient de 10,6 % en relation avec la hausse de 4,5 % des traitements et salaires consécutive aux recrutements et à la revalorisation des rémunérations dans la fonction publique. Les autres dépenses courantes augmenteraient de 23,5 % à cause notamment des subventions accordées à la SENELEC et à la SAR suite à la flambée du prix du baril de pétrole.

Les dépenses en capital croîtraient de 19,9 % en relation avec les investissements à effectuer au titre des travaux comptant pour le PAMU et du plan Jaxaay. Les investissements sur ressources internes augmenteraient de 10,5 % par rapport à 2005.

Les finances publiques se caractériseraient par une détérioration des différents soldes. Le déficit du solde global hors dons représenterait 5,8 % du PIB contre 2,8 % en 2005. Le déficit du solde global passerait de 1,0 % en 2005 à 3,9 % en 2006.

L'encours de la dette publique totale s'est élevé à 2094,1 milliards à fin décembre 2005 et a représenté 45,9 % du PIB contre 48,2 % en 2004. Il est composé à 87,5 % de la dette extérieure. Cette amélioration s'explique par les bénéfices de l'Initiative PPTE dont le point d'achèvement a été atteint en avril 2004, et le passage au Club de Paris en juin 2004. Le service de la dette publique est ressorti à 173,4 milliards et a représenté 20,1 % des recettes budgétaires totales contre 22,3 % en 2004. Dans le cadre de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM), le Sénégal s'attend en 2006 à une annulation de 86,9 milliards auprès du FMI, hors assistance PPTE.

2.7.4 COMMERCE EXTERIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS

Le solde global des paiements extérieurs ressortirait déficitaire de 10,7 milliards contre un excédent de 106,4 milliards en 2004, soit un repli de 117,1 milliards, attribuable principalement aux transactions courantes. Le déficit du compte courant s'est, en effet, aggravé de 41,3 % pour s'établir à 382,9 milliards en relation essentiellement avec le profil défavorable de la balance commerciale, des services et des revenus nets. Le déficit de la balance commerciale s'établirait à 697,7 milliards contre 521,1 milliards en 2004, du fait de la hausse des importations.

Les exportations ressortiraient à 810,1 milliards contre 797,4 milliards en 2004, soit une hausse de 1,6 % consécutive notamment à la bonne tenue des ventes extérieures des produits pétroliers et du ciment. Avec un niveau de 1.507,8 milliards, les importations connaîtraient une progression de 14,4 % tirée principalement par la hausse sensible des achats de produits pétroliers, de produits alimentaires et de biens intermédiaires. En effet, la facture pétrolière devrait augmenter de 55,0 % du fait de la flambée des cours du pétrole brut. Les produits alimentaires et les biens intermédiaires devraient augmenter respectivement de 4,1 % et 6,9 %. Les services nets se situeraient à 16,3 milliards en 2005 en dégradation de 10,1 % sous l'effet notamment de la hausse des frais liés aux expéditions de marchandises. Les revenus nets passeraient de -69,0 milliards à -71,9 milliards affichant une détérioration de 2,9 milliards, due pour l'essentiel, aux pertes enregistrées par les Industries Chimiques du Sénégal.

Hors transferts officiels, le solde courant, rapporté au PIB, devrait se détériorer pour s'établir à -9,7 % en 2005 contre -8,0 %.

L'excédent du compte de capital et d'opérations financières s'accroîtrait en ressortant à 372,2 milliards contre 368,4 milliards en 2004. Cette évolution favorable serait induite notamment par la hausse du solde positif des investissements directs (de 33,8 milliards à 52,7 milliards) et le repli du déficit des investissements de portefeuille. Par contre, les tirages publics sont attendus en baisse, passant de 156,6 milliards à 153,5 milliards.

En 2006, la balance des paiements devrait ressortir excédentaire de 136,9 milliards contre un déficit de 10,7 milliards en 2005, soit une amélioration de 147,6 milliards attribuable aux transactions courantes et au compte de capital et d'opérations financières. Le déficit du compte courant est projeté à 368,5 milliards contre 382,9 milliards en 2005, soit une baisse de 14,4 milliards. Cette amélioration serait induite notamment par les transferts courants dont l'excédent progresserait de 403,0 milliards en 2005 à 424,6 milliards en 2006, sous l'effet des transferts publics et privés. Le déficit de la balance commerciale s'accroîtrait de 2,4 milliards pour s'établir à 700,1 milliards, du fait de l'accroissement des importations.

Le solde du compte courant extérieur, hors transferts officiels, rapporté au PIB, devrait s'établir à -8,9% contre -9,7% en 2005.

L'excédent du compte de capital et d'opérations financières s'accroîtrait de 133,2 milliards en ressortant à 505,4 milliards en 2006 en rapport avec la remise de dette de 107,6 milliards dont 85,9 milliards consentis par le FMI dans le cadre de l'IADM et le renforcement des entrées nettes d'investissements directs (15,2%) et des autres investissements (15,0%) ainsi qu'au repli du solde négatif des investissements de portefeuille, en rapport avec la souscription de titres publics du Sénégal par les banques installées dans les autres Etats membres de l'Union.

2.7.5 SITUATION MONETAIRE

La position extérieure nette créditrice des institutions monétaires s'est établie à 659,7 milliards à fin décembre 2005, en baisse de 10,6 milliards par rapport à fin décembre 2004, du fait du repli de 26,0 milliards des avoirs extérieurs nets des Banques, dont l'impact a été atténué par l'accroissement de 15,4 milliards des avoirs extérieurs nets de la BCEAO.

L'encours du crédit intérieur s'est inscrit en hausse de 151,1 milliards ou 17,2 % en se situant à 1.032,1 milliards à fin décembre 2005.

La position nette créditrice du Gouvernement s'est améliorée de 59,0 milliards, en s'établissant à -34,9 milliards à fin décembre 2005. Les créances de l'Etat vis-à-vis du système bancaire se sont accrues de 29,2 milliards et ses engagements sur le système bancaire ont baissé de 29,8 milliards.

Les crédits au secteur privé ont progressé de 210,1 milliards ou 24,5 %, pour s'établir à 1.067,0 milliards à fin décembre 2005. Les crédits ordinaires ont augmenté de 214,1 milliards, dont 99,3 milliards pour les crédits à moyen et long terme, tandis que les crédits de campagne ont baissé de 4,0 milliards. L'accroissement des crédits ordinaires fait suite principalement à la mise en place de concours en faveur des sociétés des secteurs des hydrocarbures, de l'agro-industrie, des industries chimiques, de l'énergie, des télécommunications, de l'immobilier et des services.

La masse monétaire a augmenté de 119,4 milliards ou 8,3 % pour s'inscrire à 1.565,2 milliards à fin décembre 2005. Les dépôts ont augmenté de 75,2 milliards ou 6,8 % et la circulation fiduciaire de 44,2 milliards ou 12,8 %.

La position extérieure nette créditrice des institutions monétaires s'établirait à 785,6 milliards en 2006 contre 659,6 milliards à fin décembre 2005. L'encours du crédit intérieur se situerait à fin décembre 2006, à 968,4 milliards. La masse monétaire s'est inscrite en hausse pour atteindre 1.648,7 milliards à fin décembre 2006.

2.7.6 ETAT DE LA CONVERGENCE

L'état de la convergence se présente comme suit :

Critères de premier rang

- **Le ratio du solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal** en 2005 est ressorti à 1,6 % du PIB pour un objectif de 0,6 % au programme pluriannuel 2005-2007. Ce critère s'établirait à -0,2 % en 2006. Cette dégradation serait imputable aux fortes tensions qui pèsent sur le budget de l'Etat en raison essentiellement des subventions accordées à la SENELEC et à la SAR suite à la flambée des prix des produits pétroliers.
- **Le taux d'inflation annuel moyen** s'est établi en 2005 à 1,7 % contre 0,5 % en 2004. Cette évolution des prix a été favorisée par les fonctions « Produits alimentaires, boissons non alcoolisées », « Santé », « Enseignement » et « Transport ». Il pourrait s'établir en 2006 à 0,8 %, en deçà de la norme communautaire de 3 % au maximum.
- **Le ratio de l'encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal** a représenté 45,9 % du PIB en 2005 contre 48,2 % en 2004 pour un objectif de 48,0 %. Il serait de 44,3 % en 2006.
- **Les arriérés de paiement :**
 - **non accumulation d'arriérés de paiement intérieurs sur la gestion de la période courante** : ce critère a été respecté en 2005 ;
 - **non accumulation d'arriérés de paiement extérieurs sur la gestion de la période courante** : ce critère a été respecté en 2005.

En 2006, aucun arriéré de paiement intérieur et extérieur ne serait accumulé.

Critères de second rang

- **Le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales** a été de 30,0 % contre 29,5 % un an plus tôt pour un objectif de 30,8 %. En dépit de la poursuite du programme de recrutement spécial de 5000 agents par an, ce ratio demeure en dessous de la norme communautaire de 35 % maximum. En 2006, il s'établirait à 29,8 % conformément au programme pluriannuel 2006-2008.
- **Le ratio des investissements publics financés sur ressources internes rapportés aux recettes fiscales** a atteint 31,4 % contre 30,0 % en 2004 pour un objectif de 34,8 %. Le ratio pour 2006, pourrait s'établir à 34,3 % pour une norme communautaire de 20 % minimum.
- **Le ratio déficit extérieur courant hors dons par rapport au PIB nominal** s'est établi à 9,7 % en 2005 tout comme en 2004 pour un objectif de 7,9 % conformément au programme pluriannuel 2005-2007. Le déficit atteindrait 9,2 % en 2006.

- **Le taux de pression fiscale** est passé de 18,4 % en 2004 à 18,7 % en 2005 pour un objectif de 18,4 % conformément à l'objectif retenu dans le programme pluriannuel 2005-2007. En 2006, la pression fiscale se stabiliserait à 18,7 % conformément au programme pluriannuel 2006-2008.

En 2005, le Sénégal a respecté sept (7) critères de convergence tout comme en 2004. Le seul critère n'ayant pas été respecté est celui relatif au solde extérieur courant. Au regard des prévisions pour 2006, le solde budgétaire de base et le solde extérieur courant ne seront pas respectés.

2.7.7 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Les Autorités sénégalaises sont entrain de promouvoir une stratégie de croissance forte et soutenue de l'économie qui nécessite un niveau d'investissements assez élevé. Les prévisions indiquent que pour la première fois, le Sénégal ne respecterait pas le critère clé en raison de l'importance de la subvention accordée à la SENELEC et à la SAR suite à la flambée des prix des produits pétroliers Cette situation semble hypothéquer la réalisation des objectifs de convergence pour 2006, notamment le critère clé. Les Autorités du Sénégal sont invitées à cet effet à prendre des mesures idoines afin que les performances enregistrées en 2005 notamment en ce qui concerne les critères de convergence æ renforcent pour faire accéder le pays à la phase de stabilité économique et financière. Dans cette perspective, les mesures à prendre doivent assurer :

- la poursuite des efforts de mobilisation des recettes et une meilleure maîtrise des dépenses courantes ;
- la poursuite de la mise en œuvre des actions identifiées dans le cadre du projet de réformes budgétaire et financière, notamment l'élargissement du cadre de Dépense à Moyen Terme (CDMT) à l'ensemble des ministères ;
- le démarrage effectif des actions identifiées dans le cadre de la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA) afin de diversifier et renforcer l'appareil productif pour la promotion notamment de nouveaux produits d'exportation ;
- l'accélération de la mise en œuvre des mesures de redressement des ICS, de l'augmentation de la capacité de production de la SENELEC et de la poursuite de la restructuration de la filière arachidière ;

La poursuite de la mise en œuvre des actions engagées dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et de l'amélioration de la mobilité urbaine.

2.8. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU TOGO

L'activité économique a enregistré un taux de croissance de 1,5 % en 2005 contre 4,6 % en 2004, sous l'impulsion des secteurs secondaire et tertiaire. Ce ralentissement de la croissance, imputable au déclin des activités de production des branches clés de l'économie, notamment, le coton et le phosphate, s'est réalisé dans un contexte marqué par la flambée des prix des produits alimentaires et du pétrole. Le taux d'inflation annuel moyen s'est fixé à 6,8 % contre 0,4 % en 2004.

La situation des finances publiques a été caractérisée par une dégradation des principaux soldes budgétaires. A l'excédent budgétaire global rapporté au PIB nominal de 0,9 % en 2004 a succédé un déficit budgétaire global de 3,4 % du PIB nominal en 2005.

En ce qui concerne les comptes extérieurs, le déficit courant rapporté au PIB nominal s'est creusé davantage pour représenter 14,4 % en 2005 contre 10,5 % en 2004, reflétant la baisse des recettes d'exportation de coton fibre et du phosphate, conjuguée avec l'augmentation de la facture pétrolière.

Au niveau des agrégats monétaires, les avoirs extérieurs nets se sont inscrits en baisse de 8,8 milliards tandis que le crédit intérieur a augmenté de 18,3 milliards. Au total, la masse monétaire s'est accrue de 6,1 milliards ou 2,2 % par rapport à 2004.

S'agissant des indicateurs de convergence, le Togo a respecté un seul critère en 2005, en l'occurrence, la masse salariale rapportée aux recettes fiscales.

2.8.1 PRODUCTION

En 2005, l'activité économique, marquée principalement par l'atonie de la production des filières coton et phosphate, a progressé de 1,5 % contre 4,6 % en 2004. Ce ralentissement du rythme de la croissance est imputable au secteur primaire, en baisse de 4,7 %. Les secteurs secondaire et tertiaire sont en hausse respective de 5,2 % et de 8,7 %.

Le repli de la croissance du secteur primaire résulte des contre-performances enregistrées par la branche « agriculture » qui est en baisse de 7,7 %. En effet, la production vivrière a été en retrait de 1,5 % en relation avec les mauvaises conditions climatiques et les cultures de rente qui ont replié de 47,9 % suite à la baisse de 59,4 % de la production de coton graine. Cette baisse de la production de coton est essentiellement imputable à la démotivation des cotonculteurs et aux difficultés financières de la Société Togolaise de Coton (SOTOCO). A ce sujet, les contre-performances enregistrées dans la filière coton peuvent s'expliquer à trois niveaux. D'abord, il y a les impayés de 23 milliards dus aux producteurs au titre des campagnes agricoles 2003/2004 et 2004/2005. Ce retard de paiement a entraîné la désaffection des paysans producteurs vis-à-vis de la filière, dont l'effectif a baissé de 44,2 % au cours de la campagne agricole 2005/2006, en passant de 249.625 producteurs en 2004 à 141.460 en 2005. Ensuite, il y a la baisse des rendements à l'hectare de 23,0 %, en relation avec les informations erronées données par les producteurs sur leurs intentions de production en début de campagne. Enfin, il y a la baisse du prix au producteur de 18,9 % d'une campagne à une autre, faussant les prévisions de recettes attendues des producteurs.

Le secteur secondaire demeure l'un des principaux moteurs de la croissance en 2005, avec un taux de 5,2 % contre -7,8 % en 2004. Cette croissance est portée par les performances des industries manufacturières qui ont progressé de 7,1 %, en particulier, les industries agroalimentaires. Elle est également expliquée par les progrès réalisés dans les branches des « BTP » et de « l'électricité, l'eau et le gaz » qui sont en hausse respective de 8,8 % et de 8,7 %. Les activités dans les industries extractives, à l'exception du clinker, se sont inscrites en baisse de 3,7 % à cause de l'affaiblissement renforcé de la production de phosphate de 8,5 % en 2005 contre 24,2 % enregistré en 2004. Le volume de production de 1,02 million de tonnes de phosphate en 2005, en dessous des performances des années précédentes, résulte de l'insuffisance des investissements et des dépenses d'entretien nécessaires au maintien et au renouvellement des équipements devenus obsolètes. Cette contre-performance est également imputable au contentieux persistant entre la société de gestion privée et la partie représentant l'Etat togolais.

S'agissant du secteur tertiaire, il a continué sa progression entamée en 2004 pour se fixer à 8,7 % en 2005 contre 19,2 % un an plus tôt. Cette évolution favorable est principalement imputable à la performance de la branche « commerce » avec un accroissement de 7,2 % et de celle des « transports, entrepôts et communications » de 5,4 %. La branche « banques et assurances » a progressé de 14,6 %.

Au total, les contributions à la croissance des secteurs primaire, secondaire et tertiaire sont respectivement de -1,8 point, 0,9 point et 2,4 points.

Du côté de la demande, la croissance de l'activité économique en 2005 a été principalement impulsée par l'investissement qui a progressé de 15,2 %, en relation avec l'accroissement de 48,7 % de sa composante publique. La consommation finale en retrait de 0,8 % est expliquée par la baisse de la demande privée de 2,5 %, en liaison avec les événements sociopolitiques et l'atonie généralisée de l'activité économique. Les importations ont progressé de 7,5 % et les exportations de 0,4 %.

Les contributions de la consommation, de l'investissement et des échanges extérieurs au taux de croissance ont été respectivement de -0,7 point, de 2,3 points et de -0,1 point.

En terme nominal, le taux d'épargne intérieure brute s'est établi 9,7 %. Quant au taux d'investissement, il est ressorti à 16,7 % contre 15,8 % en 2004.

En 2006, la croissance économique attendue à 4,1 % serait principalement portée par les secteurs primaire et secondaire, grâce à la relance des filières coton et phosphate. Sous l'hypothèse de bonnes conditions climatiques et de l'apurement partiel ou total des impayés dus aux producteurs de coton, la croissance du secteur primaire serait de 6,8 %, imputable à l'accroissement de 5,1 % de l'agriculture vivrière et de 34,6 % des cultures de rente. La filière coton enregistrerait un nouveau boom de la production de coton graine avec une hausse attendue de 65,9 % pour la campagne 2006/2007, suite au regain de confiance des producteurs.

Dans le secteur secondaire, la croissance prévue à 5,4 % résulterait des performances attendues des industries extractives, des industries manufacturières et de « l'électricité, l'eau et gaz », qui progresseraient respectivement de 2,2 %, de 8,2 % et de 6,3 %. Pour les industries extractives, en particulier le phosphate, le volume de production de 2006 devrait atteindre 1,0 million de tonnes, soit une stabilisation par rapport à 2005. S'agissant du secteur tertiaire, il serait à la traîne des deux premiers secteurs, avec un taux de croissance de 2,4 %, tiré par les branches « commerce » et « transports ».

Les contributions à la croissance des secteurs primaire, secondaire et tertiaire sont respectivement de 2,4 points, de 1,0 point et de 0,7 point.

Du côté de la demande, la croissance de l'activité économique serait principalement impulsée par la consommation finale, en hausse de 14,8 %, due à sa composante privée et par l'investissement en augmentation de 9,6 % en relation avec l'investissement public.

Les contributions de la consommation, de l'investissement et des échanges extérieurs au taux de croissance seraient respectivement de 6,9 points, de 1,7 point et de -4,5 points.

En terme nominal, le taux d'épargne intérieure brute s'établirait à 9,5 %. Quant au taux d'investissement, il progresserait pour se situer à 18,1 %.

2.8.2 PRIX ET INFLATION

S'agissant des prix, le taux d'inflation annuel moyen a été de 6,8 % en 2005 contre 0,4 % en 2004. Cette recrudescence de l'inflation est en relation avec la forte augmentation de la demande de produits agricoles des pays voisins face à une offre céréalière insuffisante et avec le renchérissement des cours des produits pétroliers, entraînant des effets induits sur le coût des transports.

Au cours des quatre premiers mois de l'année 2006, la baisse des prix a été modérée, comparée au dernier trimestre 2005. En glissement annuel sur ces quatre premiers mois, le taux d'inflation a été de 3,5 % contre 6,6 % à la même période un an plus tôt. Cette évolution à la baisse s'explique par celle enregistrée par les principales fonctions « produits alimentaires et boissons non alcoolisées », « transports » et « enseignement » en comparaison de leur niveau de 2005. Si cette tendance baissière se poursuivait jusqu'à fin décembre 2006, le taux d'inflation annuel moyen ressortirait à 2,6 %, inférieur à la norme communautaire de 3 % maximum.

2.8.3 FINANCES PUBLIQUES ET DETTE PUBLIQUE

La situation des finances publiques a été marquée par une dégradation des principaux soldes budgétaires, en liaison avec une augmentation importante des dépenses courantes et des dépenses de souveraineté dans un contexte de crise sociopolitique qui a secoué le pays de février à juin 2005. En outre, l'organisation de l'élection présidentielle d'avril 2005 a également exercé une tension sur les finances publiques dans la mesure où les dépenses y relatives n'avaient pas été initialement prévues dans la loi de finances de l'année sous revue.

S'agissant des recettes budgétaires totales, elles ont enregistré une augmentation de 1,8 % pour représenter 15,7 % du PIB nominal contre 16,5 % en 2004. Cette évolution est essentiellement imputable au renforcement de la mobilisation des recettes fiscales qui sont en hausse de 0,7 % contre 8,2 % en 2004. Cette performance fiscale est principalement expliquée par la hausse de 10,9 % des taxes sur les biens et services, notamment, la TVA qui a cru de 19,1 % contre 8,3 % un an plus tôt. Ces résultats ont été possibles grâce aux efforts soutenus de recouvrement des administrations des douanes et des impôts, en relation avec un début de mise en œuvre de l'informatisation généralisée du système de l'administration des douanes. Quant aux recettes non fiscales, elles ont progressé de 19,1 %, en liaison avec la hausse des produits de participations financières. Les dons ont été de 13,1 milliards, soit 1,2 % du PIB contre 0,8 % en 2004. Cette

insuffisance des appuis extérieurs est la conséquence de la situation particulière de crise sociopolitique du Togo qui n'entretient pas, depuis plus d'une décennie, de relations harmonieuses avec les Institutions de Bretton Woods et la communauté des bailleurs de fonds.

En ce qui concerne les dépenses totales, elles sont en hausse de 32,6 % en 2005 pour représenter 20,3 % du PIB nominal contre 16,0 % en 2004. Cette évolution est en rapport avec l'accroissement simultané des dépenses courantes de 22,5 % et des dépenses en capital de 131,1 %. En effet, la hausse des dépenses courantes est essentiellement expliquée par la progression des transferts et subventions de 21,7 % et des autres dépenses courantes de 55,9 %, notamment, les dépenses de matériel et fournitures et les dépenses hors budget. Les dépenses relatives aux salaires et traitements sont en baisse de 4,6 %, en liaison avec le maintien du gel de ceux-ci. S'agissant des dépenses d'investissement, leur augmentation est principalement imputable à celle des investissements financés sur ressources internes.

Au total, l'exécution des opérations financières de l'Etat s'est traduite en 2005 par une dégradation des principaux soldes budgétaires. Le déficit budgétaire global hors dons est ressorti à 4,5 % du PIB nominal contre un excédent de 0,2 % en 2004. Le déficit global s'est situé à 3,4 % du PIB nominal contre un excédent de 0,9 % l'exercice précédent.

En ce qui concerne les accumulations de nouveaux arriérés de paiement, ils ont été de 51,6 milliards, répartis en 22,0 milliards pour les arriérés de paiement intérieurs et en 29,6 milliards pour les arriérés de paiement extérieurs, en relation avec les tensions de trésorerie du fait de l'absence de soutien financier extérieur et de l'augmentation importante de certaines dépenses hors budget.

En 2006, la politique budgétaire resterait très prudente pour mettre en adéquation les recettes et les dépenses, en vue d'éviter les tensions de trésorerie. Cependant, les prévisions budgétaires indiquent une dégradation des principaux soldes budgétaires.

En effet, les recettes budgétaires augmenteraient de 8,8 % en 2006 pour représenter 16,0 % du PIB nominal, en relation avec les recettes fiscales en hausse de 6,3 %. Cette évolution serait principalement due à la hausse de 17,3 % des impôts sur le commerce extérieur et à la hausse de 6,6 % des impôts sur les revenus et les bénéficiaires. Cette amélioration du recouvrement fiscal serait également imputable à l'élargissement de l'assiette de l'impôt, à travers la mise en application de la taxe d'habitation depuis janvier 2006, en remplacement de la taxe de résidence. L'amélioration de la mobilisation des recettes fiscales serait également portée par le renforcement du contrôle et de la vérification fiscale par la brigade d'enquête et de recensement (BER). Il y a également la mise en œuvre de l'informatisation du système de l'administration des douanes (Projet SYDONIA ++) pour rendre plus transparentes les opérations de mobilisation des ressources douanières et freiner la fraude fiscale. Les recettes non fiscales augmenteraient de 39,1 %.

S'agissant des dépenses totales et prêts nets, ils progresseraient de 5,7 % pour représenter 20,1 % du PIB nominal, en rapport avec la hausse de 76,9 % des dépenses en capital. En effet, les dépenses courantes seraient en baisse de 7,5 %, grâce à la diminution du poste « autres dépenses courantes » de 59,6 %, en dépit de l'augmentation des salaires et des transferts et subventions. Quant aux dépenses en capital, leur accroissement s'expliquerait par la hausse simultanée de ses deux composantes. Les investissements financés sur ressources internes passeraient de 13,6 milliards à 34,7

milliards en 2006. Quant aux investissements financés sur ressources externes, leur montant passerait de 23,0 milliards à 30,0 milliards en 2006, en relation avec la relance des investissements dans les infrastructures sociales, en particulier, les secteurs de la santé et de l'éducation.

Enfin, les principaux soldes budgétaires se détérioreraient en 2006. Le déficit global hors dons rapporté au PIB nominal ressortirait à 6,0 % tandis que le déficit budgétaire global rapporté au PIB nominal se situerait à 4,4 %.

En ce qui concerne la dette publique totale, son encours rapporté au PIB nominal s'est établi à 97,6 % contre 101,8 % en 2004. Le service de la dette publique totale rapporté aux recettes budgétaires s'est situé à 18,8 % contre 27,1 % en 2004. Pour la dette intérieure, des remboursements ont été effectués au titre des avances statutaires et du secteur privé. L'encours de cette dette en 2005 s'est situé à 271,3 milliards.

Pour la dette extérieure, l'insuffisance de ressources financières n'a pas permis à l'Etat togolais d'assurer les paiements exigibles avant la reprise de l'assistance des bailleurs de fonds, en particulier, l'Union européenne. En 2006, l'encours de la dette extérieure de l'Etat est de 840,0 milliards. Le Togo est éligible à l'initiative PPTTE. Cependant, l'absence de programme économique et financier soutenu par les Institutions de Bretton Woods, due au retard observé dans la résolution de la crise sociopolitique et l'inexistence d'un DSRP final, retardent le processus devant permettre d'atteindre le point de décision. En 2006, l'encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal s'établirait à 1106,4 milliards, soit 93,2 % du PIB.

2.8.4 COMMERCE EXTERIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS

Le solde global de la balance des paiements devrait ressortir déficitaire de 8,8 milliards contre un excédent de 74,3 milliards en 2004. Cette contre-performance serait liée à l'évolution défavorable des transactions courantes ainsi que du compte de capital et d'opérations financières. Le déficit du compte courant passerait de 108,7 milliards à 160 milliards en 2005, traduisant la hausse de 53,4 % du déficit commercial, imputable à une réduction des exportations conjuguée à une hausse des importations. Les déficits des services, des revenus et l'excédent des transferts courants notamment privés s'amélioreraient sans pour autant compenser l'incidence du déficit commercial. Le ratio balance courante hors transferts officiels, rapporté au PIB se dégraderait en ressortant à -15,3 % contre -11,4 % en 2004.

L'excédent du compte de capital et d'opérations financières se situerait à 150,7 milliards contre 175,4 milliards en 2004 sous l'effet des entrées moindres au titre des investissements directs et des investissements de portefeuille. De même, les tirages sur emprunts publics sont demeurés faibles à 8,6 milliards en raison de l'absence de programmes économiques avec les partenaires internationaux. L'accumulation d'arriérés de paiement extérieurs ressortirait à 14,7 milliards au cours de l'année 2005.

En 2006, le solde global de la balance des paiements enregistrerait un excédent de 15,0 milliards contre un déficit de 8,8 milliards en 2005. Cette performance serait liée exclusivement à l'évolution favorable du compte de capital et d'opérations financières, les transactions courantes devant se dégrader légèrement par rapport à l'année 2005. Le déficit du compte courant passerait de 160,0 milliards à 162,6 milliards en 2006, traduisant la hausse de 3,2 milliards du déficit commercial, consécutive à un accroissement des importations plus accentué que celui des exportations.

Le solde négatif des services s'aggraverait pour s'établir à 36,8 milliards en relation avec la hausse des importations. Le déficit des revenus se réduirait de 2,7 milliards du fait de la baisse des intérêts sur la dette extérieure publique. L'excédent des transferts courants se contracterait de 1,6 milliard en raison de la baisse concomitante des aides budgétaires et des dons privés. Le ratio de la balance courante, hors transferts officiels, rapporté au PIB, ressortirait à -14,5% contre -15,3% en 2005.

L'excédent du compte de capital et d'opérations financières se consoliderait en se situant à 177,6 milliards contre 150,7 milliards en 2005, sous l'effet des entrées au titre des investissements directs et des tirages sur emprunts publics, sous l'hypothèse de la conclusion d'un programme avec les partenaires au développement.

2.8.5 SITUATION MONETAIRE

La position extérieure nette des institutions monétaires s'est établie à 136,1 milliards à fin décembre 2005, en baisse de 8,9 milliards par rapport aux réalisations de la même période de l'année précédente. Cette évolution résulte du recul de 22,0 milliards des avoirs extérieurs nets de la Banque Centrale et de l'augmentation de 13,1 milliards de ceux des banques.

L'encours du crédit intérieur s'est élevé à 199,9 milliards à fin décembre 2005, en hausse de 18,3 milliards ou 10,1 % par rapport à fin décembre 2004. La position nette débitrice du Gouvernement s'est améliorée de 2,7 milliards à fin décembre. Cette évolution résulte de la baisse de 14,6 milliards des engagements de l'Etat vis-à-vis du système bancaire, dont l'impact a été amoindri par le recul de 11,9 milliards des dépôts publics.

L'encours des crédits à l'économie s'est renforcé de 21,0 milliards (12,0 %), en ressortant à 195,3 milliards à fin décembre 2005. Cette évolution résulte d'une hausse de 24,0 milliards des concours ordinaires dont l'impact a été amoindri par la baisse de 3,0 milliards des crédits de campagne. La hausse des crédits ordinaires est expliquée par les concours accordés à des sociétés opérant dans les secteurs du pétrole, de l'énergie, des BTP et des services.

La masse monétaire s'est accrue de 6,1 milliards ou 2,2 % pour s'établir à 313,6 milliards en 2005. Cet accroissement de la liquidité intérieure a été porté par les dépôts qui ont augmenté de 16,8 milliards. La circulation fiduciaire a diminué de 10,1 milliards au cours de la période sous revue.

En 2006, les avoirs extérieurs nets s'établiraient à 176,0 milliards. L'encours du crédit intérieur serait de 176,7 milliards à fin décembre 2006. La masse monétaire est attendue à 325,7 milliards à fin décembre 2006.

2.8.6. ETAT DE LA CONVERGENCE

L'état de la convergence se présente comme suit en 2005.

Critères de premier rang

- **Le ratio du solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal** est ressorti à -2,5 % contre 1,4 en 2004 pour un objectif de 0,6 %. En 2006, ce ratio est attendu à -1,6 %, en raison du faible niveau de recouvrement des recettes fiscales.

- **Le taux d'inflation annuel moyen** a été de 6,8 % contre 0,4 % en 2004 pour un objectif de 3,0 % maximum retenu dans le programme 2005-2007. Cette flambée des prix est essentiellement expliquée par la hausse des prix des produits alimentaires et des cours du pétrole durant l'année sous revue. En 2006, si la tendance à la baisse des principales fonctions observée au cours des quatre premiers mois se maintenait, le taux d'inflation annuel moyen ressortirait à 2,6 % pour un objectif de 1,4 % retenu dans le programme 2006-2008.
- **Le ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal** est ressorti à 97,6 % en 2005 contre 101,8 % en 2004, pour un objectif de 96,2 % dans le programme 2005-2007. En 2006, ce ratio s'établirait à 93,2 % pour un objectif 95,7 % retenu initialement dans le programme 2006-2008. Cette amélioration serait imputable aux conditions favorables de soutenabilité de la dette publique et des progrès réalisés dans la résolution de la crise sociopolitique.
- **Les arriérés de paiement :**
 - **Non-accumulation d'arriérés de paiement intérieurs sur la gestion de la période courante** : ce critère n'a pas été respecté en 2005, en raison d'une accumulation d'arriérés de 22,0 milliards.
 - **Non-accumulation d'arriérés de paiement extérieurs sur la gestion de la période courante** : ce critère n'a pas été respecté en 2005, en raison d'une accumulation d'arriérés de 29,6 milliards.

En 2006, en l'absence de reprise de relations harmonieuses, ce critère ne serait pas respecté.

Critères de second rang

- **Le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales** a été de 30,4 % en 2005 contre 32,1 % en 2004, pour un objectif de 34,9 % dans le programme 2005-2007. Cette amélioration constatée s'explique par le maintien du gel des salaires dans la fonction publique. En 2006, ce critère attendu à 32,2 % serait en amélioration par rapport à l'objectif initial de 34,6 % retenu dans le programme 2006-2008.
- **Le ratio des investissements publics financés sur ressources internes rapportés aux recettes fiscales** s'est établi à 8,4 % en 2005 contre 7,4 % en 2004, pour un objectif de 10,5 % retenu dans le programme 2005-2007. Ce seuil, largement en retrait de la norme communautaire de 20 % minimum, est attendu à 20,1 % à fin décembre 2006. Cette évolution favorable des investissements sur ressources intérieures serait le reflet de bonnes perspectives de relance de l'économie togolaise, en relation avec les progrès réalisés dans le dialogue inter togolais.
- **Le ratio du déficit extérieur courant hors dons par rapport au PIB nominal** se détériorerait en passant de 11,4 % en 2004 à 15,3 % en 2005, pour un objectif de 10,5 % défini dans le programme 2005-2007, par rapport à une norme communautaire de 5 % maximum. La dégradation de ce solde courant extérieur est la conséquence de la forte augmentation de la facture pétrolière et de la baisse des recettes d'exportation du coton-fibre et du phosphate. Pour l'année 2006, les

prévisions se fixeraient à 14,5 % pour le même objectif retenu dans le programme 2006-2008.

- **Le taux de pression fiscale** s'est dégradé, passant de 15,5 % en 2004, pour se situer à 14,6 % en 2005, pour un objectif de 12,0 % dans le programme 2005-2007 et pour une norme communautaire de 17 % minimum. En 2006, ce critère se dégraderait pour se fixer à 14,5 %, en raison des progrès peu importants enregistrés dans le recouvrement fiscal.

En 2005, le Togo n'a respecté qu'un seul critère de convergence de second rang, en l'occurrence, la masse salariale rapportée aux recettes fiscales.

Pour l'année 2006, les prévisions indiquent que deux critères de convergence seraient respectés, en particulier, le taux d'inflation annuel moyen et la masse salariale rapportée aux recettes fiscales. Si les tendances à l'augmentation continue du prix du pétrole constatées en 2005 se maintiennent également pour l'année 2006, le profil des critères prévu pour l'année en cours pourrait se réduire à un seul critère susceptible d'être respecté. Il s'agirait, notamment, de la masse salariale rapportée aux recettes fiscales.

2.8.7 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Le Togo n'a pas respecté les critères de convergence de premier rang, comme prévu dans le programme 2005-2007. Les facteurs explicatifs y relatifs sont liés, d'une part, à la situation de crise sociopolitique qui a négativement affecté l'activité économique, puis, d'autre part, à l'absence de ressources extérieures pour soutenir l'effort financier interne insuffisant.

Tenant compte de la lenteur dans la résolution de la crise sociopolitique et des facteurs structurels, qui retardent la relance vigoureuse de l'économie togolaise, les principaux objectifs du programme pluriannuel pour l'année 2006 ne seraient pas atteints. En conséquence, les Autorités togolaises devraient prendre des mesures appropriées, en vue de :

- Poursuivre les efforts soutenus de renforcement de la bonne gouvernance et de l'aboutissement rapide du dialogue inter togolais ;
- poursuivre la mise en œuvre adéquate des engagements pris vis-à-vis de l'Union européenne, et engager des actions concrètes pour rembourser les arriérés de paiement extérieurs, en vue de rétablir la confiance des créanciers extérieurs, condition nécessaire pour le bénéfice d'un soutien financier extérieur effectif ;
- apurer, à travers un plan de remboursement, les arriérés de paiements intérieurs, en vue de redonner la santé financière aux entreprises privées et publiques pour la relance effective de l'économie;
- poursuivre les activités de réformes structurelles et de privatisation des entreprises publiques dans les filières clés de l'économie, à savoir, le coton et le phosphate ;
- apurer, à travers un calendrier de remboursement, les impayés dus aux producteurs de coton, suite à l'audit réalisé dans ce sens, afin de relancer plus vigoureusement la production cotonnière pour la campagne 2006/2007 ;

- régler rapidement, au regard du droit, le contentieux pendant à l'IFG-Togo, afin de poursuivre de manière transparente le processus de privatisation de la filière phosphate, une branche contribuant de manière importante à la croissance ;
- renforcer les actions de recouvrement des recettes fiscales pour mieux faire face aux engagements financiers de l'Etat, à travers une informatisation des différentes régies financières en vue de garantir la transparence des opérations.

3. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE L'UNION

L'activité économique de l'Union a enregistré une croissance de 4,3 % en 2005 contre 3,0 % en 2004. Cette croissance qui demeure faible au regard de l'objectif d'un taux de croissance de 7 % minimum requis pour lutter contre la pauvreté s'explique essentiellement par l'accélération de l'activité économique dans la plupart des Etats sahéliens de l'Union, en rapport avec les résultats satisfaisants de la campagne agricole 2005/2006. L'activité économique s'est déroulée dans un contexte marqué par des tensions inflationnistes dues à une remontée des prix des produits pétroliers et des prix des produits alimentaires consécutive aux mauvais résultats enregistrés au cours de la campagne agricole 2004/2005. Il en est résulté un taux d'inflation annuel moyen de 4,3 % contre 0,6 % en 2004.

L'exécution des opérations financières de l'Etat a été caractérisée par une quasi stabilité des principaux soldes budgétaires. Le déficit du solde global a représenté 2,3 % du PIB contre 2,4 % en 2004.

Le déficit des transactions courantes s'est légèrement aggravé pour représenter 5,5 % du PIB contre 4,5 % en 2004, en rapport avec la hausse des cours des produits pétroliers.

A fin décembre 2005, la situation monétaire de l'Union a été caractérisée par une consolidation de la position extérieure nette des institutions monétaires, une hausse du crédit intérieur et de la masse monétaire.

L'état de convergence est caractérisé par un ralentissement du rythme de convergence en rapport avec la faiblesse de la croissance induite par les crises socio politiques dans certains Etats membres, la faiblesse des prix des matières premières et la hausse des cours des produits pétroliers.

3.1. PRODUCTION

La croissance de l'activité économique a été de 4,3 % en 2005 contre 3,0 % en 2004, malgré la baisse des cours des principales matières premières exportées et la poursuite de la hausse des cours du pétrole. Cette performance s'explique essentiellement par une croissance plus forte au Burkina Faso, au Niger, au Mali et au Sénégal, en liaison avec les bons résultats des campagnes agricoles 2005/2006, favorisés par une bonne pluviosité. Par contre, la croissance est demeurée faible au Bénin, en Côte d'Ivoire, en Guinée Bissau et au Togo.

Par pays, le taux de croissance économique se présente comme suit : Bénin (2,9 %), Burkina (7,1 %), Côte d'Ivoire (1,8 %), Guinée-Bissau (3,8 %), Mali (6,1 %), Niger (7,1 %), Sénégal (6,1 %), Togo (1,5 %).

Pour l'année 2006, les perspectives indiquent un taux de croissance de 3,8 % sous l'hypothèse de conditions climatiques favorables et d'un climat sous régional plus apaisé, marqué par la mise en œuvre satisfaisante du processus de paix en Côte d'Ivoire.

Par pays, le taux de croissance économique se présenterait comme suit : Bénin (4,5 %), Burkina Faso (5,6 %), Côte d'Ivoire (1,8 %), Guinée-Bissau (4,3 %), Mali (5,0 %), Niger (3,5 %), Sénégal (5,1 %), Togo (4,1 %).

3.2 PRIX ET INFLATION

En 2005, la croissance s'est réalisée dans un contexte marqué par une hausse de l'inflation expliquée par l'augmentation des prix des produits alimentaires et des services de transport. La hausse des prix des produits alimentaires a été consécutive aux difficultés d'approvisionnement des marchés en produits céréaliers après le recul, dans la plupart des Etats membres, de la production céréalière lors de la campagne agricole 2004/2005. Quant à la progression des prix des transports, il est lié à la flambée des prix des produits pétroliers. Il en est résulté un taux d'inflation annuel moyen de 4,3 % en 2005 contre 0,6 % en 2004.

Par pays, le taux d'inflation annuel moyen se présente comme suit : Bénin (5,4 %), Burkina (6,4 %), Côte d'Ivoire (3,9 %), Guinée-Bissau (3,4 %), Mali (6,4 %), Niger (7,8 %), Sénégal (1,7 %), Togo (6,8 %).

En glissement annuel, le taux d'inflation est ressorti à 2,9 % au cours des quatre premiers mois de 2006 contre 3,8 % pour la même période de l'année 2005. Cette baisse de l'inflation s'explique essentiellement par la décélération enregistrée au niveau des prix des fonctions "produits alimentaires et boissons alcoolisées" et "logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles" en accroissements respectifs de 2,8 % et 2,0 % contre 4,0 % et 4,4 % au cours de la même période en 2005. L'évolution enregistrée au niveau des prix des fonctions "produits alimentaires et boissons alcoolisées" s'explique principalement par la hausse de la production céréalière enregistrée dans les Etats membres au cours de la campagne agricole 2005/2006. A l'inverse, la poursuite de la hausse des cours du pétrole a induit une accélération de la progression des prix de la fonction « transports » qui a été de 11,9 % contre 9,8 % au cours des quatre premiers mois de l'année 2005. Si cette tendance se poursuivait, seul le Bénin ne respecterait pas la norme communautaire d'un taux d'inflation annuel moyen de 3 % maximum par an. Le taux annuel moyen de l'Union ressortirait à 1,5 %.

Par pays, le taux d'inflation annuel moyen serait : Bénin (4,0 %), Burkina (0,9 %), Côte d'Ivoire (2,0 %), Guinée-Bissau (-0,1 %), Mali (0,1 %), Niger (-1,7 %), Sénégal (0,8 %), Togo (2,6 %).

3.3 FINANCES PUBLIQUES ET DETTE PUBLIQUE

La situation des finances publiques a été caractérisée par une quasi stabilité des principaux soldes budgétaires. Les recettes budgétaires ont progressé de 7,0 % pour représenter 16,5 % du PIB contre 16,6 % en 2004. Les recettes fiscales ont augmenté de 7,1 % pour représenter 14,7 % du PIB comme en 2005, en rapport avec leur progression au Bénin, en Côte d'Ivoire, en Guinée Bissau, au Mali, au Niger et Sénégal et au Togo. La hausse des recettes s'explique par les mesures d'amélioration des recouvrements mises en œuvre au niveau des régions, notamment un meilleur suivi des exonérations, l'intensification des contrôles et une plus grande coopération entre les régions. Le taux de pression fiscale s'est stabilisé autour de 14,7 %.

Par pays, le taux de pression fiscale se présente comme suit : Bénin (14,5 %), Burkina Faso (11,3 %), Côte d'Ivoire (14,4 %), Guinée-Bissau (11,2 %), Mali (15,4 %), Niger (10,6 %), Sénégal (18,7 %) et Togo (14,6 %).

Les recettes non fiscales ont augmenté de 6,9 % pour représenter 1,6 % du PIB comme en 2005. Cette évolution est liée à la hausse des revenus de pétrole et de gaz et de la redevance téléphonique en Côte d'Ivoire et à la prise de nouvelles dispositions pour améliorer le recouvrement au Bénin. Quant aux dons, ils ont progressé de 8,2 % pour représenter 2,4 % du PIB comme en 2004.

S'agissant des dépenses totales et prêts nets, ils ont augmenté de 6,7 % pour représenter 21,1 % du PIB contre 21,4 % en 2004. Les dépenses courantes ont progressé de 6,8 %, portées par l'augmentation des transferts et subventions ainsi que celle de la masse salariale.

La progression des transferts et subventions notamment au Bénin, au Burkina Faso, au Mali et au Sénégal s'explique, d'une part, par le soutien accordé à des filières en difficultés et, d'autre part, par les dépenses effectuées pour atténuer l'impact de la flambée des cours des produits pétroliers. S'agissant de la hausse de la masse salariale, elle est liée à la revalorisation du point indiciaire et au recrutement d'agents dans la Fonction publique dans certains Etats membres, notamment, au Burkina Faso, au Mali et au Sénégal.

Les dépenses en capital ont progressé de 2,3 % en liaison avec la hausse des investissements financés sur ressources internes. L'évolution de cette composante de l'investissement s'explique par leur accroissement au Bénin, au Mali, au Niger et au Sénégal, expliqué par la hausse des dépenses dans les secteurs sociaux. Quant aux dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures, elles ont reculé de 3,4 %, suite essentiellement à la baisse de cette composante au Sénégal.

Au total, le déficit global hors dons et le déficit global ont représenté, respectivement 4,7 % et 2,3 % du PIB contre 4,8 % et 2,4 % en 2004.

La situation des finances publiques a été également marquée en 2005 par des tensions de trésorerie qui se sont traduites par des accumulations d'arriérés de paiement par les pays qui ne bénéficient pas de mécanisme d'allègement de la dette multilatérale et qui traversent une situation socio politique difficile. Il s'agit de la Côte d'Ivoire, de la Guinée Bissau et du Togo. Le montant des arriérés de paiement accumulés a été de 524,6 milliards dont 478,7 milliards au titre des arriérés de paiement extérieurs.

En 2006, il est attendu une dégradation des principaux soldes budgétaires. Les recettes budgétaires progresseraient de 10,9 % pour représenter 17,3 % du PIB. Cette évolution serait liée à la poursuite d'un renforcement des contrôles des exonérations et de la lutte contre la fraude. La hausse est attendue dans tous les Etats membres. Le taux de pression fiscale ressortirait à 15,1 %.

S'agissant des dépenses totales et prêts nets, ils augmenteraient de 12,5 % pour représenter 22,4 % du PIB. Cette hausse des dépenses publiques, portée par les dépenses en capital qui progresseraient de 26,7 %, s'expliquerait d'une part, par la poursuite de la mise en œuvre des stratégies nationales de réduction de la pauvreté au Bénin, au Burkina Faso, en au Mali, au Niger et au Sénégal et, d'autre, par la reprise des investissements liés au processus de normalisation en Côte d'Ivoire. Les dépenses courantes augmenteraient de 6,2 %, tirées par les dépenses d'acquisition de biens et services, en hausse au Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Sénégal, dans le cadre du renforcement des moyens de fonctionnement des administrations.

Au total, le déficit global hors dons représenterait 5,2 % du PIB. Quant au déficit global, il atteindrait 2,5 % du PIB.

En ce qui concerne la dette publique, sa situation s'améliore régulièrement depuis plusieurs années. En 2005, l'encours de la dette publique est estimé à 16358,9 milliards représentant 67,2 % du PIB contre 70,8 % en 2004. Il est attendu une baisse sensible de ce ratio en 2006, avec la mise en œuvre de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale. Toutefois, la situation demeure préoccupante pour d'une part, la Côte d'Ivoire et le Togo qui n'ont pas encore atteint le point de décision de l'Initiative PPTTE et, d'autre part, la Guinée Bissau qui n'a pas encore atteint le point d'achèvement de cette Initiative.

3.4 COMMERCE EXTERIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS

Les paiements extérieurs de l'Union enregistreraient en 2005 un excédent de 58,1 milliards contre celui de 210,6 milliards en 2004, soit un repli de 72,4 % exclusivement dû à la dégradation des transactions courantes.

L'évolution défavorable du compte courant serait essentiellement imputable à la balance commerciale qui devrait ressortir déficitaire pour la première fois depuis l'année 1993. Le solde des échanges commerciaux est en effet attendu à -286,4 milliards contre un excédent de 198,6 milliards en 2004. Cette contre-performance résulte d'une hausse des importations (14,9 %) plus accentuée que celle des exportations (6,5 %). La progression des importations est consécutive à l'accroissement de la facture pétrolière, des achats de produits alimentaires et de biens d'équipement. Le taux d'accroissement relativement modéré affiché par les exportations, est lié en particulier à la faiblesse des cours mondiaux des matières premières produites par l'Union, notamment le coton et le cacao.

Au total, le déficit des transactions courantes, hors transferts publics, s'établirait à 1.687,6 milliards, équivalant à 6,9 % du PIB contre 1.286,5 milliards ou 5,7 % du PIB en 2004.

L'excédent du compte de capital et d'opérations financières se consoliderait de 161,3 milliards pour ressortir à 1.381,9 milliards en 2005, à la faveur principalement du repli des amortissements de la dette extérieure à 495,7 milliards contre 879,5 milliards une année auparavant, à la suite des réductions de stock de dette obtenues en 2004 par les pays ayant atteint le point d'achèvement de l'Initiative PPTTE. Des entrées de capitaux privés, sous forme d'investissements de portefeuille ainsi que les mobilisations de ressources extérieures publiques contribueraient également à la bonne tenue du compte de capital et d'opérations financières. Par contre, les flux nets positifs d'investissements directs devraient se réduire de 332,5 milliards à 307,8 milliards.

Pour 2006, les projections des paiements extérieurs de l'Union tablent sur un solde global excédentaire de 589,5 milliards contre un objectif initial de 305,0 milliards. Le renforcement de ce solde s'expliquerait par la prise en compte des remises de dette obtenues du FMI dans le cadre de l'Initiative d'Annulation de la Dette multilatérale (IADM) au profit du Bénin, du Burkina, du Mali, du Niger et du Sénégal. Entre 2005 et 2006, le déficit des transactions courantes devrait se contracter pour s'établir à 964,5 milliards contre 1.337,7 milliards. L'évolution favorable des transactions courantes traduirait celle de la balance commerciale. Celle-ci devrait passer d'un déficit de 286,4 milliards en 2005 à un excédent de 96,8 milliards, à la faveur d'une hausse des exportations (10,2%) plus importante que celle des importations (4,1%). Les importations s'élèveraient à 7.073,9 milliards, sous l'effet de l'accroissement de la facture pétrolière. La progression des exportations serait liée à la hausse des volumes exportés de coton et d'or. Elle résulterait

également de l'évolution favorable des cours de l'or commercialisé sur les marchés extérieurs par le Burkina, le Mali et le Niger ainsi que des produits pétroliers exportés par la Côte d'Ivoire et le Sénégal.

Le déficit des transactions courantes, hors transferts publics, rapporté au PIB, s'établirait à 5,0% contre 6,9% en 2005, la norme communautaire étant fixée à 5,0 %.

L'excédent du compte de capital et d'opérations financières ressortirait à 1.554,0 milliards en 2006 contre 1.381,9 milliards en 2005. Outre les remises de dettes au titre de l'IADM d'un montant de 404,8 milliards, cet accroissement serait attribuable à une mobilisation accrue de dons projets, une baisse des amortissements au titre de la dette publique extérieure et à une légère remontée des flux d'investissements directs étrangers.

3.5 SITUATION MONETAIRE

La situation monétaire de l'Union a été caractérisée au cours de l'année 2005, par une consolidation de la position extérieure nette des institutions monétaires, une hausse du crédit intérieur et de la masse monétaire.

Les avoirs extérieurs nets des institutions monétaires se sont accrus de 139,8 milliards, pour s'établir à 3.327,0 milliards à fin décembre 2005.

La consolidation de la position extérieure a exclusivement concerné l'Institut d'émission, celle des banques ayant baissé au cours de la période sous revue. En effet, les avoirs extérieurs nets de la BCEAO ont progressé de 165,6 milliards d'une année à l'autre, pour se situer à 3.195,4 milliards, sous l'effet conjugué d'un accroissement des avoirs extérieurs bruts et d'une diminution des engagements extérieurs.

Les avoirs extérieurs bruts sont ressortis à 3.768,9 milliards, en hausse de 39,5 milliards par rapport à fin décembre 2004. Ils couvrent les engagements monétaires à vue de la Banque Centrale à hauteur de 120,3 % contre 117,3 % à fin décembre 2004. Pour leur part, les engagements extérieurs de l'Institut d'émission se sont inscrits en recul de 126,1 milliards, en s'établissant à 573,5 milliards, en liaison avec les règlements effectués au profit du FMI pour le compte des Etats.

Les avoirs extérieurs nets des banques se sont établis à 131,6 milliards à fin décembre 2005, en recul par rapport à fin décembre 2004. Cette évolution résulte de la hausse de 78,7 milliards des engagements, dont l'impact a été atténué par la hausse de 54,9 milliards des avoirs extérieurs bruts.

Par rapport à fin décembre 2004, l'encours du crédit intérieur s'est accru de 436,4 milliards ou 10,3 % pour se situer à 4.660,4 milliards. Cette évolution est imputable aussi bien à la hausse du crédit net aux Etats qu'aux crédits à l'économie.

La position nette débitrice des Gouvernements s'est située à 718,9 milliards au 31 décembre 2005, en détérioration de 13,0 milliards par rapport au niveau atteint à fin décembre 2004. Cette évolution résulte du recul de 87,8 milliards des créances des Etats sur le système bancaire, dont l'impact a été atténué par la diminution de 74,8 milliards de leurs engagements. La baisse des créances des Etats résulte principalement de celle de 83,3 milliards de leurs dépôts auprès de la Banque Centrale. Le recul des dettes des Etats traduit essentiellement les remboursements de 92,8 milliards des utilisations des concours du FMI. Pour leur part, les concours de la Banque Centrale sont passés de 372,5 milliards

à fin décembre 2004 à 354,8 milliards à fin décembre 2005, soit un repli de 17,7 milliards ou 4,7 %.

L'encours des crédits à l'économie a enregistré une progression de 423,4 milliards ou 12,0 % d'une année à l'autre, pour s'établir à 3.941,5 milliards à fin décembre 2005. Cette évolution traduit l'augmentation de 53,0 milliards ou 46,5 % des crédits de campagne et de 370,4 milliards ou 10,9 % des crédits ordinaires. La hausse des crédits ordinaires résulte principalement des concours octroyés à des entreprises opérant dans le secteur de l'agro-industrie, de l'énergie, des hydrocarbures, des télécommunications, des bâtiments et travaux publics, du commerce général, des transports, de l'hôtellerie ainsi qu'à des unités cotonnières et des sociétés intervenant dans la distribution de produits pétroliers.

En rapport avec l'évolution de ses contreparties, la masse monétaire a connu une progression de 434,1 milliards ou 7,3 %, pour s'établir à 6.413,9 milliards à fin décembre 2005. Cet accroissement de la liquidité globale est porté par la circulation fiduciaire qui s'est accrue de 246,6 milliards ou 13,7 % et les dépôts qui ont augmenté de 187,5 milliards ou 4,5 %.

En 2006, la situation monétaire de l'Union se caractériserait par une consolidation de la position extérieure nette des institutions monétaires. Les avoirs extérieurs nets sont attendus à 3.901,5 milliards contre 3327,0 milliards en 2005. L'encours du crédit intérieur est prévu à 4.373,3 milliards à fin décembre 2006. La masse monétaire s'établirait à 6.698,5 milliards à fin décembre 2006.

3.6. ETAT DE LA CONVERGENCE

L'état de la convergence se présente comme suit :

Critères de premier rang

- **Ratio du solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal supérieur ou égal à 0 :**

Trois Etats membres, à savoir, le Bénin (0,0 %), le Mali (0,6 %) et le Sénégal (1,6 %) ont respecté ce critère. Pour les autres Etats, le ratio est compris entre -1,4 pour la Côte d'Ivoire et -7,6 % pour la Guinée-Bissau.

Le non respect du critère s'explique par la faiblesse de la pression fiscale et la hausse des dépenses courantes, en particulier les dépenses de transfert et subvention, en liaison avec les dépenses effectuées par certains Etats membres pour, d'une part, soutenir la filière coton et, d'autre part, atténuer les effets de la hausse des prix des produits pétroliers.

En 2006, le Bénin, la Côte d'Ivoire et le Mali le respecteraient. Par contre, pour la première fois depuis l'entrée en vigueur du Pacte, ce critère ne serait pas respecté par le Sénégal.

- **Le taux d'inflation annuel moyen de 3 % maximum par an :**

Seul le Sénégal a respecté ce critère en 2005. Les autres Etats membres ne l'ont pas respecté en raison de la hausse des prix des céréales, consécutive aux mauvais résultats de la campagne agricole 2004/2005 dans les Etats membres de l'Union et de la poursuite

de la hausse des prix des hydrocarbures. En 2006, si la tendance actuelle se maintenait, seul le Bénin ne respecterait pas la norme communautaire d'un taux d'inflation annuel moyen de 3 % maximum par an.

- **Le ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal inférieur ou égal à 70 % :**

Cinq Etats membres, à savoir, le Bénin, le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Sénégal ont respecté ce critère en 2005. Pour ces Etats, une amélioration est attendue en 2006 avec le bénéfice de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale. Toutefois, la situation demeure préoccupante d'une part, pour la Côte d'Ivoire et le Togo, qui doivent poursuivre les efforts pour atteindre le point de décision et, d'autre part, la Guinée-Bissau qui devra également poursuivre ses efforts pour atteindre le point d'achèvement.

Les arriérés de paiement

- **non accumulation des arriérés de paiement intérieurs sur la gestion de la période courante :**

La Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Niger et le Togo ont accumulé des arriérés de 17,5 milliards, 5,1 milliards, 2,2 milliards et 22,0 milliards, respectivement.

- **non accumulation des arriérés de paiement extérieurs sur la gestion de la période courante :**

La Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau et le Togo ont accumulé des arriérés de 440,8 milliards, 14,9 milliards et 29,6 milliards, respectivement.

En l'absence de reprise de relations harmonieuses avec la communauté financière internationale, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau et le Togo accumuleraient de nouveaux arriérés en 2006.

Critères de second rang

- **Le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales, inférieur ou égal à 35 %**

Quatre Etats membres, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo ont respecté ce critère. Pour la Guinée-Bissau, ce ratio a été de 109,3 %. Pour les autres Etats, le ratio est compris entre 39,0 % et 45,0 %.

Cette situation s'explique par la hausse de la masse salariale liée à la revalorisation du point indiciaire et au recrutement d'agents dans la Fonction publique et par la faiblesse de la pression fiscale. Aucune amélioration sensible n'est attendue pour 2006.

- **Le ratio des investissements publics financés sur ressources internes rapportés aux recettes fiscales, supérieur ou égal à 20 %.**

Quatre Etats membres ont respecté ce critère. Il s'agit du Burkina Faso, du Mali, du Niger et du Sénégal. Dans les autres Etats membres, ce ratio a été inférieur à 11 %. Aucune

amélioration notable n'est attendue dans ces Etats pour 2006, en l'absence de reprise de relations harmonieuses avec la communauté financière internationale.

- **Le ratio du déficit extérieur courant hors dons par rapport au PIB nominal, inférieur ou égal à 5 %.**

Seule la Côte d'Ivoire respecterait ce critère avec un excédent représentant 0,1 % du PIB. Les autres Etats membres ont enregistré des déficits compris entre 7,2 % pour le Bénin et 15,7 % pour la Guinée-Bissau. Cette situation s'explique par la faible diversification des économies, la baisse des cours des matières premières et la hausse des cours des produits pétroliers.

- **Le taux de pression fiscale, supérieur ou égal à 17 %.**

Seul le Sénégal a respecté ce critère avec un taux de 18,7 %. Pour les autres Etats, ce ratio est compris entre 10,6 % pour le Niger et 15,4 % pour le Mali. Cette situation s'explique essentiellement par, une forte évasion fiscale en relation avec la fraude et la corruption, l'importance du secteur informel qui échappe dans une large mesure à la fiscalité.

3.7 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

L'analyse de la situation économique et financière des Etats membres de l'Union fait ressortir :

- une croissance économique faible au regard des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) ;
- une situation des finances publiques toujours précaire, marquée par une accumulation d'arriérés de paiement et une détérioration des soldes budgétaires dans certains Etats membres;
- une inflation relativement importante, la plus élevée enregistrée depuis 2000 due à la baisse de la production céréalière lors de la campagne agricole 2004/2005 et à la poursuite de la hausse des cours des produits pétroliers;
- un ralentissement du rythme de convergence, en rapport avec la faiblesse de la croissance économique due aux crises socio politiques dans certains Etats membres, à la hausse des cours des produits pétroliers, à la baisse des cours des matières premières exportées par l'Union et à la mise en œuvre partielle des réformes.

Au total, en 2005, second horizon de convergence, un seul Etat, le Sénégal, a respecté les quatre critères de premier rang alors qu'en 2002 deux Etats, le Sénégal et le Bénin respectaient ces critères. Les conditions d'accès à la phase de stabilité telles que définies dans le Pacte ne sont donc pas réunies. Aussi, afin de renforcer la stabilité macroéconomique et respecter les critères de convergence avant le nouvel horizon de convergence fixé au 31 décembre 2008, les Etats devraient-ils :

- rechercher des solutions durables aux crises socio politiques dans les Etats membres ;

- renforcer l'assainissement des finances publiques, mettre en œuvre des mesures d'atténuation de la vulnérabilité des économies nationales face à la montée des prix des produits pétroliers et poursuivre les efforts en vue d'assurer un meilleur climat de l'investissement dans les Etats membres ;
- poursuivre la mise en œuvre des politiques sectorielles et des réformes structurelles dans le secteur de l'eau, de l'électricité et de la télécommunication en vue d'accroître la compétitivité de l'économie et éviter que les déficits enregistrés au niveau de ces filières ne pèsent sur la situation déjà précaire des finances publiques ;
- poursuivre les réformes entreprises dans les filières des produits de rente, notamment le coton, le café, le cacao et l'arachide pour renforcer leur compétitivité et accroître la professionnalisation des acteurs de ces filières;
- poursuivre les efforts pour obtenir et /ou maintenir des relations harmonieuses avec les institutions financières internationales ;
- poursuivre les efforts pour bénéficier des initiatives d'allègement de la dette multilatérale.

CRITERES DE CONVERGENCE		ETAT DE REALISATION DES CRITERES EN 2005 ⁵ PAR ETAT ET RAPPEL DES PERFORMANCES EN 2003 ET 2004								Nombre de pays ayant respecté le critère		
		Bénin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	2005	2004	2003
1	Solde budgétaire de base sur PIB nominal (norme >=0)	0,0	-2,5	-1,4	-7,6	0,6	-1,5	1,6	-2,5	3	3	3
2	Taux d'inflation annuel moyen (norme <=3 %)	5,4	6,4	3,9	3,4	6,4	7,8	1,7	6,8	1	8	6
3	Encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal (norme <=70 %)	40,1	41,3	87,1	358,6	61,3	64,5	45,9	97,6	5	4	3
4	Non-accumulation d'arriérés de paiement (en milliards)	0	0	458,3	20,0	0	2,2	0	51,6	4	4	5
4.1	Arriérés de paiement intérieurs	0	0	17,5	5,1	0	2,2	0	22,0	4	4	5
4.2	Arriérés de paiement extérieurs	0	0	440,8	14,9	0	0	0	29,6	5	5	5
5	Masse salariale sur recettes fiscales (norme <= 35 %)	39,0	40,0	45,2	109,3	30,9	34,7	30,0	30,4	4	3	4
6	Invest.financés sur ressources intérieures sur recettes fiscales (norme >=20 %)	19,8	44,0	10,7	5,7	22,0	38,3	31,4	8,4	4	4	5
7	Solde extérieur courant hors dons sur PIB nominal (norme >= -5 %)	-7,2	-14,7	0,1	-15,7	-9,5	-10,9	-9,7	-15,3	1	1	1
8	Taux de pression fiscale (norme >=17 %)	14,5	11,3	14,4	11,2	15,4	10,6	18,7	14,6	1	1	1
Nombre de critères Respectés par pays	2005	3	3	1	0	5	3	7	1			
	2004	3	4	2	1	6	2	7	3			
	2003	5	4	1	0	5	3	7	3			

⁵ Dans les zones ombragées, les normes des critères sont respectées.

4. ORIENTATIONS DE POLITIQUE ECONOMIQUE POUR LES ETATS MEMBRES DE L'UNION AU TITRE DE L'ANNEE 2007

L'analyse de la tendance des principaux indicateurs macroéconomiques révèle que la situation de l'Union demeure difficile malgré le léger redressement économique observé en 2005 et qui devrait se consolider en 2006. La lenteur du rythme de convergence des économies de l'Union liée notamment au manque de vigueur de la croissance économique et à la vulnérabilité des différentes économies nationales aux chocs exogènes, impose que les Etats membres de l'Union s'engagent de manière plus diligente à la mise en œuvre des réformes structurelles et sectorielles. Dans cette optique, il apparaît nécessaire au cours de l'année 2007, d'aborder un certain nombre de problèmes transversaux, dont la résolution permettrait d'accroître l'efficacité des réformes en question. C'est dans cette perspective que les orientations pour l'année 2007, sont axées sur les thèmes suivants :

- le renforcement de l'assainissement des finances publiques ;
- l'atténuation de la vulnérabilité des économies nationales face à la montée des prix des produits pétroliers ;
- la poursuite des efforts en vue d'assurer un meilleur climat de l'investissement dans les Etats membres.

4.1 RENFORCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES

Les Etats membres de l'Union sont engagés dans la mise en œuvre de programmes de lutte contre la pauvreté avec pour stratégie, le renforcement des dépenses destinées aux secteurs dits prioritaires. Cette option soutenue par la communauté internationale à travers notamment la mise en place de nouveaux mécanismes d'allégement de la dette extérieure, interpelle les Etats, quant à leur capacité de conforter leurs ressources propres et de prendre en charge à moyen et long terme les diverses contraintes de leur situation économique et sociale. En effet, les Objectifs du millénaire pour le développement ne pourraient être réalisés de façon durable que si les Etats arrivent à suppléer les ressources ponctuelles de l'aide budgétaire par la mobilisation de recettes suffisantes.

Cette contrainte d'accroissement des recettes est d'autant plus pressante, que les réformes prévues au niveau de l'OMC ainsi que la mise en œuvre des accords de partenariat économique avec l'Union Européenne viendraient s'ajouter, dans les années à venir, à la politique de désarmement tarifaire déjà mise en œuvre au niveau de la sous région. Dans ce contexte, l'impératif de mobilisation de ressources, confère à la fiscalité intérieure un rôle prépondérant dans le financement du développement et des politiques sociales. C'est par rapport à cette situation que la Commission a élaboré un programme de transition fiscale, au terme de son séminaire de Bamako sur une fiscalité de développement. A travers l'adoption de ce programme par le Conseil des Ministres du 23 mars 2006, les Etats se sont engagés à œuvrer davantage pour permettre le transfert progressif de la pression fiscale, de la fiscalité de porte vers la fiscalité intérieure, tout en consolidant le marché commun et en facilitant la mobilisation de recettes fiscales et une bonne allocation des ressources.

Pour ce faire, chaque Etat devrait prendre des initiatives susceptibles de permettre un élargissement de l'assiette fiscale. En effet, l'ampleur de la fraude, le dynamisme du

secteur informel et les limites techniques et organisationnelles des services des régies financières, constituent autant de facteurs justifiant l'existence d'un potentiel de recettes non exploité. De ce fait, diverses actions pourraient être entreprises, notamment :

- la réduction des exonérations, des exemptions et des différentes autres aides fiscales ;
- le renforcement des capacités de contrôle et de vérification des services fiscaux à travers notamment la poursuite du processus d'informatisation engagé dans tous les Etats membres. Cette informatisation devrait aboutir à une interconnexion des systèmes d'information et développer, par conséquent, une synergie entre les différentes administrations ;
- la création de structures d'enquêtes communes aux administrations fiscales ;
- la simplification des procédures bureaucratiques et des règles fiscales afin de mieux rapprocher l'administration fiscale des contribuables en tenant compte de la spécificité des groupes. Dans ce sens, les Centres de Gestion Agréés devraient être soutenus et encouragés ;
- la promotion du civisme fiscal à travers notamment une politique de communication et des campagnes de sensibilisation ;
- l'échange d'expériences entre les différents Etats membres en matière de stratégie de mobilisation de recettes ;
- la modernisation des formes d'organisation et des méthodes de travail des administrations fiscales ainsi que l'adoption d'un code de bonne conduite ;
- la promotion d'une politique de formation et de motivation du personnel des services fiscaux afin de renforcer leur professionnalisme.

En matière de dépenses, les actions à entreprendre devraient avoir pour but la création de conditions propices à la réalisation des objectifs de lutte contre la pauvreté. Elles devraient par conséquent, s'inscrire dans la logique de renforcer la discipline budgétaire et d'assurer un cadrage à moyen terme des dépenses.

A cet égard, les Etats devraient poursuivre les efforts jusqu'ici consentis pour contenir l'augmentation des dépenses courantes. Le suivi de l'évolution de ces dépenses courantes, devrait permettre de supprimer progressivement les dépenses improductives. En plus, les dispositions devraient être prises pour limiter de la gestion budgétaire, les procédures exceptionnelles.

S'agissant du cadrage à moyen terme des dépenses, les Etats devraient prendre les mesures adéquates pour assurer une bonne utilisation des nouveaux instruments de programmation budgétaire. Pour s'inscrire dans la logique de ces nouvelles innovations visant principalement le renforcement de l'aide budgétaire et la restructuration des dépenses en faveur des secteurs sociaux, les Etats devraient de plus en plus affiner leur méthode de suivi des dépenses, pour se conformer aux exigences de la gestion axée sur les résultats. A cet effet, l'informatisation du cadre des dépenses publiques, constitue une priorité.

Par ailleurs, l'amélioration de l'efficacité de l'allocation des ressources à moyen terme, s'impose de plus en plus avec le renforcement du soutien de la communauté internationale notamment, à travers l'initiative d'allégement de la dette multilatérale. De ce fait, les Etats sont invités à consacrer ces financements, à l'accélération de la mise en œuvre des priorités de leur stratégie de réduction de la pauvreté.

En somme, la gestion des dépenses publiques au cours de l'année 2007 devraient s'articuler autour des préoccupations suivantes :

- garantir une meilleure articulation entre l'exécution des opérations financières de l'Etat et la mise en œuvre du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) ;
- promouvoir l'élaboration de Cadres de Dépenses à Moyen Terme ainsi que la pratique de la Gestion axée sur les résultats ;
- garantir la transparence dans la gestion des finances publiques en préservant scrupuleusement l'intégrité de l'information financière et en procédant régulièrement à leur diffusion auprès du public ;
- renforcer la politique d'assainissement des finances publiques à travers notamment le respect des procédures budgétaires, une meilleure organisation des services, l'informatisation du circuit de la dépense et l'application effective du principe de responsabilité dans l'exécution des opérations financières de l'Etat.

4.2 L'ATTENUATION DE LA VULNERABILITE DES ECONOMIES NATIONALES FACE A LA MONTEE DES PRIX DES PRODUITS PETROLIERS

Depuis 2004, les cours du brut du pétrole sont restés, en moyenne à un niveau élevé. Cette tendance à la hausse s'est poursuivie au cours de toute l'année 2005 et risque de se maintenir en 2006.

En effet, le prix du baril du pétrole brut est passé en moyenne de 26 dollars EU en 2002 à 54,4 dollars EU en 2005. Après une légère baisse constatée en décembre 2005, le prix du pétrole a de nouveau augmenté au début de l'année 2006. Il a même atteint la barre des 75 dollars EU le baril au mois d'avril, soit le niveau le plus élevé en terme réel, jamais atteint depuis le choc pétrolier de 1979.

Ce niveau élevé des cours du pétrole s'explique en grande partie par la hausse importante de la demande de pétrole de la part de l'Asie de l'Est, spécialement de la Chine, la limitation des capacités de raffinage, les incertitudes géopolitiques et les spéculations auxquelles s'ajoutent certaines catastrophes naturelles tels que les cyclones.

Cette tendance haussière des cours du pétrole ne milite aucunement en faveur d'une amélioration de la situation énergétique des Etats membres de l'Union, qui se caractérise par :

- une utilisation massive de la biomasse (bois de feu, charbon de bois et déchets végétaux) pour environ 80 % dans le bilan énergétique, accentuant ainsi le phénomène de déforestation ;

- une forte dépendance vis-à-vis des approvisionnements en hydrocarbures entretenant notamment, des déséquilibres des balances des paiements. La part des produits pétroliers dans le bilan énergétique de l'Union est d'environ 15 % ;
- des coûts et prix des produits pétroliers et de l'électricité très élevés pour une population à dominante rurale et pauvre. Cette situation se justifie principalement par l'étroitesse des marchés, l'exploitation inefficace de raffineries peu rentables, le coût des transports pour les pays de l'hinterland, les monopoles publics pour l'importation de produits bruts ou raffinés, les situations d'oligopole permettant à un petit nombre d'entreprises publiques ou privées de se partager la distribution des produits et le poids de la pression fiscale ;
- une très faible utilisation des énergies renouvelables malgré l'importance du potentiel dans l'espace communautaire (moins de 0,1 % dans le bilan énergétique de l'Union) ;
- une utilisation peu rationnelle des ressources énergétiques disponibles ;
- une absence quasi-totale d'une planification énergétique au niveau des Etats ;
- une coopération sous-régionale encore insuffisante malgré l'existence de quelques lignes d'interconnexions électriques entre certains pays de la région.

Partant de ces constats, il est évident que la hausse des prix des produits pétroliers constitue un choc important par rapport aux efforts d'ajustement menés en vue de stimuler la compétitivité des économies nationales et d'assurer un niveau de croissance économique, à même de réduire significativement l'incidence de la pauvreté.

La situation financière des Etats étant globalement fragile, il serait difficile d'envisager des mesures de sauvegarde qui sont, pour l'essentiel, des mécanismes traditionnels tels que la constitution de fonds de subvention à l'importation des produits pétroliers. De ce fait, pour amoindrir de manière durable la vulnérabilité de l'Union aux chocs pétroliers il faudrait plutôt au niveau des différents Etats, que les politiques et stratégies nationales s'inscrivent dans le cadre des orientations de la Politique Énergétique Commune (PEC). Il s'agira plus précisément de :

A court terme :

- ✓ instaurer un système communautaire d'approvisionnement en produits pétroliers, notamment par des achats groupés. Ceci permettrait de réaliser des économies d'échelle sur les importations ;
- ✓ renforcer la coopération avec l'Association des Pays Africains Producteurs de Pétrole (APPA) en vue de bénéficier de prix préférentiels;
- ✓ solliciter une assistance financière auprès de la communauté internationale notamment auprès du FMI, dans le cadre de la facilité pour la protection contre les chocs extérieurs ;
- ✓ veiller à une utilisation rationnelle de l'énergie en systématisant les actions de maîtrise de l'énergie et d'efficacité énergétique. Dans ce cadre, les actions visant à

mettre en place des structures nationales de maîtrise de l'énergie devraient être entreprises;

- ✓ mettre en place des systèmes d'information énergétique nationaux afin de définir des stratégies et des politiques énergétiques cohérentes.

A moyen terme

- ✓ développer les sources d'énergie alternative notamment les biocombustibles liquides (Ethanol, gel fuel, diesel) et gazeux (biogaz) à moyen terme;
- ✓ encourager les sources hydrauliques de production électrique et accélérer l'interconnexion des réseaux électriques afin de créer les conditions d'une coopération qui permettra de réaliser des gains sensibles sur les investissements de production et les coûts d'exploitation ;
- ✓ promouvoir des énergies renouvelables en augmentant leur part dans les bilans énergétiques nationaux pour en faire un levier du développement économique et social de l'Union ;
- ✓ intensifier les activités de recherche pétrolière au niveau des territoires des Etats membres en vue d'identifier les réserves potentielles.

4.3 LA POURSUITE DES EFFORTS EN VUE D'ASSURER UN MEILLEUR CLIMAT DE L'INVESTISSEMENT DANS LES ETATS MEMBRES.

Le climat de l'investissement est une notion de plus en plus connue et à laquelle beaucoup d'analyses sur les facteurs de stimulation des investissements et de la croissance font désormais recours. Les analyses antérieures du climat de l'investissement, défini comme l'ensemble des facteurs propres à un lieu donné qui offre aux investisseurs des possibilités et raisons de réaliser des investissements productifs, de créer des emplois et de développer leurs entreprises, étaient basées sur de larges indicateurs du risque-pays, souvent fondés sur les résultats d'enquêtes et conduisant en général à la notation de chaque pays.

Actuellement, le climat de l'investissement et la manière dont les entreprises prospèrent et créent des emplois permettent de considérer sous un angle nouveau la dynamique du développement et de la réduction de la pauvreté. En effet, les faits confirment de plus en plus le rôle fondamental que joue un meilleur climat des affaires dans la stimulation de l'investissement, partant donc de la croissance et du recul de la pauvreté.

De façon générale, on estime que la qualité du climat de l'investissement dans un pays ou une région donnée est largement déterminée par une combinaison adéquate entre la qualité des politiques macro et micro-économiques, de la politique commerciale, de la gouvernance, des avantages et des contraintes de localisation comprenant, notamment le coût des facteurs et d'approche et la qualité des infrastructures. Ainsi, évaluer ou apprécier la qualité du climat de l'investissement dans un endroit déterminé consistera donc à mettre en balance de la façon la plus objective possible les points forts et les points faibles du pays ou de la région, et notamment les contraintes qui pèsent sur le secteur privé. Ce dernier évalue l'ensemble des politiques et comportements par le biais des

risques, des coûts et des obstacles à l'établissement et au fonctionnement normal de l'entreprise.

L'espace UEMOA, avec des marchés étroits et peu intégrés, reste encore peu attractif, en dépit du fait que la zone repose sur un cadre macro-économique intégré, une union douanière effective, des processus démocratiques bien avancés et surtout un droit des affaires commun aux États, l'OHADA en l'occurrence, qui complète les autres dispositifs permettant de sécuriser les investissements.

En effet, bien que les conditions d'investissement y soient relativement favorables, les IDE restent modestes dans les Etats membres de l'UEMOA. Ainsi, les mesures de stabilisation macro-économiques engagées dans la zone UEMOA, la réalisation du marché commun, ne semblent pas avoir été suffisantes pour stimuler une reprise durable des investissements. Le climat sociopolitique dégradé nuit à l'image de la zone auprès des investisseurs. Toutefois, la grande réussite de l'UEMOA est son intégration commerciale et douanière, avec le tarif extérieur commun comme élément intégrateur de premier niveau.

Toutefois, en matière de tarif extérieur commun, de droit des affaires, les entreprises rencontrent des problèmes d'application qui s'avèrent être des obstacles et contraintes incompatibles avec leur rentabilités et compétitivités. Ces problèmes de gouvernance sont les principales causes de l'attrait relativement faible pour l'espace UEMOA, car ils ont engendré un environnement caractérisé par l'insécurité juridique et judiciaire, l'incertitude dans le respect des droits et de la propriété.

L'attrait limité des investissements dans la zone UEMOA serait imputable donc aux questions de mauvaise gouvernance, de faiblesse des institutions d'accompagnement du secteur privé, de la corruption, du risque politique, de l'insuffisance des infrastructures de base et du coût élevé des facteurs de production, tels que l'électricité et les transports.

La mauvaise qualité de la gouvernance et la faiblesse des capacités institutionnelles constituent des facteurs qui pèsent sur les décisions d'investissement et limitent le développement d'un secteur privé dynamique dans les pays où elles persistent. Ainsi, les actions en faveur du développement du secteur privé doivent accorder la priorité à l'amélioration des systèmes de gouvernance et des institutions publiques afin de faire des partenaires efficaces de ce secteur. A cette fin, il convient de prendre des mesures concrètes pour réduire la corruption, améliorer le cadre juridique, judiciaire et réglementaire et promouvoir des institutions nationales qui définissent correctement les règles de concurrence et qui garantissent le respect des contrats.

A la mauvaise gouvernance sont associés le risque politique, l'instabilité macro-économique et l'arbitraire dans l'application de la réglementation, la faible protection des droits de propriétés. Tous ces facteurs réunis assombrissent les perspectives et incitent peu à la réalisation d'investissements productifs et à la création d'emplois. En particulier le risque politique constitue une préoccupation de premier rang pour les investisseurs privés, notamment étrangers. En effet, un minimum de stabilité politique et de sécurité est requis dans tout pays pour que les efforts d'attraction des investissements privés, notamment étrangers, puissent porter leurs fruits. Contrairement aux investissements des secteurs miniers ou pétroliers, attirés par la présence de ressources naturelles particulières et qui n'hésitent pas à investir dans des pays instables ou affectés par des guerres civiles, souvent dans des enclaves fortement protégées par des forces de sécurité (publiques ou

privées), la grande majorité des investisseurs étrangers ne sont pas enclins à accepter un niveau de risque élevé.

Quant à la corruption, elle est étroitement liée à la gouvernance et affecte négativement la qualité de celle-ci et la confiance que les citoyens et le secteur privé placent dans les institutions publiques. Elle s'épanouit et se développe dans un système de mal gouvernance. La corruption entrave la croissance et l'investissement en alourdissant le coût des transactions, ce qui réduit la rentabilité, et en détournant les ressources publiques de leur destination première.

Il est largement reconnu aujourd'hui que la qualité du cadre juridique et du système judiciaire joue un rôle majeur dans le climat de l'investissement ; c'est une composante majeure de l'environnement dans lequel évoluent les entreprises. La protection des droits de propriété est un facteur crucial pour déterminer la rentabilité réelle des investissements, alors que le cadre juridique et réglementaire affecte tous les aspects du fonctionnement de l'entreprise au quotidien.

Or l'insécurité juridique et judiciaire est l'une des principales contraintes dont se plaignent les investisseurs tant nationaux qu'étrangers en Afrique. Cette insécurité a de nombreuses causes. Bien évidemment cette insécurité juridique et judiciaire est un élément contribuant à l'état insatisfaisant de la gouvernance dans la région. En effet, les systèmes juridiques inadéquats posent un problème majeur. L'investissement privé ne peut pas décoller dans un pays où investisseurs et créanciers perdent leurs capitaux parce que les dysfonctionnements des tribunaux font entraver à l'application des contrats à la défense des droits de propriété. Toutefois, on constate certains progrès au niveau régional, grâce à l'application des actes uniformes de l'OHADA.

Bien que de nombreuses mesures importantes aient été adoptées et mises en œuvre dans la marche vers un véritable marché commun, sous l'égide de la Commission de l'UEMOA beaucoup reste à faire pour améliorer l'environnement des affaires dans les Etats membres.

Pour relever les défis et supprimer les obstacles identifiés dans divers domaines, les États membres doivent affirmer avec force, leur volonté d'améliorer le climat des investissements en vue de développer le secteur privé productif. L'approche à adopter est celle qui entretient les conditions qui rentabilisent les investissements et agit sur les facteurs qui influent sur les décisions d'investir.

Proposition de mesures pour améliorer le climat des investissements dans la zone UEMOA :

Pour améliorer le climat des investissements au niveau de l'Union, les États membres devraient mettre un accent particulier sur les mesures ci-après :

- Intensifier les mesures de réformes cours en vue de permettre au secteur privé de jouer pleinement son rôle de moteur de croissance ;
- Améliorer la qualité de la gouvernance politique et économique pour créer un climat propice au développement des affaires à travers la mise en œuvre des directives communautaires adoptées en décembre 2005 ;

- Procéder à une relecture générale de l'ensemble des réglementations avec une vision unique d'amélioration du climat des affaires ;
- Améliorer le cadre juridique, judiciaire et réglementaire et prendre des dispositions pour son application effective ;
- Réduire au minimum les procédures administratives liées à la création et au fonctionnement normal de l'entreprise.